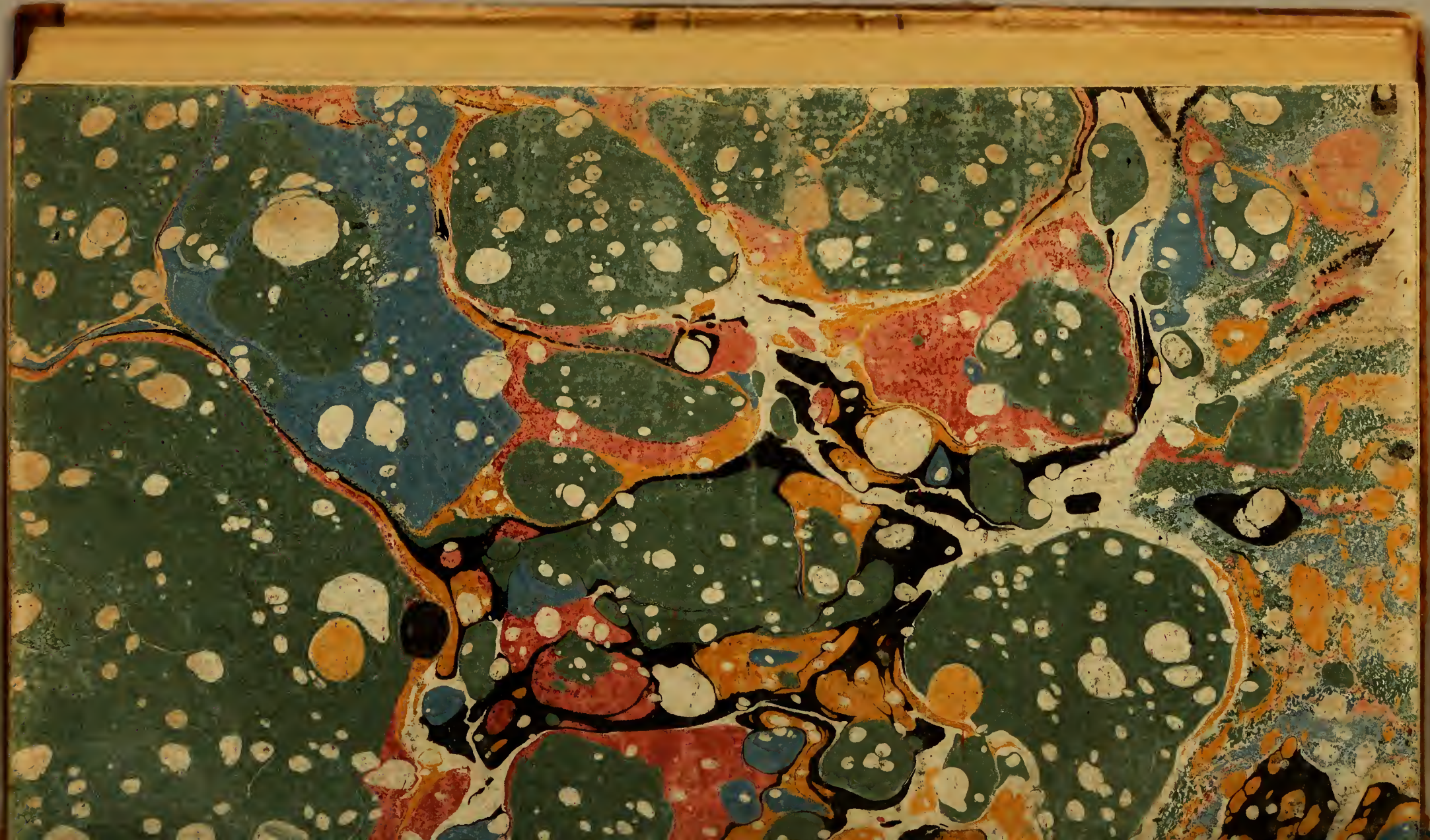

[SAINT-DOMINGUE-
CHASTENET-DESTERRE]

Fort rare

2 échappé à Salin

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR LE

RÉGIMENT DE CRÊTE,

DRAGONS.

NPJCB

LOI sur les Contrefacteurs.

Du 19 Juillet 1793. (an 2.)

ART. IV. TOUT contrefacteur sera tenu de payer au véritable propriétaire, une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'édition originale.

V. Tout débitant d'édition contrefaite, s'il n'est pas reconnu contrefacteur, sera tenu de payer au véritable propriétaire, une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'édition originale.

Conformément à la loi, nous avons déposé deux exemplaires de cet ouvrage à la bibliothèque nationale ; les loix nous en assurant la propriété, nous le plaçons sous leur sauve-garde. Nous traduirons devant les tribunaux tout *contrefacteur* ou débitant d'édition contrefaite.

Et pour éviter toute espèce de surprise, chaque exemplaire sera signé et paraphé par nous.

978

L.N. Baudry Deslozieres.
Comm.dt des Montagnes de Léogane et Colonel
Insp.teur de Crète Dragons. 1790.

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR LE

RÉGIMENT DE CRÊTE,

DRAGONS;

Suivi d'une notice sur la vie militaire, politique et privée de M. Baudry-Deslozières, Colonel-Inspecteur dudit Régiment.

Par M. G. C. T. D'ESTERRE, ancien Militaire.

TROISIÈME ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée.

« Le sage malheureux, si j'en crois mes
» douleurs,
» Ne doit pendant long-temps qu'attendre
» des malheurs ! »

DESLOZIÈRES.

Se trouve

Chez les principaux LIBRAIRES de la France.

JUILLET 1804.

RPJCB

ÉPITRE DÉDICATOIRE

A MESSIEURS

LES COLONS DE St.-DOMINGUE.

Mes chers compatriotes et compagnons d'infortune,

Joignez-vous à moi pour rendre au plus sincère, au meilleur de nos amis, les actions de graces que nous lui devons pour les services signalés qu'il nous a rendus sous toutes les formes ; il est juste de lui en témoigner notre reconnaissance, et c'est aussi encourager ceux qui ont les mêmes dispositions pour les Colons à nous rendre les services qui dépendront d'eux, et prouverons en même-temps que les Colons ne sont point entachés de l'ingratitude qu'on leur a méchamment supposée quelquefois.

Je crois être votre écho, heureux si, en remplissant ma tâche, j'ai pu atteindre le but de vos intentions.

Un mouvement naturel me porte à faire l'éloge de celui qui, dans toutes les circonstances, a donné des preuves non équivoques d'une bravoure et d'un dévouement sans bornes, en tâchant de concilier les esprits, soit par la douceur de son caractère, soit par l'énergie qu'il n'a cessé de déployer dans toutes les occasions. Vous connaissez d'ailleurs l'utilité dont a été le Régiment de Crête, et la bienfaisance constante de son Chef; il n'a pas besoin d'indulgence, mais on a le droit de réclamer pour lui la justice que les Colons lui doivent.

Je suis avec respect,

MESSIEURS,

Votre Serviteur et Compatriote,

DE CHASTENET-D'ESTERRE,

ancien Militaire.

PRÉFACE.

L'ACCUEIL *que le Public a bien voulu faire aux deux éditions précédentes de cette histoire Coloniale, et sur-tout celui qu'elle a reçu des départemens de la Seine, du Rhône, de la Gironde et de la Haute-Garonne, m'encourage à donner cette troisième, les deux premières étant d'ailleurs totalement épuisées.*

J'avoue que dans les précédentes éditions j'ai mis une promptitude qui ne m'a point permis d'apercevoir des transpositions, quelques anacronismes et des omissions d'une grande importance. On a eu la bonté de me les montrer, et j'ai profité avec reconnaissance de ces utiles observations. J'ai supprimé dans celle-ci ce qui paraissait inutile ; et ne m'attachant qu'à mon but principal, j'y ai rattaché tout ce que j'ai cru devoir lui appartenir. J'ai fait de nouvelles recherches parmi les Colons qui sont en France ; elles ont

rafraîchi ma mémoire et m'ont rassuré sur des faits dont je n'avais pas osé faire mention par respect pour l'histoire ; je crois avoir aujourd'hui plus que jamais, atteint mon but.

Je n'ai pas tout dit non plus, mais je n'ai voulu rapporter que ce que j'ai vu en grande partie, et dont je pouvais, sans blesser ma conscience, faire part au public. Cette troisième édition étant mieux soignée, me donne donc l'espérance qu'elle sera reçue au moins avec autant de complaisance que celles qui l'ont précédée ; car on y verra une foule de choses qui méritent d'être connues des Colons eux-mêmes, et sur-tout des historiens qui ramassent des matériaux pour faire un jour la fameuse histoire des Colonies, et principalement celle de St.-Domingue, qui offre tant de malheurs et d'intérêt. Il n'y a point de roman qui puisse offrir de situation aussi touchante et des hommes plus extraordinaires dans tous les genres et de tous les partis.

PRÉCIS HISTORIQUE
SUR LE
RÉGIMENT DE CRÈTE,
DRAGONS.

CHAPITRE PREMIER.

Inquiétude du Gouverneur général sur la désertion des Soldats.— Les Nègres libres et les hommes de couleur enrégimentés.

EN 1789, la nouvelle de la révolution du 14 juillet exhalta toutes les têtes ; des émeutes populaires se manifestèrent. Celle qui eut lieu au Petit-Goave fut ensanglantée par le meurtre d'un homme juste et vertueux ; M. Ferrand-de-La-

baudières, juge de la juridiction.

Cet attentat et ses motifs donnent une idée juste de ce qu'on entendait par *patriotisme*..... Au reste, ce fut l'ouvrage des *seuls petits blancs*. Ce malheureux Ferrand fut massacré comme aristocrate, parce qu'il était soupçonné depuis long-temps d'être favorable aux sangs-mêlés.

A cette époque tout le monde voulait être maître, et personne ne voulait attendre les nouvelles loix. La circonstance était d'autant plus favorable pour l'anarchie, que les forces militaires de St.-Domingue étaient extrêmement diminuées, et qu'on ne pouvait plus y porter les corps au complet, parce qu'on n'envoyait plus de troupes de France.

Des assemblées, des clubs et des corps populaires, se multiplièrent à l'infini, et occasionnèrent des frottemens considérables dans l'administration de St.-Domingue.

Comme la France n'avait pas encore prononcé sur ses colonies, il était sage de faire exécuter les anciennes loix jusqu'à ce que l'assemblée nationale en eût envoyé de nouvelles ; mais le feu du désordre gagna tous les esprits, et l'ardeur du climat lui donna, en peu de jours, une activité inquiétante.

M. de Peinier, chef d'escadre, était alors gouverneur général de la colonie, et néanmoins son embarras fut extrême. Les troupes divisées par les mal intentionnés se livraient déjà à une débauche

crapuleuse, et on ne pouvait en tirer qu'un faible parti. Le régiment du Port-au-Prince, plus particulièrement, tombait dans la désobéissance ; et malgré la discipline de feu M. de Mauduit, son colonel, on ne pouvait l'empêcher de déserter.

Les déserteurs étaient fort bien accueillis chez beaucoup d'habitans ; et les commandans des quartiers, en grande partie, s'étaient détachés de la cause commune, soit par crainte, soit pour tout autre motif, pour se prêter eux-mêmes aux actions impolitiques des factions naissantes ; en sorte que le gouvernement perdait de jour en jour les liens qui l'avaient soutenu.

« A cette époque on vit paraître

» sur la scène un nommé Bacon-
» de-la-Chevalerie , qui , doué
» de quelques talens , et cachant
» sous des cheveux blancs et sous
» les traits les plus séduisans et les
» plus respectables l'imagination
» la plus ardente , ne sut pas éga-
» lement dissimuler l'ambition dé-
» mesurée dont il était dévoré. Cet
» homme , habile à mener de loin
» l'exécution de ses projets secrets ,
» fut de l'expédition chevaleresque
» du Port-au-Prince , ou plutôt il
» servit de chef à une jeunesse
» bouillante , parmi laquelle il
» cherchait à se faire des amis et
» des partisans. Il marchait rapi-
» dement vers le but qu'il voulait
» atteindre , qui était de se faire
» nommer au commandement gé-
» néral de la colonie ; il faisait pu-

» blier, par ses nombreuses créa-
» tures, des bruits effrayans sur
» de prétendus mouvemens qui
» se manifestaient parmi les es-
» claves ».

Les émissaires de cet homme devaient se réjouir ; il paraissait certain que le sang allait couler, car on voyait sur toutes les grandes routes des hommes armés.

Les chemins qui partent du Port-au-Prince pour conduire à Léogane et Jacmel, à travers une chaîne de montagnes considérables, étaient couverts de ces vagabonds, principalement de déserteurs, et ces fuyards allaient former un foyer et un rassemblement dans la partie la plus favorable à leurs projets.

Au milieu de cet espace est la haute montagne, qui, par sa po-

sition, commande naturellement les trois villes, du Port-au-Prince, de Léogane et de Jacmel ; c'était le point véritable où l'on devait poser un noyau militaire pour intercepter les voyageurs mal intentionnés et rompre leur réunion.

MM. de Peinier et Mauduit connaissant l'esprit de conciliation et de fermeté de M. Baudry-Deslozières, ancien militaire et propriétaire de l'habitation connue sous le nom de Crête, son attachement à la chose publique et sa haine pour tout ce qui peut la troubler, crurent qu'il était prudent de le consulter pour chercher à éviter les évènemens qui semblaient menacer cette partie de la colonie.

M. Baudry-Deslozières est un de ces hommes doué par la nature

d'une physionomie noble et bienveillante, où se confondent les traits d'une belle ame et d'un beau génie, possédant cette gravité bienséante, cette éloquence insinuante et censée, qui rendent presque toujours le commandement efficace; en un mot il est né pour être à la tête d'une armée.

Le gouverneur général le fit venir pour se concerter et prendre avec lui des mesures pour assurer la tranquillité. Les connaissances et les relations d'un citoyen vertueux, sont presque toujours la preuve de son mérite. En effet, quel témoignage plus flatteur pour un ancien militaire, que celui de se voir pour ainsi dire présider dans un cercle où étaient le gouverneur général, M. de Mauduit,

colonel du régiment du Port-au-Prince; M. de Villars, commandant pour le roi dans la ville de Léogane; M. de Coustard, commandant aussi pour le roi dans la ville du Port-au-Prince, et beaucoup d'autres officiers de haut grade. Ses lumières et ses connaissances le firent admirer de toute l'assemblée, qui ne savait rien faire sans le consulter; et ses réponses étaient toujours celles de la sagesse et de la paix.

Cette assemblée respectable décida que M. Baudry-Deslozières serait nommé commandant *pour le roi* dans les sept montagnes de Léogane et autres adjacentes; après quelques difficultés, M. Baudry-Deslozières se décide et

accepte cette charge aussi pénible que délicate.

La voix du nouveau commandant fut un signal qui servit à faire réunir un grand nombre de riches propriétaires qui semblèrent lui prouver, contre un préjugé trop commun parmi nous, qu'ils ne craignaient pas que la haute estime fût un sentiment réservé pour leurs seuls insulaires.

Le sage sentit tout ce qui en allait coûter à sa tranquillité ; mais né pour se rendre utile au bonheur de sa patrie, il triompha de sa répugnance ; il savait que nous sommes redevables à la société des talens que le ciel nous a confiés pour elle, et que ces biens ne nous appartiennent plus aussitôt qu'elle les réclame.

On lui donna quelques soldats et quelques cavaliers de maréchaussée, et partit pour établir le poste qu'on lui avait confié.

Quelques heureux succès augmentèrent le crédit de ce commandant ; le gouverneur général le chargea de missions secrètes et délicates, qu'il remplit, non-seulement à la satisfaction du gouvernement, mais bien plus encore à celle de tous les habitans honnêtes.

Que de peine avant de parvenir à l'exécution des volontés du gouvernement ! que de préjugés à combattre chez la multitude aveugle et toujours prompte à censurer ! que d'obstacles à surmonter ! que de ressorts à mouvoir ! quelle adresse ne fallait-il pas pour se concilier avec tous les esprits ! M.

Baudry-Deslozières prévit ces difficultés ; il les rencontra, et sut en triompher.

Cependant les choses allaient toujours de mal en pis dans la colonie ; les troupes militaires diminuaient visiblement, tandis que les corps patriotiques se multipliaient à l'infini, et portaient partout la tyrannie la plus insoutenable.

Pendant qu'un ordre nouveau commençait à s'établir dans la partie du Nord, la partie du Sud fit dès-lors cause commune avec elle, et méconnut l'autorité du gouvernement de Saint-Domingue, dont le pouvoir ne se soutint faiblement que dans les lieux voisins de sa résidence.

M. de Peinier, gouverneur gé-

néral, se plaignait amèrement du délaissement où il était et de l'impossibilité de compléter ses troupes; M. Baudry-Deslozières lui représenta qu'il ne lui restait qu'un seul moyen, et qu'il fallait en essayer; c'était d'enrégimenter les nègres libres et les gens de couleur.

L'idée parut bonne, et elle fut accueillie : il fut décidé que celui qui l'avait donnée en serait le chef.

Mais il ne suffisait pas d'avoir imaginé, il fallait exécuter. Si le premier pas parut avoir été celui du génie, il en fallait un second pour la puissance.

On observa que les finances étaient toutes délabrées, que personne ne payait plus d'impositions, ce qui ne permettait pas de faire cette entreprise.

Mais ce n'est qu'au sage et à ces ames privilégiées qu'il appartient, *si on peut le dire*, d'être dans l'exécution de leurs entreprises. Les images de l'Etre-Suprême, qui se jouent dans les miracles de la création ; une imagination élevée, qu'échauffe l'amour du bien public, disposent, arrangent tout au gré de leurs desirs ; et quand il le faut, leur chaleur féconde fait, pour le bonheur des hommes, germer sous leurs savantes mains, cet or et ces richesses dont ils dédaignent la possession par eux-mêmes : M. Deslozières trouva les moyens de subvenir aux besoins du gouvernement.

Il fut arrêté que l'état-major serait composé d'officiers riches, qui prêteraient à l'état la solde

qu'il conviendrait, et qu'on la leur rendrait au premier moment du rétablissement des choses.

Voilà comme ce régiment fut créé; mais il le fut dans le secret, en le couvrant d'une forme qui ne pût pas activer la méchanceté.

TABLEAU

Des différens Officiers composant l'Etat-Major du régiment de Crête, Dragons, dédoublement de celui du Port-au-Prince, et affilié au Régiment du Cap Français.

Première Division, *dans l'Ouest.*

M. Baudry-Deslozières, Colonel-Inspecteur (1).

(1) Le colonel-inspecteur du régiment de Crête, dragons, avait l'honorable privilège de nommer ses officiers dans les trois parties

M. Milhet, } Aides-de-camp
M. Sollier de la Vabreille, } du Colonel-
M. Malévre, } Inspecteur.

---

de la colonie. Il était obligé seulement, ou il s'était obligé lui-même, à mettre en tête, *d'après l'agrément et sous la permission du gouvernement de St.-Domingue*, Nous, etc. *nommons et avons nommé* M. d***.

Quand la révolution commença à s'échauffer, et que le corps fut reconnu par les nouvelles corporations, ses commissions ainsi que ses ordres, furent timbrés, *Au nom de la Nation, de la Loi et du Roi.*

Il ne rendait compte qu'au gouverneur général, et il le lui rendait sans intermédiaire; en sorte qu'alors on pouvait dire que le colonel-inspecteur du régiment de Crête, dragons, était la seconde personne de la colonie, et souvent la première dans ses opérations, car il était la plupart du temps difficile de se communiquer à deux lieues.... Il avait, comme on le voit, carte blanche dans ces occasions-là, et on n'eut jamais à lui faire des reproches du pouvoir qu'on lui avait confié; son principe était que l'*autorité*

M. Bourbon-Lagarre, Lieutenant-Colonel (1).

M. Dugommier-d'Aquin, Major.

M. de Villars aîné, fils de M. de Villars, commandant pour le roi à Léogone, Aide-Major.

M. le Comte de Bermont, I.er Capitaine.

M. Coupeau, Capitaine de remplacement.

M. le Comte de Laverne, 2.me Capitaine.

M. **********, Capitaine de remplacement.

M. de Léonvel, I.er Lieutenant.

M. Guillauteau, Lieutenant de remplacement.

M. Vaucher, Quartier-Maître.

M. de Marle-du-Fond-d'Ouarre, premier Maréchal-des-Logis.

---

n'est qu'un prêt, et que celui qui en abuse mérite d'être puni avec toute la rigueur des loix, comme dépositaire infidelle.

(1) Il fut un des premiers tués; et M. de Campan, major du régiment du Port-au-Prince, le remplaça.

M. Davy aîné, 2.me Maréchal-des-Logis.
M. Massiou, Chirurgien-Major.
M. Duflon, Chirurgien-Aide-Major.

M. Vielle,
M. Maho-de-Bois-Jolli,
M. Cotin,
} Ecrivains ayant le grade de Brigadier.

Je ne puis me rappeler tous ceux qui composaient le conseil général à raison de leurs grades et de leurs fortunes ; j'ai cru n'avoir pas besoin de prendre des notes à cet égard, et je m'aperçois que la révolution a furieusement affaibli ma mémoire.

Quant à la seconde division, *partie du Nord*, et la troisième, *partie du Sud*, je craindrais de n'être pas exact, attendu l'éloignement des lieux, et je crois même que ces deux divisions n'ont pas

eu

eu le temps d'être parfaitement organisées ; je me rappelle seulement que M. de Fontange et M. Thouzard étaient désignés, l'un pour être colonel et l'autre lieutenant-colonel ; M. Prieur-du-Dondon, pour major, et M. Jérôme Gauvain, aide-major, dans la *partie du Nord ;* que M. de Caudére, si horriblement sacrifié depuis, devait être ou était déjà colonel de la division du Sud. Tout le reste s'est échappé de ma mémoire comme un songe.

Je voudrais bien avoir à ma disposition l'énorme correspondance qu'avait le régiment de Crête, non-seulement avec tous les autres corps militaires et troupes de ligne, mais encore avec les corps patriotiques les plus distingués, qui ne

voulaient que le rétablissement de l'ordre dans toute la colonie ; tel que le célèbre corps de volontaires sous le nom *de Pompons-blancs*, dont les ramifications s'étendaient également dans les parties du Nord et du Sud, et qui dans toutes les villes ont constamment donné des preuves admirables de dévouement pour la chose publique. Cette correspondance me mettrait sur la voie de bien de choses que je suis forcé d'envelopper dans le silence, attendu l'impossibilité de me souvenir de tant de détails. On y verrait sur-tout les lettres intéressantes du gouverneur, qui applaudissait à la conduite sagement combinée du chef du régiment de Crête, ainsi qu'à celle de M. de Campfort, colonel du régiment du Cap, dont

l'esprit égalait les connaissances et la bravoure (1), et une infinité d'autres qui élevaient M. Baudry-Deslozières au plus haut degré de considération, prévoyant que sa

---

(1) Ce brave militaire est maintenant à la Martinique, vivant dans une retraite philosophique, du souvenir de ses anciens lauriers, et repassant dans son esprit toutes les scènes horribles de la révolution coloniale. Il a eu beaucoup à souffrir des dangers qu'il a courus et desquels il a triomphé comme le colonel Baudry-Deslozières : ces deux collaborateurs ont fait voir par là la candeur inaltérable de leur ame, et me paraissent aussi avoir bien des rapports sous le point de vue des connaissances et du génie.

Si les colonels Mauduit-Duplessis, de Campfort et Baudry-Deslozières eussent été constamment secondés, l'incomparable île de Saint-Domingue subsisterait encore dans toute sa gloire, sa splendeur et son ancienne félicité. On le sent bien à présent ; mais le temps a tout dévoré !.....

renommée devait passer à la postérité comme un exemple de bravoure et de sagesse qui ne devait pas périr avec les colonies. Il est aisé de présumer que cette correspondance servit à fixer l'attachement naturel que nous avions pour notre colonel, et il n'en est pas un de nous qui n'eût donné sa vie pour la sienne, et cela parce qu'il était juste, grand et humain; que son occupation continuelle était de veiller à la conservation des hommes qu'il commandait, et s'il en a tant perdus, ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais au régiment lui-même qui lui forçait la main et le tourmentait pour combattre; quand il s'agissait d'une expédition, tout voulait en être, et il fesait des mécontens de ceux

qu'il était forcé d'excepter. Quel chef ! et quels hommes il avait su choisir ! Il sera beau dans un certain nombre d'années de pouvoir dire, je descends d'un dragon de Crête ! L'histoire ne m'a encore rien offert de supérieur ; et si je ne craignais le reproche injuste de l'enthousiasme et d'une partialité ridicule, il me serait aisé d'exprimer plus fortement mes idées sur ce corps militaire, qui a mérité l'acharnement de plusieurs autres incapables de l'égaliser.

M. Baudry-Deslozières voulant fixer l'uniforme de son régiment, et après en avoir fait part à M. le général, ce dernier voulut bien prendre un arrêté qui fixa le tout de la manière suivante :

Pour les Blancs.

Habit vert doublé de même, passe-poil rouge, revers vert, collet rouge, passe-poil vert, poches à l'anglaise, boutons dorés portant n.° 1, épaulettes en or pour les officiers, contre-épaulettes en or pour les simples dragons; sabre doré, baudrier noir, bottes molles; cornette, étendard ou guidon, en tafetas blanc, portant pour légende d'un côté, *régiment de Créte, dragons*, et de l'autre, *tout à la patrie*; lettres d'or et fleurs de lys du même métal aux quatre coins, bâton bleu, pique et talon dorés.

Pour les gens de couleur.

Même uniforme, habit-veste, les contre-épaulettes seulement

en soie jaune ; cornette rouge et blanche, écrit d'un côté, *régiment de Crête, dragons*, et de l'autre, *Amour filial* ; bâton jaune, pique et talon dorés.

Pour les nègres libres.

Méme uniforme, habit-veste, contre-épaulettes en laine jaune, cornette blanche et bleue, écrit d'un côté, *régiment de Crête, dragons*, et de l'autre, *soumission et courage* ; bâton noir, pique et talon dorés.

On s'est ensuite occupé de la rédaction du serment à prêter par les dragons, après s'être préalablement informé de leur vie et mœurs.

Après le serment, le régiment de Crête commença son service.

CHAPITRE II.

Grande revue du Régiment.— Bataille sur la montagne de la Selle.—Piège pour perdre les Dragons.-Les brigands chassés de la Charbonnière.— La ville de Léogane armant les petits blancs.

LA première expédition remarquable du régiment des dragons de Crête, suivit de près la belle revue qui fut passée au Port-au-Prince. Cette revue était composée de 1800 hommes bien uniformes, armés de pied en cap, et montés sur des beaux chevaux du pays, bien disciplinés, et manœuvrant presque comme de vieilles troupes. On voyait dans leurs yeux

le feu martial qui annonce de grandes destinées : ce jour-là ils avaient sous leur habit une veste et culotte couleur serin, avec des petits boutons jaunes à la hussarde, faute de petits boutons n°. 1, n'ayant pu encore s'en procurer de France. Leurs chapeaux étaient retapés et placés à la française, chargés d'un pompon blanc et vert, et d'une cocarde bien distincte ; tout le monde admirait l'extrême propreté et la bonne tenue de ces jeunes gens. Mais quel fut l'étonnement général, quand on les vit manœuvrer ! tous les mouvemens se faisaient à la muette et avec une rapidité presque sans exemple dans les colonies. On se servait de guidons pour commander ; et répandus de distance en distance, les répétiteurs ne lais-

saient presque pas d'intervalle ; on eût dit que le tout n'était qu'une pièce, tant ils mettaient d'ordre en faisant leurs évolutions. Le moment de descendre de cheval étant arrivé, ce mouvement et celui d'écarter les chevaux et de les remettre à des plantons exercés à cet effet, s'opérèrent dans un clin d'œil, et se trouvèrent aussitôt rangés comme de l'infanterie, aux bottes près. En un mot, ces braves militaires avaient le double avantage de faire la manœuvre à cheval et à pied ; ils se servaient de petits fusils, qu'ils portaient sur le dos quand ils étaient à cheval, et au bout desquels étaient de longues et larges bayonnettes, sur lesquelles le soleil reluisait comme de l'argent ; ils remontèrent aussi promptement

à cheval, et prirent congé de M. Peinier, gouverneur général, qui en fut enchanté. M. le colonel Mauduit vint embrasser et complimenter de bon cœur le colonel Baudry-Deslozières d'être à la tête d'une si belle jeunesse. Quelque temps après, ce seul corps fut porté au nombre de 4000 hommes pour la partie de l'Ouest, en comptant les hommes de toutes les couleurs.

Sitôt cette revue, ils furent dispersés dans les 7 montagnes de Léogane pour y éteindre les germes d'insurrection, qui ne paraissaient alors que de temps à autre. On eut quelques escarmouches qui ne valent pas la peine d'être citées. Mais la première expédition remarquable, fut celle du mois de décembre 1789, dans les hauteurs

de Jacmel. Il y avait sur plusieurs habitations de ce quartier un rassemblement de déserteurs et de beaucoup d'autres mauvais sujets, renforcés de nègres-marons, tous supérieurement armés, et qui s'étaient procuré des munitions de tout genre. Ils étaient appuyés sur le côté Nord-Ouest de la montagne de la *Selle*, d'où ils ne sortaient que pour aller désoler les habitans voisins, forcés de s'enfuir et d'abandonner tout aux brigands trop nombreux. Le régiment de Crête entreprend de les détruire ; il s'y transporte. Mais quel fut son étonnement de voir les insurgés entourés de tant de difficultés et à l'abri de tous dangers, par des falaises énormes qui leur servaient de fossés, tandis qu'ils tiraient à coup

sûr de derrière de gros arbres et de liannes qui les cachaient. Il n'y avait pas moyen de les combattre à corps découvert, et pour l'avoir essayé, nous perdîmes un lieutenant-colonel, 12 officiers, et peut-être plus de 50 fusillers ou cavaliers (1) en feignant de se retirer, et on chercha le moyen de tourner cette montagne sans que les brigands s'en aperçussent, pour trouver une issue jusqu'à eux. On se doute bien que les cartes géographiques n'étaient encore que dans la tête, et qu'on ne connaissait pas bien cette montagne inhabitée. Tandis que l'on manœuvrait ainsi, on avait laissé quelques

(1) Par la difficulté d'aller à cheval dans des montagnes sans chemin, ce régiment fesait le service à pied et à cheval.

plantons, dont l'unique occupation était de faire, sur plusieurs points, des feux, pour que l'ennemi crut que nous occupions toujours la même position pendant la nuit.... Du temps que nous faisions cette opération, la majeure partie du régiment se mit en marche, et ce ne fut que deux jours après, en tournant cette montagne, qu'il découvrit la possibilité de se faire jour à travers la forêt que tapissait le derrière éloigné de ce mont escarpé. En effet, la troisième journée fut employée par les éclaireurs à baliser un chemin qui conduisit le régiment sur la hauteur qui dominait le camp des insurgés; parvenu à ce point, il resta fort tranquille jusqu'au lendemain à 4 heures du matin où on commença

l'attaque. Le combat fut sanglant; les insurgés furent pris dans leur propre piège, et la falaise qui les avait défendus devint leur tombeau. Nous perdîmes beaucoup de monde; dans le temps on évaluait notre perte à plus de 300 hommes; mais les brigands, qui étaient au nombre de 600 de toute couleur, furent presque tous taillés en pièces. On prit tous leurs bagages, plusieurs centaines de fusils et environ un millier de poudre, et une grande quantité de cartouches, des chevaux et un nombre assez considérable d'équipemens. Cette première bataille, qui coûta fort cher au régiment de Crête, donna de lui la plus haute idée, et notre colonel reçut du gouvernement les complimens les plus flatteurs;

comme ayant dirigé l'opération, et bien encourageant pour les dragons, car ils s'étaient tous bien distingués.

Dans le même temps, les grands chemins, et sur-tout les chemins détournés, étaient à tout moment pratiqués par des hommes inconnus, sans aveu, sans état, sans famille, sans possession et sans passe-port, qui se plaisaient à inquiéter les habitans. Ces hommes ne pouvaient rien faire adopter légitimement, et les intérêts de ce sol malheureux devinrent la proie de ces brigands.

Ha fléaux destructeurs! Si ces vagabonds avaient été attachés à St.-Domingue, ils auraient bien différemment ménagé cette contrée; mais ils espéraient, en profitant

fitant du désordre affreux qu'ils excitaient, s'enrichir de pillage, et fuir ensuite ce pays dévasté.

Pourquoi faut-il que les hommes, naturellement si ardens pour leurs intérêts, s'opposent souvent aux vues de ceux qui s'occupent de leur bonheur ? N'accusons de cette bisarrerie que la vanité ou cette prévention déraisonnable, qui ne sait s'appuyer que sur des usages dont elle pèse l'innovation et jamais la valeur : l'une s'offense de la gloire qui doit couvrir l'auteur d'un projet qu'elle n'aurait pas eu la force d'imaginer ; les yeux de l'autre trop faibles, n'aperçoivent que des difficultés ; celle-ci, par l'opiniâtreté de ses objections, étonne, intimide le zèle ; celle-là, par l'amertume de

ses critiques, se ralentit et le dégoûte ; et souvent toutes deux réunies, font tomber les entreprises les plus belles et les plus utiles.

Le 7 janvier 1790, le gouverneur général donne ordre au colonel Baudry-Deslozières, de se rendre avec son régiment à la rivière Froide, où l'on devait lui apprendre ce qu'il avait à faire. C'est en descendant de Crête pour la seconde *expédition*, qu'une partie des éclaireurs rencontra, sur un chemin qui parcourt le bord des falaises nombreuses, des pièges d'une très-grande profondeur, masqués par des branchages et dont le fond était hérissé de pièces de bois chandelle. Ils allaient vîte ; les premiers tombèrent dans les trous, leurs che-

vaux se cassèrent les jambes, et eux-mêmes désarçonnés, furent précipités pendant la nuit dans les falaises ; ceux qui surviennent en firent presque tous autant. Le régiment encore éloigné entend des cris perçans que les échos des montagnes lui rapportent ; ne sachant ce que c'était, il redouble le pas, et bientôt il rencontre des éclaireurs qui retournaient lui dire de quoi il s'agissait. Cette nouvelle fut cruelle. On perdit 25 ou 30 jeunes gens, et deux officiers de la plus grande espérance ; MM. Desfontaines et Beaussier. Mais on ne s'appitoie pas long-temps dans de semblables occasions, et on continua la route avec beaucoup de précautions, en desirant de rencontrer ceux qui avaient fouillé

ces pièges, et personne ne parut, parce que sans doute on s'était caché en apercevant autant de monde.

Arrivé à la rivière Froide, on apprend qu'il existe dans les hauteurs de la Charbonnière des insurgés en grande quantité. Le régiment du Port-au-Prince devait monter par les hauteurs du côté de la ville dont il porte le nom, et le régiment de Crête par les hauteurs du côté de la rivière Froide, pour se rendre maître des fuyards. La chose s'exécute comme on l'avait projeté. Mais il y avait un intervalle de trois lieues entre le régiment du Port-au-Prince et celui de Crête, de sorte que les choses ne se firent pas toutes en même-temps. Le régiment du Port-

au-Prince ayant monté trop tôt, les brigands qui l'aperçurent décampèrent sur les derrières qu'ils ne croyaient pas gardés, et comme ils descendaient, le régiment de Créte montait. Les brigands qui n'avaient plus d'autre issue, ne prirent conseil que de leur désespoir, et profitant de l'avantage de leur position, ils massacrèrent beaucoup des nôtres. Cependant nous *parvînmes à gagner un platon, sur lequel nous en fîmes une boucherie ; plusieurs s'échappèrent, mais peu.*

Le gouverneur général apprend qu'il se formait des attroupemens, et que les routes depuis Jacmel jusqu'à Léogane, étaient couvertes de gens armés ; il donna des ordres au régiment de Crête de se

tenir prêt à marcher ; le colonel, M. Baudry-Deslozières, fit former une garde de 100 hommes sur l'habitation Bizoton, et une de 80 hommes à l'entrée du chemin de la rivière Froide. Le colonel fit transporter de l'artillerie aux deux postes ; on construisit quelques ouvrages ; il fit faire des abatis aux chemins qui descendent des montagnes, ainsi qu'une forte disposition militaire ; il plaça des postes, et le grand chemin de la montagne qui conduit à Jacmel, fut également fortifié ; 70 hommes, commandés par des officiers blancs, fesaient des patrouilles au loin, et sans troubler en aucune manière les propriétaires, veillant au contraire à leur bien et à leur existence jour et nuit.

Mais la politique incendiaire des anglais avait déjà par son or électrisé la philosophie révolutionnaire de quelques procureurs, huissiers et avocats du pays, qui commença à faire prendre publiquement l'étendard de la révolte aux petits blancs de Saint-Domingue, aux ouvriers de toute espèce, aux petits marchands, aux économes et à presque tous les gens sans éducation ; tous ceux qui savaient lire avaient grand soin de prendre des places révolutionnaires, où il n'y avait que peu ou point de dangers ; leurs fonctions consistaient uniquement, comme *municipal* ou membre de l'*assemblée provinciale*, à développer adroitement le germe de la méchanceté qui paraissait dans les ames du petit peu-

plé, à exciter les gens sans propriété contre les gens riches, et à porter par-tout le trouble et la désolation par des machinations infernales, afin, comme ils l'ont fait depuis, de s'emparer de tout, suivant le degré d'influence qu'ils avaient entr'eux-mêmes. A cette époque ils firent un essai à Léogane; ils armèrent leurs patriotes et les firent marcher dans les montagnes de Léogane, pour porter l'inquisition la plus insoutenable chez les malheureux habitans occupés de leur culture. Les espions à la solde de l'état-major ne manquèrent pas d'instruire notre colonel de ce qui se tramait et des horreurs qu'on allait commettre dans toutes les montagnes riches, peuplées et bien cultivées, qui couron-

nent les villes du Port-au-Prince, de Léogane et de Jacmel. C'est de ce moment que le colonel établit des postes de distance en distance sur les crêtes des mornes avec des signaux particuliers, qui, sans être des télégraphes, en avaient la précieuse et rapide utilité. Il couvrit de fortes patrouilles les sentiers détournés et difficiles par où les ennemis devaient sans doute parvenir à leurs fins. Le quartier-général était toujours à *Crête*, et tout fut prêt pour parer au mal. Mais le colonel Baudry-Deslozières imagina, soit pour faire mieux diversion aux malveillans, soit par ruses, soit enfin pour moins effaroucher les esprits et par une sorte de respect pour le temps, d'ordonner que nous quitterions

notre uniforme pour ne paraître qu'en bourgeois (1) ; et en effet,

(1) Si nous étions souvent sans uniforme dans les montagnes et même quand nous combattions, c'était à raison des localités et pour faciliter sans danger les communications individuelles, et former la réunion générale sans effaroucher les esprits ombrageux du temps ; aussi combien des nôtres se glissaient sous cet abri dans les différens partis pour en amortir l'action, et combien cette ruse a été utile dans une foule de circonstances ! De cette manière le colonel savait presque toujours tout ; les conspirations qui à cette époque naissaient et croissaient comme l'ivraie, avortaient le plus souvent, et c'est de cette manière que nous avons conjuré bien des orages ; d'ailleurs dans ce temps-là on n'avait pas librement la faculté de faire travailler les tailleurs qui eux-mêmes s'enrôlaient dans des partis, et les patriotes ou plutôt les sans-culottes, à cette époque si aloux d'uniformes, d'épaulettes, étaient presque tous obligés de s'en passer, et l'uniforme constant chez eux était seu-

nous n'avions plus l'air alors que de chasseurs des bois; de cette manière nous préservâmes toutes les habitations en nous développant du centre en forme d'éventail, de manière que la ligne circonférentielle formait une tangente sur les trois cercles, du Port-au-Prince, de Léogane et de Jacmel. L'ennemi

---

lement tout ce que la méchanceté peut imaginer pour la destruction : il n'était donc pas étonnant que nous, dont la vie se passait dans les bois et dans les chemins les plus difficiles, où la pluie et le soleil nous desséchaient ; il n'est pas étonnant, dis-je, que nos uniformes se déchirassent sans pouvoir les rétablir, et que nous fussions également, par cette raison, réduits à porter ce que nous pouvions ; il n'y avait de bon et d'uniforme que nos fusils et notre discipline ; chez nous l'habit ne fesait pas le moine, c'était le cœur qui parait nos soldats, et c'est le meilleur uniforme.

qui ne se doutait pas de cette opération et qui n'apercevait rien qui pût faire soupçonner un dragon de Crête, donna à tête baissée dans le piége. Il se mit en route, et s'éparpillant sans méfiance, on le laissa s'avancer sur les différens points, et quand il fut dans de certains défilés bien connus de ceux qui ont vu les lieux, les signaux jouèrent, la ligne du centre s'avança, vint renforcer la circonférence, et les différentes évolutions en tous sens changèrent en point central l'armée ennemie, qui, ainsi enveloppée, fut taillée et mise en pièces, sans qu'il lui fût possible de se rallier. On compta que l'ennemi perdit dans ces différentes actions 12,00 hommes, et que notre perte ne se monta pas à plus

de 60 individus ; on le croira si l'on connaît les localités, si l'on se fait une idée de nos manœuvres, dont le jeu consistait à être toujours maîtres des hauteurs, et à renfermer l'ennemi dans des falaises sur lesquelles nous plongions avec aisance de tous côtés. Ces guerres de montagne sont extrêmement pénibles à cause des marches forcées et des pluies abondantes qui d'un moment à l'autre surprennent les malheureux militaires ; on n'y est pas commodément comme dans les plaines ; les tentes y sont des arbres qui dégouttent la pluie après qu'elle est finie, les lits de camp sont la terre ; on est dans la boue quand il pleut, et dans la poussière quand il fait sec ; les tables n'y sont pas fastueuses

même pour les premiers officiers, et le régiment de Crête a plus mangé des bananes, des tayos, des patates, des ignames et de la cassave, que du pain, et de bons mets qui nourrissaient les heureux oisifs.

CHAPITRE III.

Mouvement dans la ville du Port-au-Prince.— Révolte de l'Equipage du vaisseau le Léopard.— Départ de l'Assemblée générale, et massacre du Commandant de la ville de Cayes.

« LE gouvernement, continuel-
» lement harcelé par cette incom-
» mode et entreprenante assem-
» blée, qui ne cessait d'empiéter
» sur ses droits, crut trouver le
» moment de s'en débarrasser et

» de la dissoudre légalement. Les » instructions du 28 mars, por- » taient qu'une nouvelle assem- » blée coloniale serait convoquée, » à moins que celle qui existait » déjà ne fût confirmée par les » assemblées primaires réunies à » cet effet ».

Elle fut convoquée pour le 13 juin, et son but était de déterminer si l'assemblée générale, séante à St.-Marc, serait continuée, ou si on en formerait une nouvelle. Les officiers qui avaient les qualités requises pour être citoyens actifs s'y trouvèrent, conformément aux décrets des 8 et 28 mars. Le désordre régna dans cette assemblée; plusieurs particuliers en vinrent à des voies de fait. MM. les officiers se retirèrent, et furent,

ainsi qu'un grand nombre de citoyens, déposer leur protestation chez un notaire.

Le sieur Croisier, secrétaire du comité, se permit d'écrire à M. le général, au nom de ce même comité, une lettre où il outrageait particulièrement les officiers, soldats et dragons des deux régimens, de laquelle on n'eût connaissance que 15 jours après qu'elle fut écrite, et lorsque la voie de l'impression l'eut rendue publique. MM. les officiers adressèrent aussitôt à M. de Peinier une réponse, où ils exposèrent franchement les faits tels qu'ils s'étaient passés, et prouvèrent que toutes les assertions du sieur Croisier étaient calomnieuses.

La droiture, la franchise et la

fermeté de M. de Mauduit étaient connues trop avantageusement, pour ne pas inspirer les craintes les plus vives aux mal intentionnés. On employa la calomnie pour prévenir les esprits contre lui ; on répandit avec profusion un paragraphe tiré du nº. 40 des *Révolutions de Paris*, où on lui fesait tenir un propos trop extravagant, pour qu'on pût croire qu'il fût de lui. A peine était-il arrivé de France, qu'on ne parlait que de motions pour lui faire prêter un serment particulier. Il parut enfin un décret de l'assemblée coloniale pour faire prêter aux troupes de ligne le serment d'être fidelles à la Nation, à la Loi, au Roi, *et à la partie française de St.-Domingue*. M. le général refusa de faire prêter ce serment.

M. de Mauduit, instruit de tout ce qui se disait à son sujet à l'assemblée générale, informé qu'on y suspectait ses opinions, ses liaisons et ses démarches en France, écrivit à M. de Lachevalerie, président de sette assemblée, ce qui donna lieu à la correspondance qu'il entretint avec elle. La conduite de ce chef ne paraissant point favorable aux vues de l'assemblée, elle se décida à publier un projet de décret pour changer la dénomination des régimens de ligne, et leur donner le nom de troupes nationales soldées de la colonie, sous l'autorité et protection immédiate de l'assemblée même.

Il parut un autre décret pour l'établissement des municipalités, en qui désormais devait résider le

pouvoir exécutif, et qui rempliraient auprès des troupes les fonctions qui sont attribuées aux commandans des places.

Le 17 juin, à cinq heures du soir, M. de Mauduit fit faire une promenade militaire à son régiment ; cette promenade, prescrite par l'ordonnance, fut regardée comme un crime par le comité et tous ses adhérens. Tel était l'esprit de vertige qui animait ces soi-disant patriotes, qui disputaient aux chefs des corps le droit de faire exercer et manœuvrer leurs troupes.

Le 9 juillet au matin, les deux régimens, celui du Port-au-Prince et celui de Crête, firent une seconde promenade ; ils firent halte sur une habitation à une lieue de la ville, et là les deux colonels trai-

tèrent militairement les officiers et soldats, ce qui fut regardé comme un nouveau crime et traité d'orgie scandaleuse.

On remarqua dans la matinée du 11 juillet, beaucoup de mouvement dans la ville, ce qui fesait craindre que la tranquillité serait troublée ; on fut instruit que des gens mal intentionnés avaient des projets criminels. M. de Mauduit, commandant de la place par *interim*, après en avoir rendu compte au général, renforça les postes, doubla les patrouilles, et prit toutes les précautions que lui suggéra sa prudence pour prévenir le mal, au cas que les rapports qu'on avait faits fussent vrais ; on répandit même que la personne du général était menacée, ce qui fit que sa

garde fut également renforcée. Le comité, de sa propre autorité, fit battre un ban, pour publier un décret incendiaire qu'il avait pris la veille; le général fit arrêter celui qui était à la tête des tambours, et lui défendit de faire battre de ban à l'avenir sans sa permission, ou celle du commandant de la place.

Dans la matinée du 12 juillet, un soldat nommé Gindras, dont on soupçonnait la conduite, fut mis dans les prisons des casernes, après avoir déclaré que depuis long-temps il était payé par les sieurs Croisier, Imbert et autres membres du comité, pour tâcher de séduire et corrompre les troupes. Le nommé Chaveine, grenadier, accusé par Gindras et suspect depuis long-temps, fit les mêmes

déclarations, qui démontrèrent un projet formé de débaucher le régiment, et de forcer les chefs à acquiescer à tout ce qu'on voudrait exiger d'eux.

Le 13 juillet au matin, M. de Mauduit donna connaissance à M. le général, ainsi qu'à une assemblée qu'il y avait alors au gouvernement, où étaient MM. de Montault, Coustard, de Villars, de Baudry-Deslozières, de Cournoyer et d'autres officiers supérieurs, des déclarations des deux soldats. Le soir, les mêmes pièces furent communiquées à beaucoup de citoyens rassemblés sous la dénomination de volontaires ou pompons blancs. Les officiers du régiment de Crête, dragons, se réunirent tous pour supplier le général de les remettre

entre les mains du ministère public, afin de poursuivre les coupables.

Dans le courant de l'après-midi, l'officier de garde à la place de Valière, fit avertir M. de Mauduit qu'il se fesait un attroupement nombreux vers une extrémité de la ville. M. de Mauduit, après avoir pris les ordres du général, envoya sur-le-champ deux détachemens occuper les hauteurs qui dominent ce point; il fit renforcer la garde du fort Saint-Joseph, qui forme cette extrémité de la ville, et fit partir d'autres détachemens pour occuper divers autres points, avec ordre à tous les commandans de ces détachemens, de n'employer la force qu'en cas d'attaque. Mais les mal intentionnés eurent connais-

sance des intentions du gouvernement, une terreur panique s'empara d'eux ; ils se retirèrent, et M. de Mauduit fit rentrer tous les détachemens.

La poudrière était située dans un endroit écarté et peu susceptible de secours en cas d'événement. La disposition des esprits, les nouvelles qu'on avait reçues que dans beaucoup d'endroits de gens armés s'étaient emparés des munitions de guerre, et les rapports certains qu'on eut qu'on voulait en faire autant au Port-au-Prince, décidèrent M. le général à en faire retirer toutes les caisses de cartouches à balle, qui furent conduites en plein jour aux casernes, et y furent déposées dans un endroit sûr et isolé : le colonel prit

d'ailleurs

d'ailleurs sur cet objet toutes les précautions nécessaires.

Les mal intentionnés, fâchés d'avoir manqué leur coup, cherchèrent à alarmer le public par une nouvelle calomnie; ils répandirent le bruit qu'on avait vidé la poudrière, et qu'on avait tout transporté aux casernes; il n'y avait rien de si faux, puisqu'on n'en avait pas retiré un seul barril de poudre; et pour dissuader le public trop crédule, M. de Mauduit pria les juges de la sénéchaussée et le procureur du roi, de faire une visite aux casernes, pour constater juridiquement la fausseté des bruits qui couraient, ce qui fut exécuté.

M. de Mauduit avait reçu depuis quelques jours une lettre anony-

me ; capable par ses sophismes et ses rapports infidelles, d'ébranler et même de séduire d'autres hommes que les braves soldats de son régiment. Ce colonel avait toujours publié et fait afficher à la porte des casernes les écrits de ce genre qu'il avait été dans le cas de recevoir, et fesait connaître à tout son régiment jusqu'à ses réponses.

Tous ses soldats, pénétrés des procédés francs et loyaux de leur chef, fermes et inébranlables dans les principes qui les animaient, et fidelles à leurs sermens, lui témoignèrent combien ils étaient sensibles à la marque d'estime et de confiance qu'il leur donnait, et chaque compagnie répondit par une déclaration particulière.

On apprit par le courrier que l'assemblée générale devait faire paraître incessamment un décret qui licenciait les troupes. Les deux régimens, celui du Port-au-Prince et celui de Crête, furent si indignés de cela, qu'ils s'assemblèrent d'eux-mêmes pour renouveler leurs sermens, vouant à l'infamie et aux peines de l'ordonnance ceux qui obéiraient à ce décret.

On eut des avis qu'on cherchait à séduire l'équipage du vaisseau *le Léopard*; on vit des canonniers de ce bâtiment, qui, ayant quitté le pompon prescrit par l'ordonnance, y avaient substitué celui que portaient les partisans du comité : On chercha à arrêter le mal.

Le gouverneur général ordonna

au commandant de ce vaisseau d'appareiller pour le Cap ; mais il était trop tard, le comité avait déjà fait répandre un décret de l'assemblée générale, qui défendait à l'équipage de quitter la rade du Port-au-Prince, et qui déclarait que le vaisseau *le Léopard*, ci-devant nommé le vaisseau du Roi, passait sous les ordres et la protection de l'assemblée générale et du comité. Ce décret fit l'effet qu'on en attendait, l'équipage se révolta et ne voulut point partir.

La révolte du vaisseau *le Léopard*, les menées séditieuses du comité du Port-au-Prince, coopérateur de cette révolte, les représentations pressantes de tous les bons citoyens, décidèrent le gouverneur général à faire arrêter plu-

sieurs membres du comité et autres personnes, accusés d'être les auteurs des troubles qui régnaient dans la ville. On vint rendre compte, à sept heures du soir, au colonel Mauduit, qu'il existait un projet de mettre le feu au magasin du roi et à l'arsenal ; on y envoya sur-le-champ 75 hommes, et on reconnut en effet plusieurs détachemens qui vinrent autour des magasins avec des fanaux allumés, malgré qu'il fît clair de lune. M. de Mauduit, conformément aux ordres du général, allait faire arrêter les personnes citées plus haut ; mais une circonstance dont on n'eut connaissance qu'à une heure du matin, fit changer les dispositions. On fut informé que les personnes qu'on voulait arrêter étaient

au comité au milieu de 500 hommes armés. Le colonel Mauduit envoya deux officiers à différentes fois pour en rendre compte au général et prendre ses ordres à ce sujet, qui furent d'aller arrêter les personnes désignées dans le comité même, s'il croyait pouvoir le faire avec sûreté. M. de Mauduit s'y transporta à l'instant, imaginant ne pas trouver de la résistance aux ordres dont il était porteur, et il ne fut détrompé à cet égard, que lorsque deux décharges de coups de fusil et d'espingole eurent tué plusieurs hommes et blessé une quinzaine (1).

(1) On a prétendu que la troupe avait tiré la première ; jamais calomnie ne fut plus absurde, il ne faut pour s'en convaincre que connaître le local.

Alors le colonel Mauduit ordonna de faire feu pour préserver les hommes qui lui étaient confiés, et il ne fit son commandement qu'après en avoir vu tomber trois à ses côtés. Il se décida, après l'action commandée, à rester dans la position

---

La troupe arriva en colonne, et fit halte à trente pas de la maison. Le colonel Mauduit se porta à quinze pas en avant, et parla lui-même aux personnes qui étaient dedans, leur déclarant au nom de la nation, de la loi et du roi, et de la part de M. le général, qu'il avait ordre d'arrêter plusieurs membres du comité qui étaient parmi eux ; il resta dans cette position fâcheuse tout le temps du feu, et bien sûrement s'il avait eu intention d'attaquer les gens armés du comité, il ne se serait pas mis entr'eux et ses soldats, parce qu'il s'exposait par-là à une mort presque certaine ; bien sûrement aussi ses soldats ne commencèrent pas, parce qu'ils auraient trop craint de tuer un colonel qu'ils chérissaient.

plus que dangereuse où il se trouvait, pour mieux surveiller tout, et pour être plus à portée d'arrêter la fureur et la vengeance de ses soldats irrités, ce qui lui réussit parfaitement.

Le vaisseau avait mis à la voile le 31 juillet au matin, et avait été se réfugier à St.-Marc, sans son capitaine et la plupart de ses officiers, qui avaient été obligés de quitter leur bord pour éviter de nouveaux crimes au malheureux équipage révolté. On reçut le même jour le décret de l'assemblée générale qui licenciait les troupes, les déliait de leur serment, et les invitait à servir dans un nouveau corps, créé sous le nom de troupes nationales soldées de la colonie, avec la promesse de donner à cha-

que

que soldat une concession (1). Tels étaient les moyens de séduction qu'employait cette assemblée pour tromper de braves gens.

Six soldats échappés de St.-Marc pour rejoindre leurs drapeaux, firent le rapport que tout le détachement, à l'exception d'une quinzaine d'hommes, avait été débauché par l'assemblée générale.

On fit une invitation aux citoyens de se trouver présens à l'interrogatoire des soldats venus de St.-Marc, sur les moyens dont on s'était servi pour séduire le détachement, et sur les personnes qui les avaient employés.

---

(1) La concession est de 100 carreaux, le carreau de deux arpens et trois cinquièmes d'arpent, ce qui fait 260 arpens.

On apprit que le peu d'hommes du détachement de St.-Marc qui étaient restés fidèles à leurs drapeaux, venaient d'être emprisonnés avec deux de leurs officiers, Romillon et la Farge. Le gouverneur général fit arrêter sur-le-champ MM. Camfrancq et Glaumé, députés à l'assemblée générale ; ces deux Messieurs furent conduits aux casernes pour y être détenus et répondre des événemens fâcheux qui pourraient survenir aux deux officiers prisonniers, et aux soldats qui partageaient leur sort.

Peu de jours après, ces deux malheureux officiers arrivèrent ; ils avaient couru les plus grands dangers. Le reste du détachement avait été forcé, le poignard sur la gorge,

de suivre l'assemblée. MM. Camfrancq et Glaumé furent élargis à l'arrivée de ces premiers.

« Le général dénonçait à la colo-
» nie l'assemblée, comme ayant
» outrepassé ses pouvoirs, et cher-
» chant à se soustraire à la puis-
» sance nationale, et il déclarait
» qu'il se voyait forcé par son de-
» voir de la dissoudre. »

Des secours accoururent de part et d'autre ; l'assemblée générale parut se disposer à se défendre vigoureusement ; mais l'ardeur bouillante de ceux qui l'avaient entraînée dans ce mauvais pas, ne tint pas contre le double danger qui les environnait et qui les menaçait particulièrement. Quelque nombreux que fussent leurs partisans, ils n'ignoraient pas aussi les dispo-

sitions secrètes du commerce, qui, en cas d'attaque, se serait infailliblement tourné contr'eux. Toute l'ardeur et la bonne volonté de leurs défenseurs ne purent les rassurer ; l'ennemi était encore bien loin, et la terreur avait déjà fait de rapides progrès. Enfin cette aventure se termina par un événement extraordinaire : l'assemblée générale se détermina à s'embarquer en masse sur le vaisseau *le Léopard*, et aller implorer en France la justice nationale. Cette idée fut celle de M. Bacon-de-Lachevalerie.

« L'assemblée générale s'embar-
» qua au nombre de 83 membres,
» pour se rendre en France avec
» quelques amis les plus zélés par-
» tisans, et un détachement du

» régiment du Port-au-Prince qui » avait embrassé sa défense. »

Tandis que l'assemblée générale exécute cette résolution inattendue, ses proclamations circulaient dans toute la colonie, et donnaient à ses nombreux amis le signal de courir aux armes. La partie du Sud témoigna en cette occasion beaucoup de zèle, et fit les plus vigoureux efforts. La fermentation y fut extrême; le détachement de la ville des Cayes se laissa gagner par la municipalité, et cette dernière fit mettre aux arrêts les officiers de ce détachement. On fit assassiner le pauvre Codère, commandant de la même ville, ancien major du régiment du Cap, qui avait servi 20 ans dans le corps du Port-au-Prince; ce brave militaire fut lâ-

chement massacré par la populace des Cayes, à l'instigation de quelques scélérats qui craignaient son caractère et son énergie.

CHAPITRE IV.

Moyens pris par le Colonel du régiment de Crête, Dragons, pour empêcher l'approche des brigands. — Les petits blancs, organisés en corps de troupes, pour chagriner les propriétaires isolés sur les habitations, etc.

TANDIS que le Colonel du régiment de Crête prenait de grands moyens pour défendre l'approche des brigands sur la route de Léogane au Port-au-Prince et dans les hauteurs de Jacmel, l'intré-

pide et infatigable Mauduit fesait une expédition contre les brigands de la partie du Nord, à la tête de 300 hommes de son régiment, d'un détachement du Corps-Royal, de 1090 volontaires du Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, et d'un train considérable d'artillerie.

M. de Vincent, commandant pour le roi au Cap, venait au secours de M. de Mauduit, à la tête de 600 hommes, et devait se rendre aux Gonaïves.

Les petits blancs des montagnes s'étaient organisés en corps de troupes, c'est-à-dire, en gardes nationaux, et sous cet habit respectable, ils maîtrisaient les propriétaires isolés sur leurs habitations, et les traitaient avec

une dureté inexprimable. Le gouvernement qui savait encore bien tout ce qui se passait, invita M. Baudry-Déslozières, colonel du régiment de Crête, à venir prendre les ordres du gouverneur-général; il lui fit part de ce qui se passe, lui témoigne beaucoup de confiance, et le laisse maître des moyens de faire cesser ces désordres. Il fallait beaucoup de prudence dans un moment aussi critique, et l'esprit de conciliation que l'on connaissait à notre chef donnait beaucoup d'espérance. Le colonel donna ordre aux dragons de se rendre sans uniforme, sur différentes habitations désignées, et de s'y tenir en quelque sorte cachés jusqu'à nouvel ordre. Pour lui, à la tête d'une

cinquantaine de dragons vêtus ostensiblement, il se rend tout près de ce que les ennemis d'alors appelaient leur *camp*. On devinera ce que je veux dire, quand on saura que ce camp se tenait à deux lieues dans les hauteurs, au-dessus de la rivière de Jacmel. Le colonel arrive à la distance de 100 pas ou environ, et demande à parler au chef, qui, en le voyant venir, avait déjà fait mettre tous ses hommes sous les armes. On lui donne l'entrée, pourvu que lui seul se présente. Le danger était éminent; les dragons veulent s'opposer à ce que leur colonel marche seul; mais le colonel avait sa combinaison, il y tint. Il donna ordre à sa petite troupe d'être prête à tout événe-

ment; il laisse ses armes à feu, et seulement armé de son épée, il s'approche de la première sentinelle avancée. Là il fait dire au chef qu'il desire lui parler sans témoins, qu'il le prie de s'avancer. Ce chef lui fait répondre insolemment que s'il a *peur*, il peut s'en retourner. Le colonel Deslozières, que cette expression déplacée électrise, s'avance jusqu'à la troisième sentinelle qui touche les glacis de l'habitation, et fait dire qu'il est là. Le chef des brigands s'avance à son tour tout seul en faisant signe à ses hommes de se tenir à une certaine distance. La conversation s'engage, et le colonel qui retenait sa vivacité, crut l'avoir ébranlé. Mais quelle est sa surprise quand ce

chef crie, *aux armes*. Aussi prompt que l'éclair, le colonel a le bonheur de s'échapper et de regagner tout en sueur le peloton qu'il avait à quelque distance. Une petite action s'engage jusqu'à l'entrée de la nuit, et se voyant trop faible, il fait une sage retraite. Il emploie la nuit à rassembler son monde, et le lendemain dans la matinée, il marche au bruit des tambours et descend vers cette habitation; mais il avait à faire à forte partie. Le combat s'engage avec une fureur épouvantable; on passe la journée sans aucun avantage marqué de part ni d'autre, et des deux côtés il périt beaucoup de monde. Pendant la nuit, le colonel fait poster son monde sur une petite crête voisine, et

au lieu d'étendre son camp, il le resserra, dans la persuasion de se rendre plus fort en cas d'attaque; mais l'ennemi ne dormait pas non plus, et connaissant bien toutes les issues, il fait ses dispositions de manière que le colonel et les siens sont entourés, et si le chef ennemi avait su profiter de son avantage, le dernier des dragons ne lui aurait pas échappé. Le colonel Deslozières avait fait rassembler quelques bois abattus dont il se fesait un rempart, mais tout cela était fort faible contre un ennemi bien supérieur en nombre : les dragons avaient reçu quelques renforts au commencement de la nuit, et cependant le tout montait à peine à deux cents hommes. M. le comte de Bermont et le brave Coupeau,

n'avaient point été de cette troisième expédition, mais ils n'étaient pas loin. Ils apprennent la situation critique du colonel. Aussitôt M. de Bermont envoie Coupeau à la tête d'un corps assez nombreux ; ils arrivent au moment où la crête qui contenait le colonel et sa troupe était entourée. Coupeau se fait jour sur un des côtés de cette crête, et trace le chemin par où le colonel sortit avec son monde. Sans cet heureux événement, le colonel et les siens succombaient sans rémission. Coupeau eut l'honneur de ce combat, et le colonel en fit lui-même le rapport au gouvernement dans les termes les plus honorables pour ce brave officier qui ne s'est jamais démenti un seul instant. Le colonel était bien

délivré ; mais l'ennemi orgueilleux de son succès, poursuivait à toute outrance les dragons qui se retiraient en combattant. Enfin, on arrive dans un de ces défilés communs dans les montagnes ; les dragons le passent rapidement, et dès qu'ils sont au bout, ils escaladent les deux côtés avec la plus grande promptitude. Pendant ce temps-là l'ennemi, tout glorieux, poursuit dans le défilé même les dragons qu'il croyait en fuite ; il était bien loin de penser que le colonel imaginât de l'envelopper lui-même. Les choses cependant s'exécutèrent si bien, qu'il fut lui-même pris par derrière, sur les flancs et par-devant. Le carnage fut affreux, et l'on fit beaucoup de prisonniers, le reste prit réellement

la fuite, mais le régiment perdit beaucoup de monde, et l'on se hâta de regagner le camp de Crête où l'on se ravitailla, et où l'on prit le repos dont on avait le plus grand besoin. Ainsi finit ce malheureux événement, qui avait si mal commencé pour les dragons, et dont le succès leur laissa beaucoup de pertes à regretter que la gloire ne pouvait réparer.

Les ennemis organisèrent à force une armée dans la partie du Sud, qui devait se joindre à Léogane; mais lorsqu'ils virent que le gouvernement allait avoir le dessus par tant de précautions sagement combinées, ils se prêtèrent facilement aux paroles de paix qui furent portées de la part des chefs.

Le gouvernement général en accepta quelques-unes qui devaient être accordées de droit, rejeta les autres ; les principaux articles furent de relaxer les individus qui avaient été arrêtés, avec promesse d'attendre tranquillement la décision de l'assemblée nationale sur cet événement, avec serment réciproque de s'y conformer (1). Cette capitulation fut signée respectivement.

Aussitôt que M. Baudry-Deslozières apprit cette nouvelle, il n'attendit pas des ordres du gouverneur général : les dragons, blancs,

(1) On verra bientôt qu'ils ont été les premiers à violer ce serment, et qu'on ne doit jamais compter sur aucune espèce de promesse, sur-tout lorsqu'elles viennent de la bouche d'un *brigand-assassin*.

mulâtres et nègres-libres, étaient excédés par les veilles et par les patrouilles (1). Il prend le parti

(1) Je ne me charge pas de rapporter jusqu'aux affaires des patrouilles ordinaires, et les petits combats particuliers de 20, 40 et 50 hommes, où notre colonel était lui-même, malgré qu'il pût s'en dispenser en sa qualité de chef, mais où il paraissait souvent, autant pour soutenir le courage des dragons qui le voyaient toujours sur la première ligne, que pour être sûr que ses ordres étaient exécutés, et pour diriger, suivant la circonstance du moment, cette sorte d'opérations, petites peut-être en apparence, mais au fond d'une conséquence très-majeure; car je dois dire que le colonel avait pour principe de ne jamais livrer de grands ou petits combats avant d'avoir fait précéder des préliminaires d'accommodement, pensant qu'à l'époque où nous étions, et que vis-à-vis des ennemis tels que les nôtres, il fallait avant tout épuiser les ressources de la persuasion, et arranger les

de les licencier tous, à l'exception de six pour sa seule garde.

---

choses de manière que nous ne fissions jamais que nous défendre. Si je me chargeais de cet objet, et que ce fût moins long, on serait convaincu que ses principes donnaient à sa politique une profondeur et une sagesse que le moment rendaient encore plus admirables, mais mon plan ne me permet de rapporter que les choses en grand, et qu'il serait dommage de voir tomber dans l'oubli. Le temps s'éloigne, les témoins diminuent, ce sont des faits passés dans les colonies, au milieu d'un désordre épouvantable, et dans quelques années, peut-être, on en perdrait totalement le fil. Je crois donc rendre service aux colons en les montrant aux yeux de l'Europe tels qu'ils le méritent, comme des hommes qui sont en général ce que beaucoup d'autres ne sont qu'en particulier. On peut dire même que la plupart des malveillans ne manquaient pas non-plus de courage, et qu'ils avaient un avantage que n'avaient pas souvent les honnêtes gens eux-mêmes, de s'entendre parfaite-

Le jour même de ce licencie-ment, M. Baudry-Deslozières et toutes les personnes qui restaient avec lui, se transportèrent sur l'habitation de MM. de Marle, à dessein de s'y reposer plus com-modement ; là, on ne pensa plus qu'à se réjouir de la réconciliation générale qui remettait l'équilibre parmi les citoyens de Léogane et du Port-au-Prince.

---

ment ; et de se réunir avec facilité quand il s'agissait d'exécuter leurs horreurs. Comme le temps s'avance où les opinions se réunis-sent, et qu'il faut éteindre tous les germes de haine, je me fais un devoir rigoureux de ne point prononcer le nom des hommes égarés, ou naturellement méchans, qui ont contribué par les moyens les plus infames à renverser la plus belle colonie du monde. S'ils me lisent, ils se reconnaîtront ; et si je leur fais naître quelques remords, j'aurai suffisamment vengé la cause des colons.....

Deux jours après, M. le général dépêcha une ordonnance au camp de Crête ; le cavalier ne trouva point M. Baudry-Deslozières sur son habitation, il fut obligé d'aller sur celle de MM. de Marle. La lettre que portait ce cavalier, ordonnait au colonel du régiment de Crête, *de faire ce qu'il avait déjà fait.*

M. Baudry-Deslozières écrivit à son procureur par le retour du cavalier, et lui recommanda de renvoyer les six dragons mentionnés plus haut, et le colonel continua à rester, sa famille et ses amis, chez les MM. de Marle.

Trois jours auparavant, M. Baudry-Deslozières avait reçu de M. le général une lettre paternelle;

cette lettre, pleine de sentimens patriotiques, méritait d'être communiquée aux habitans du quartier ; elle n'annonçait pas encore le traité de famille, mais elle le faisait espérer grandement. L'esprit de douceur, de consolation et de conciliation l'avaient dictée, et M. Baudry, qui n'a jamais rien fait ni rien reçu concernant le service, sans en donner connaissance à tous les officiers et dragons, avait imaginé de convoquer une assemblée générale le dimanche suivant : cette assemblée avait pour but de faire part de cette lettre aux habitans de toutes les classes, et conférer sur les moyens les plus propres à ramener la paix dans l'intérieur.

C'est sur la certitude de cette assemblée du lendemain, que les six dragons demandèrent au procureur de l'habitation de M. Baudry-Deslozières, à rester, vu l'éloignement de leurs maisons, et que s'ils s'en retournaient, il leur était impossible de revenir.

Le procureur de M. Baudry-Deslozières, ne vit point d'inconvénient à consentir à cette demande, et les six dragons restèrent; il y a plus, d'autres également éloignés, survinrent pendant la nuit du samedi au dimanche, et couchèrent sur des habitations voisines pour se trouver le lendemain à l'assemblée.

A 4 heures du matin, M. Baudry-Deslozières entend une décharge de fusils; il sort de la mai-

son où il était, et de concert avec toutes les personnes de l'habitation de Marle, il écoute attentivement ; une seconde décharge ne lui laisse plus de doute que le bruit se fait sur son habitation.

Aussitôt il se met en marche avec plusieurs de ses officiers. Comme il faut gravir des montagnes sans chemins à travers des bois immenses, embarrassés de lianes, devenus plus difficulteux encore par la pluie énorme de la veille et de la nuit, on ne marcha pas aussi vîte qu'on l'aurait desiré. On continua d'entendre en route de décharges d'une grande quantité de coups de fusil. Il est aisé de sentir l'anxiété du colonel et l'impatience des jeunes officiers qui l'accompagnaient.

Le colonel était à peu-près à moitié du chemin quand il lui arriva plusieurs dragons. Il y avait lieu de craindre que ce ne fût autre chose. Ils venaient le trouver pour lui apprendre la scène affreuse qui se passait chez lui, et prendre conseil dans une circonstance aussi pressante.

Enfin on arrive, et le pavillon blanc hissé, annonça la victoire. Le colonel fit venir le brigadier et se fait rendre compte; pendant ce temps, il aperçoit les ennemis fuyant dans le chemin qui mène à l'habitation de M. de Campan; il voit qu'on porte un homme fortement blessé, et on lui assure que c'est M. M******: le procureur de l'habitation de M. Baudry-Deslozières rapporte, que

« que vers les quatre heures du
» matin, il entendit une décharge
» considérable de coups de fu-
» sil; qu'il ne dormait pas, et se
« leva en sursaut; qu'à peine il
» eût ouvert sa porte, il enten-
» dit une pareille décharge, qui
» ne réveilla même pas les six
« dragons endormis; que les en-
» nemis s'avancèrent et firent une
« troisième décharge; alors les
« dragons se réveillèrent avec la
« plus grande promptitude; que
» quoiqu'ils n'eussent pas de chan-
« delle, ils ne laissèrent pas de
» s'emparer des fusils qu'ils trou-
» vèrent sous leurs mains, et se
» mirent en défense; qu'aussitôt
» une voix du côté de l'ennemi
» s'éleva, et cria : *rendez-vous,*
» *coquins, ce n'est pas à vous à*

» *qui nous en voulons, c'est la*
» *tête de votre commandant qu'il*
» *nous faut et celle de vos capi-*
» *taines.*

» Qu'à ce propos de l'ennemi,
» les dragons répondirent qu'il fal-
» lait avoir leur tête pour avoir
» celle de leur colonel et de leurs
» officiers ».

Le premier devoir du colonel fut de se transporter sur le champ de bataille ; il vit un homme mort, ayant un habit d'officier, que l'on dit être le sieur d'Ambouville, prévôt de la maréchaussée, à Léogane ; un peu plus loin, il vit une autre personne qu'on dit être le sieur G******, très-blessé, mais parlaut très-distinctement ; le colonel le fit porter sur un lit, et fut obligé lui-même de commen-

cer à le soulever pour engager les autres à l'aider, afin de porter à ce malheureux, tous les secours que l'humanité indique. Aussitôt le colonel fit venir M. Duflon, chirurgien du régiment, qui se hâta de laver et de panser les blessures de cet infortuné, victime de sa crédulité ; on lui donna tous les secours que la circonstance permettait.

Le colonel donna ordre de s'emparer des papiers qui pouvaient être dans les poches des ennemis restés sur la place. La première chose fut un ordre de la municipalité de Léogane, trouvé dans la poche d'Ambouville ; *signé*, Delompré, *maire*, et d'Ingirac, *officier municipal*.

Cet ordre, que le colonel eut

peine à reconnaître pour sortir des mains des officiers municipaux, est une chose monstrueuse, soit à cause de sa forme, soit à cause du fond ; c'était d'une légéreté, d'un despotisme à faire fuir la nature entière, dont voici la teneur.

Municipalité de Léogane.

« Sur la déclaration qui vient » de nous être faite par M. Alexis » Gourjon (1) et le S..... » charpentier (2) de profession, » résidant à la montagne des Pal-

(1) Il faut remarquer que le dénonciateur était lui-même exécuteur de l'ordre.

(2) On sait le métier, la demeure du second dénonciateur, et l'on ne sait pas son nom ; si on le savait, pourquoi ne l'a-t-on pas mis ? Si on ne le savait pas, pourquoi recevoir la dénonciation d'un homme que l'on ne connaît pas ?

» mes, qu'il serait arrivé ce ma-
» tin à la montagne dite la Crête,
» dix-sept mulâtres de Jacmel,
» commandés par le nommé De-
» siré Alvarés, lequel prend la
» qualité de capitaine-général;
» que ledit Desiré Alvarés aurait
» envoyé chercher et arrêter le
» susdit S..... et l'aurait ques-
» tionné sur ce qui se passait en
» ville, le sommant de se joindre
» à eux, ce que le susdit S.....
» aurait refusé.

» Nous, officiers de la munici-
» palité, avons ordonné au sieur
» d'Ambouville, prévôt de notre
» maréchaussée, de se rendre au-
» dit lieu dit la Crête, avec le plus
» de cavaliers de sa brigade qu'il
» pourra rassembler, pour y arrê-
» ter les dix-sept mulâtres de Jac-

» mel, s'il est possible, ainsi que
» ledit Alvarés, leur chef, et de
» les conduire dans les prisons de
» cette ville, pour y être interro-
» gés par nous, sur les motifs de
» leur voyage dans le ressort de
» notre municipalité, et prendre
» contr'eux toutes conclusions de
» droit.

» Fait à l'hôtel de ville de Léo-
» gane, le 28 août 1790. *Signé*,
« Lompré, *maire*; J. Inginac,
» *officier municipal*. »

Dans l'instant il se fit entendre, des dragons de Crête survenus de tous côtés, un murmure d'impatience et brûlant d'aller s'emparer du restant des ennemis répandus sur la route et dans les bois; mais le colonel usant toujours de la plus

grande modération, fit tout ce qu'il peut pour arrêter cette ardeur. Quand il vit qu'il ne pouvait plus les retenir, il prit le parti de se rendre devant M. le gouverneur général pour lui rendre compte de sa conduite : alors il engagea ses braves à l'accompagner. Cette idée occasionna une distraction salutaire, et à l'instant le voyage fut décidé.

Les habitans indignés de la conduite de la municipalité de Léogane, se rendirent de toutes parts, et une infinité se présentèrent de tous les quartiers pour être enrégimentés ; ceux des hauteurs de la grande rivière de Jacmel, de celle du Cul-de-Sac de Mirebalais et de la Charbonnière, arrivèrent au

Port-au-Prince en grand nombre et s'offrirent à marcher.

M. Baudry-Deslozières voulut bien paraître satisfait de cette offre généreuse ; il était résolu d'employer la force, si les troubles ne finissaient point ; il se flattait d'autant plus d'y réussir, que les honnêtes gens étaient fort las de tous ces mouvemens, et voyaient la nécessité d'en arrêter le cours ; déjà plus de mille hommes, tant de l'Archaye, de St.-Marc, des Verettes et d'Esterre (1), avaient pro-

(1) On trouve mal à propos sur toutes les cartes de St.-Domingue, de l'Estere au lieu d'Esterre ; c'est sans doute par abréviation qu'on a préféré L au D, et qu'on a supprimé la dernière R. C'est comme la rue de l'*Egyptienne* à Paris ; on la nomme aujourd'hui rue de la *Jussienne*. *Les hommes se*

mis de se joindre à lui, dès qu'il jugerait à propos d'agir contre les mutins.

---

plaisent toujours à défigurer le vrai. Qu'on lise l'histoire des Saints, et l'on verra que, sans être instruits de la manière dont nous avons travesti les noms propres dans notre langue, *Bonosus*, c'est Venoux; *Paduinus*, Pavin; *Almachius*, Télémaque, etc. etc. On défigura tous ces noms, et l'on ne reconnaîtra plus ceux qui les ont portés, dans le lieu même où la plupart sont honorés comme Saints. Voyez et lisez les anciennes et nouvelles cartes de la France, même la géographie, on trouve continuellement deux et jusqu'à trois noms pour la même ville, îles ou rivières. *Albret* et *Lebret*, village près du Mont-de-Marsan; *Balleure* et *Ballore*, bourg près Châlons; *Obereheim* et *Oberehenheim*, petite ville près Strasbourg; *Reoule*, *Reaule* et *la Réole*, petite ville près Bordeaux; *Tardoire* et *Lardouère*, rivière qui passe près la Rochefoucault; *Mamo* et *Mamos*, île de l'Archipel; *Sancian* et

Ce corps prit une telle faveur, que le gouverneur général arrêta qu'il fournirait trois divisions : la première dans la partie de l'Ouest;

Sancoan, une île de la Chine. En cherchant, on trouvera de centaines de mille de semblables corruptions, sans compter des noms de famille.

La preuve que le Quartier de St.-Domingue, connu sous le nom de l'Estere, n'est pas son propre nom, et que le vrai est celui d'Esterre, c'est qu'en 1655, Louis XIV donna à titre d'indemnité à mon quint-aïeul, 58 à 60 concessions, formant, à quelque chose près, 152 à 156 lieues quarrées ou superficie. Dans ce grand espace de terrain, il prit environ 40 concessions vers la plaine de l'*Artibonite* et celle des *Gonaïves*, c'est-à-dire environ 4 lieues le long de la mer entre ces deux quartiers, et 15 à 16 lieues en montant dans les terres. Le reste fut pris dans différentes contrées de St.-Domingue, comme au Mirebalais, entre Léogane et le grand Goave, au Cul-de-Sac, etc.

La rivière connue sous le nom de l'Estere,

la seconde dans celle du Nord, et la troisième et dernière dans la partie du Sud. Par l'ordonnance rendue à ce sujet, le chef de chaque division a le grade de colonel et son état-major; mais le chef de la première division, attendu son grade de fondateur, est colonel-inspecteur.

Le gouvernement victorieux, ne s'endormit pas sur ses lauriers; il se hâta de faire partir des commis-

---

a eu l'avantage d'arroser la première indigoterie qui s'est établie à St.-Domingue. Cette rivière prit dès ce moment le nom du propriétaire de cet établissement, qui était alors le comte d'Esterre, et par corruption de mot, on la nomme aujourd'hui la *rivière* de l'*Estere*; ainsi que le village qu'il fit bâtir à deux lieues du Grand-Goave et autant de Léogane, abandonné depuis plus de cent ans, porte aussi le nom de l'*Estere*, au lieu de d'*Esterre*.

saires qu'on députa du Cap et du Port-au-Prince, chargés de faire connaître la vérité à sa majesté.

CHAPITRE V.

Bataille dans les montagnes du Moussambé. — Le Colonel est renversé dans une falaise. — Victoire remportée sur les clubistes de Jacmelet de Léogane. — Le camp de Crête assiégé par les malveillans de Léogane.

CETTE quatrième expédition eût lieu le 13 juin 1790. — Le colonel n'avait à Crête qu'une petite troupe de 270 dragons avec les officiers nécessaires pour les commander, et l'on ne se doutait pas de ce qui allait se passer. Le matin, entre

les 5 et 6 heures, un nègre de l'habitation ayant passé la nuit dehors, rentrait pour rejoindre l'atelier aux travaux. Il rapporte qu'il a rencontré beaucoup de gardes nationaux sur le *chemin royal*, les uns à cheval, les autres à pied, bien armés et marchant assez vîte. Un des officiers de garde vint apprendre cette nouvelle fâcheuse, et le colonel aussitôt dépêche deux de ses aides de camp pour aller dans des sentiers détournés vérifier le fait. Pendant ce temps-là, on se met sous ses gardes, et la troupe est toute prête. Les aide-de-camp confirmèrent la nouvelle; ils annoncent qu'ils ont vu l'avant-garde de l'ennemi déjà postée dans les *maïs* de l'habitation *Dubreuil*,

c'est-à-dire, tout vis-à-vis le petit chemin qui conduit à l'habitation Baudry par le *Moussambé*. Le colonel n'avait pas autre chose à faire que d'aller leur fermer l'entrée; et en effet, l'on s'y transporta en grande hâte. L'ennemi parut surpris; il croyait arriver sans qu'on s'en fût aperçu. Cependant, nous voyant nous développer en forme d'éventail, le flanc droit sur le penchant de la tête d'une petite montagne, connue sous le nom de la *caverne d'Atalante*; le flanc gauche sur le talus, du côté du Moussambé, et le centre à l'embouchure du chemin où il y a un joli platon; il commença son feu de mousqueterie, et le feu de file était bien nourri. Il faut observer, pour la vérité du fait, que les

brigands n'avaient point de bayonnettes ; le colonel saisissant cet à propos, s'ésria : *mes amis, fonçons la bayonnette au bout du fusil.* A l'instant et au milieu des balles qui sifflaient, le colonel et les autres officiers, qui n'avaient point de fusil, mais de sabre, montrent l'exemple, et en même-temps les dragons chargent sur l'ennemi d'une manière si terrible, qu'il plie et bat en retraite. Dans ce moment, le colonel était aux prises avec un ancien grenadier du régiment même du Port-au-Prince, qui avait déserté pour être officier des gardes nationaux. Cet homme, prodigieux par sa taille et par sa force, va pour assener un coup de sabre sur la tête du colonel : celui-ci a

le bonheur de le parer, et il soutenait le coup quand l'officier patriote, dont le poignet était beaucoup plus fort, fait plier celui du colonel ; aussitôt celui-ci reçoit un coup de pommeau sur la bouche qui lui ébranle deux dents de devant, et il est renversé en arrière dans une falaise énorme. Le combat général continue, et après plusieurs heures, l'ennemi est obligé de se retirer. Nous restons maîtres du champ de bataille. Dans ce moment on s'occupe de ce qu'était devenu le colonel. On le trouva étendu dans le fond de la falaise où il avait été jeté cul par-dessus tête. On y était descendu avec la plus grande peine, et on en eut beaucoup à l'en retirer. Il était sans connaissance,

et on croyait bien qu'il en mourrait. Plusieurs dragons firent un espèce de brancard avec leurs fusils pour le porter, et en se relevant, on le conduisit de cette manière sur son habitation, où les soins qu'on lui donna le firent revenir à la vie; il était moulu par la chûte, et son état répandit la consternation dans le camp. C'est dans ce moment qu'on s'aperçut bien du véritable attachement qu'on avait pour lui : il pouvait être midi, alors. Vers les 3 heures, le colonel recouvra la parole et ses forces mêmes; il se leva, et considérant ses blessures, il vit que son plus grand mal venait de la chûte que lui occasionnait une espèce de courbature. Malgré sa jeunesse, et se voyant sur le point

de perdre deux belles dents de devant, il s'en consola d'en être quitte pour cela, et avec sa gaieté ordinaire, il nous dit : *je ne regrette pas mes dents ; mais ce que je ne puis supporter, c'est que ces coquins-là m'aient donné sur le nez ; je m'en vengerai !*

En effet, ce grenadier, en le jetant en arrière, lui avait fait avec son sabre une petite égratignure sur le haut du nez. La journée n'était point passée qu'il ne ressentait plus que de la fatigue. Mais ce qui nous affligea, c'était la perte d'une vingtaine de dragons qui périrent à cette action. On procéda comme on peut à leur enterrement, et l'on sépara leurs fosses de celles des ennemis. Les morts des brigands furent jetés dans des

creux dont la nature avait fait en partie les frais et de l'autre côté du chemin, et on les couvrit d'une terre épaisse pour éloigner les miasmes putrides dans un pays où tout se corrompt si promptement. Nos dragons furent respectueusement inhumés sur la colline appelée le *Moussambé*, et sans les événemens ultérieurs, le colonel y eût fait bâtir une sorte de mausolée, tant pour l'honneur de ces dragons que pour perpétuer le souvenir de cette action.

Trois jours après, nous fîmes la cinquième expédition. Il se fit un nouveau rassemblement du côté de l'habitation de *Nougués*, à la hauteur de l'habitation de Crête. Le régiment de dragons fut obligé de marcher. Ce rassemble-

ment grossissait à tout moment par l'arrivée des clubistes de Jacmel et de Léogane ; ils venaient même pendant la nuit tuer les sentinelles avancées que nous avions sur la ligne circonférentielle de notre camp, et cherchaient à se venger de ce qu'ils n'avaient pu exécuter quelques jours avant. Sitôt qu'ils surent le régiment en marche, ils s'empressèrent à détruire les chemins de communication, et à barricader de bois ceux qu'ils ne pouvaient détruire. Mais les guerriers montagnards savaient escalader les hauteurs, et au milieu du feu des ennemis, le régiment parvint à leur repaire, où, malgré leur nombre et leurs grands apprêts militaires, ne firent pas grande résistance,

et finirent par demander à capituler. Le colonel leur répondit : *on ne capitule point avec les gueux ; rendez-vous tous, coquins, à discrétion, ou je vous fais passer au fil de l'épée.....* Ils donnèrent encore quelques signes de défense ; mais le découragement se mit parmi eux, et P... leur chef, demanda grace. On les désarma tous, et on en laissa aller sur leur parole une grande quantité ; cinquante seulement, parmi lesquels étaient les chefs, furent faits prisonniers. Le colonel les envoya sur le champ à M. de Peinier, gouverneur général. Cet homme si humain se contenta de faire pendre deux soldats déserteurs, et renvoya tous les autres ; c'est cette bonté, et dans ce temps-

là c'était une faiblesse ; qui encouragea les malveillans, ce qui nous exposa souvent à des dangers. C'est à ce combat que nous perdîmes M. Desmarest, capitaine, et son lieutenant, dont la compagnie fut presque toute délabrée. Nous ramassâmes beaucoup de fusils, de cartouches et quelques bagages, ainsi que quelques chevaux, que nous conduisîmes au camp ; mais les propriétaires peuvent certifier que l'on ne toucha jamais à ce qui leur appartenait, ni même à ce qu'ils disaient leur appartenir. Ce régiment était pour les protéger, et on défie un seul habitant de prouver qu'il ait jamais été vexé par les braves dragons de Crête.

Si je voulais faire le récit de

toutes les petites actions particulières qui ont eu lieu, et où nous avons cependant perdu beaucoup de monde en raison du pays, il me faudrait de volumes, et je m'éloignerais du cercle étroit d'un *Précis historique*; je paraîtrais trop long, on ne me lirait pas, et je desire qu'on me lise pour l'intérêt des colons et pour faire connaître leur caractère véritablement guerrier. Si les européens veulent apprendre ce qu'étaient les colons, non pas tous ceux qui habitaient St.-Domingue, mais les propriétaires réels, ceux qui avaient un véritable intérêt à la conservation de la colonie, qu'ils étudient le caractère de tous ceux qui étaient attachés au régiment de Crête par le fait ou par l'opinion, on y verra

ce penchant continuel à pacifier ; et la haine la plus décidée contre les anglais et tous ceux que le vil intérêt leur attacha. On ne citera pas un trait de mal honnêteté ou de lâcheté d'aucun de ses partisans, d'aucun de ses membres, et ce que le régiment de Créte était parmi les corps militaires, on le trouve chez les *pompons blancs*. C'est avec bien du plaisir que nous rendons justice à cette corporation, qui s'est toujours si bien distinguée par la pureté de la pensée et par la bravoure la mieux éprouvée ; cependant, combien la colomnie, dans ce temps de corruption, n'a-t-elle pas cherché à dénigrer tous les excellens citoyens, à les persécuter et à les exterminer ! Heureusement la calomnie s'use

avec le temps, et la vérité qu'elle avait couverte de ses horreurs, paraît tôt ou tard plus brillante qu'elle n'a été. Si j'entrais dans tous ces détails, je ne finirais pas; j'aurais à rapporter des combats particuliers, se répétant plusieurs fois dans le jour et pendant la nuit; ce serait plutôt un recueil de cartels ou de combats singuliers, que l'histoire de véritables combats. On se battait souvent et presque tous les jours dix contre dix, quelquefois plus, quelquefois moins; ces horreurs seraient trop dégoûtantes dans leur détail, je me borne donc à ce que j'ai promis, je ne fais que le récit des expéditions qui semblent mériter l'attention du lecteur.

La sixième expédition du ré-

giment de Crête, dragons, eut lieu le 25 juin 1790. Le gouvernement avait souvent masqué, par politique, l'envoi du régiment de Crête dans les montagnes, sous le nom de *chasseurs contre les nègres marons*, et bien de gens du bout de l'autre colonie, ne connaissaient pas ce régiment; on ne le regardait que comme de détachemens du régiment du Port-au-Prince, parce qu'il arrivait quelquefois, et par ruse, qu'ils en portaient l'uniforme, afin de ne pas offusquer les esprits inquiets; mais cette fois on les fit passer pour volontaires à *pompons blancs*, et le régiment de Crête, qui fraternisait avec ces braves citoyens, ne s'en défendit pas; dans le fait il y en avait plusieurs et qui se

comportèrent avec une valeur exemplaire. Il y en avait aussi du régiment du Port-au-Prince, et comme le même esprit les dirigeait tous, on était frères et amis dans toute la force du terme... Le colonel Deslozières commanda l'expédition avec son intelligence ordinaire, sa discrétion imperturbable et la finesse politique, qui le fesaient remarquer plus souvent qu'il ne le voulait. Il s'agissait d'aller débusquer un camp qui s'était formé *au morne à Bateau*, entre Léogane et le Port-au-Prince. Le colonel fait prévenir secrètement les hommes qui lui étaient dévoués; il fixe le lieu du rendez-vous, et de nuit on se rend tous exactement sur la montagne qui domine le morne à Bateau.

Il faudrait connaître cette partie pour se faire une idée des difficultés à vaincre dans de pareilles occasions ; le camp du morne à Bateau était fort de 2000 hommes ; ils avaient le projet de marcher sur le Port-au-Prince pour y exercer des brigandages, et regardaient comme impossible qu'on les y surprît. L'art consistait pourtant à les surprendre, et à les détruire dans le lieu même où ils s'étaient fermés ; car dans leurs courses vagabondes, ils auraient volé, pillé, les habitans qui se trouvaient sur leur route, et l'on conçoit aisément les conséquences d'un pareil débordement. Nous avions bien à-peu-près le même nombre de forces. Les choses se firent avec tant de bonheur et de

précautions, que le régiment de Crête pût envoyer à trois quarts de lieue, sur la grande route en passant par de petits sentiers qui conduisent à la rivière Froide, 5 ou 600 hommes pour barrer le chemin au carrefour même du chemin qui conduit à la rivière Froide, du côté de l'habitation Truitier. Quand on crut les choses bien disposées, une colonne du régiment parut venir du côté de Léogane, tandis que la troisième dominait le morne à Bateau. Le jour commençait à poindre; on force avec impétuosité, toujours la bayonnette au ventre, et les hommes auxquels nous avions à faire n'étant pas trop aguerris, sont déconcertés, se battent, mais pour se ménager une retraite.

C'est en vain qu'ils cherchent à fuir par l'un des trois côtés, ils trouvent par tout une résistance invincible ; il ne leur restait que le bord de la mer, où il s'en précipita une grande quantité. On se douta bien que le carnage avait été affreux. On fit un grand nombre de prisonniers, que l'on conduisit en triomphe au Port-au-Prince. Cette fois M. de Peinier, justement irrité de ce que sa clémence n'avait pas ramené les esprits, en fit fusiller un certain nombre, et beaucoup d'autres furent chassés de la colonie.

La septième expédition eut lieu le 4 juillet suivant. Il s'agissait d'aller le long de la rivière de Léogane, du côté de l'habitation de la famille Saint-Jean, dissiper

un attroupement qui augmentait chaque jour, et qui ne tendait à rien moins qu'à s'emparer de la ville de Léogane, qui alors n'était point entourée, et qu'on pouvait d'autant plus surprendre, qu'elle était sans garnison, et qu'elle renfermait beaucoup de mauvais sujets qui n'attendaient que ce moment pour éclater. Ces gens rassemblés se transportaient chez de certaines personnes de couleur, qu'ils traitaient d'*aristocrates* parce qu'ils étaient alors du parti des honnêtes gens, et s'y comportaient avec tout le despotisme asiatique; il fallait que tout pliât sous leur joug, ou ils punissaient, par de châtimens cruels ou de mort, les réfractaires. Le gouvernement voulait qu'on respectât toutes les clas-

ses de citoyens, et que les gens de couleur et les nègres libres qui se comportaient décemment eussent leurs domiciles sacrés comme les blancs sans reproche. M. Deslozières pensait de même, et l'on conçoit l'empressement qu'il mit à faire cesser cette sorte de vexations qui ébranlaient les fondemens du régime colonial. Il ne fallut que 300 hommes pour réduire ces brigands, dont le nombre se portait de 6 à 7000 (1), mais qui ne combattaient guères que quand ils

---

(1) *Voyez* le Mercure de France du samedi 6 mars 1790, no. 10, pages 70 et 71. On lit: « 5 à 6 mille vagabonds, dont le plus grand » nombre inconnu et étrangers, inondent » le Cap et ses environs, en attendant les » ordres et l'argent de ceux qui voudraient » les employer, etc. ».

étaient 8 ou 10 contre un ; ils se dissipèrent, et parurent rentrer dans le devoir ; mais ce n'était, comme on le varra bientôt, qu'une astuce qu'ils ont développée par la suite, et avec tout ce que la cruauté a de plus rafiné.

C'est le 13 juillet 1790, que l'on fit la huitième expédition. Il faut être des colonies pour bien entendre ce que je veux dire, ou les connaître par une étude particulière. C'est dans cette sorte de *guerres civiles* des 13 et 17 juin ; des 9, 11, 12 et 13 juillet 1790, où le régiment de Crête, celui du Port-au-Prince et les corps des *pompons blancs*, ont extrêmement souffert en détail ; à tout moment on en était aux prises avec les perturbateurs du repos

public ; cela ne durait pas long-temps, mais on recommençait plusieurs fois dans le jour, et à la fin de la journée on finissait par perdre autant de monde que dans une affaire générale, sans compter ce qu'avaient de tourmentant les inquiétudes de cette espèce, de jour et de nuit, et dans un pays où la chaleur porte et use les esprits dans l'éxhaspération ; c'était vivre pour souffrir, et souvent nous félicitions nos camarades d'avoir succombé ; du moins tout était fini pour eux, tandis que le raffinement du supplice était pour nous. Le gouvernement nous donnait toute sorte de formes, suivant ses besoins, et réellement nous étions ses caméléons. On nous incorporait par-

tout pour le temps qu'on en avait besoin, et l'on nous rendait à notre corps après l'opération. On ne sera pas étonné de cette singularité, quand on saura que la confiance du gouvernement était entière dans le régiment de Créte, avec lequel on recrutait, pour ainsi dire, afin de compléter momentanément des corps qui diminuaient chaque jour, et dont on ne recevait depuis long-temps aucuns remplaçans de France. C'est une des choses qui nous a le plus épuisé, du moins pour les blancs. Le gouvernement assuré de la fidélité de notre régiment, qui n'a jamais bronché jusqu'à la fin, le voyait avec plaisir passer de temps en temps dans les autres corps qu'il contenait, et notre colonel était

toujours obligé de batailler en quelque sorte avec le gouverneur général pour se les faire restituer, et qui les rendait toujours avec peine, parce qu'il voyait le régiment du Port-au-Prince déserter souvent et préparer sa ruine qui ne tarda pas.

Pendant qu'une partie du régiment de Crête était à la neuvième expédition, au service du Port-au-Prince, les malveillans de la ville de Léogane avaient combiné leurs moyens pour s'emparer du camp de Crête dans les hauteurs de Léogane. Heureusement le colonel est prévenu à temps; il se contenta de se mettre sur une apparence de défense respectable. Les détails de ces préparatifs seraient trop longs. Il fut assiégé,

et comme on connaissait l'activité, la prévoyance, les ressources et la finesse du colonel Deslozières, on ne fit d'abord que le tâter, tandis que si l'on eût su sa véritable position, les ennemis avaient beau jeu pour brusquer l'affaire, car le camp de Crête se trouvait au dépourvu par les différentes expéditions de la ville du Port-au-Prince et ses alentours, dans lesquelles les dragons étaient partagés et cachés pour ainsi dire sous des uniformes étrangers. Le colonel Deslozières était dans des transes paternelles; on ne le menaçait pas moins que de passer tout au fil de l'épée et même jusqu'aux femmes et aux enfans, comme étant le produit des *chiens d'aristocrates*..... Des aristocra-

tes dans les colonies ! Quelle démence et quel prétexte d'assassinats ! Enfin le colonel Desloziéres se fit une tactique propre au local, et rien ne serait plus curieux que le détail de ses ruses à cet égard ; mais lui seul peut le donner, parce que nous pourrions nous tromper en essayant de le donner nous-même. Tout ce que je sais, c'est qu'alors il n'avait à peine que trois cents hommes, que les malveillans de Léogane avaient recruté dans la partie du Sud 3000 mauvais sujets comme eux, et que leur nombre général montait peut-être à 8000 ; cette énorme différence aurait fait trembler tout autre que M. Deslozières ; mais ce colonel ne voyant qu'une plus grande occasion de se

distinguer, et son amour pour la conservation des hommes lui inspira tous les moyens de profiter des avantages de la localité ; des chemins très.étroits pour y parvenir, et qui étaient autant de défilés qui dominaient, par leur position, le terrain à pic qui l'entourait d'énormes escaliers, reste d'un travail pour applanir deux montagnes qu'il voulait réunir dans un temps plus heureux, rendaient l'abord extrêmement difficile, presque impraticable, et où deux hommes pouvaient en représenter 20; ensuite une artillerie sagement distribuée achevait de rendre sa place imprenable. D'un autre côté, les ennemis ne pouvaient venir que du côté de l'*habitation de M. de Campan*, précisément vis-à-vis

l'habitation de Crête, et ils ne faisaient pas un mouvement qu'il n'en eût connaissance ; on était si près, qu'on s'entendait. Mais ce qu'il y avait d'heureux, c'est que sa position lui faisait tout voir, et qu'on ne voyait presque pas chez lui. Cette heureuse circonstance lui servit beaucoup. Il faisait, avec sa petite troupe, des mouvemens qui firent croire aux ennemis qu'il avait un monde prodigieux, en fesant contourner avec adresse les mêmes hommes au tour d'une petite colline très-favorable pour cette ruse. Pendant la nuit même, et dans ce beau temps de clair de lune connu à St.-Domingue, il fesait faire exprès l'exercice à sa troupe, et l'ennemi, par le stratagême bien

imaginé

imaginé du colonel, se persuada qu'il s'était trompé, et que loin que le camp de Crête fût au dépourvu, il y avait le plus grand risque à l'attaquer. Cet état d'anxiété dura un mois à peu-près sans qu'il y eût de part ni d'autre aucun engagement. Le colonel ennuyé de cet état d'inaction et de l'impossibilité où il était de communiquer avec personne, se décida une nuit à faire une sortie; quelques heures avant, il s'entendit avec un nègre qui passa dans le camp ennemi; il y sema la terreur en débitant qu'il y avait au moins 6000 hommes dans le camp de Crête, et que malgré toutes les difficultés, il y arrivait des renforts tous les jours; qu'ayant reçu aujourd'hui même son com-

plément, il paraissait décidé à faire une sortie vigoureuse et à cerner l'habitation Campan, pour les y tailler en pièces. En effet, cette nuit même le camp de Crête se mit en marche, et les hommes à des distances combinées et favorisées par un clair de lune obscur, paraissent aux yeux de l'ennemi une armée nombreuse. Dès le premier choc, ils lâchent le pied en jetant leurs sabres, leurs fusils dans les savannes où ils passaient pour se sauver, perdant la tête, et leur déroute est complette; c'est ainsi que le siège fut levé. Nous ne perdîmes pas un homme, et le lendemain on trouva beaucoup d'ennemis étendus dans les chemins, et que de coups de fusil tirés au hasard avaient jetés dans

la poussière ; on fit une ample moisson de toutes les armes qu'on trouvait. Ainsi finit cette affaire ; mais on va voir sa prolongation, où l'on reconnaîtra encore le bonheur et l'adresse du colonel Deslozières.

CHAPITRE VI.

Décret de l'assemblée nationale.— Arrivée de deux régimens, leur conduite, et massacre du colonel Mauduit.— Les brigands lèvent l'étendard de la révolte.— Embarras du colonel Baudry.— Convocation d'une assemblée particulière.

En 1791, enfin, on reçut, à St.-Domingue, la nouvelle de la décision de ce fameux et singulier

procès. L'assemblée générale arrivée en France, au lieu de cet intérêt et de l'accueil sur lequel elle avait cru devoir compter, trouva l'assemblée constituante étrangement prévenue contr'elle et contre tout ce qu'elle avait fait.

Un décret du 12 octobre 1790, improuva sévèrement sa conduite, cassa et annulla tout ce qu'elle avait fait. En voici la teneur :

Lettres-patentes du roi, sur le décret de l'assemblée nationale, relatif aux troubles survenus à St.-Domingue.

Données à St.-Cloud, le 22 octobre 1790.

« Louis par la grace de Dieu » et par la loi constitutionnelle de » l'état, roi des français : à tous

» présens et à venir ; SALUT. L'as-
» semblée nationale a décrété, et
» nous voulons et ordonnons ce
» qui suit :

Décret de l'assemblée nationale, du 12 octobre 1790.

« L'assemblée nationale, ouï
» le rapport de son comité des
» colonies, sur la situation de St.-
» Domingue et les événemens qui
» y ont eu lieu ;

» Considérant que les principes
» constitutionnels ont été violés,
» que l'exécution de son décret
» a été suspendue, et que la tran-
» quillité publique a été troublée
» par les sectaires de l'assemblée
» coloniale, séante à St.-Marc,
» que cette assemblée a provoqué
» et justement encouru sa disso-
» lution ;

» Considérant que l'assemblée » nationale a promis aux colo- » nies l'établissement prochain des » loix les plus propres à assurer » leur prospérité, qu'elle a, pour » calmer leurs alarmes, annoncé » d'avance l'intention d'entendre » leur vœu sur toutes les modi- » fications qui pourraient être » proposées aux loix prohibitives » du commerce, et la ferme vo- » lonté d'établir comme article » constitutionnel dans leur organi- » sation, qu'aucunes loix sur l'état » des personnes ne seront décré- » tées pour les colonies, que sur » la demande précise et formelle » des assemblées coloniales;

» Qu'il est pressant de rétablir » ces dispositions pour la colonie » de St.-Domingue, par l'exécu-

» tion des décrets des 8 et 28 mars
» dernier, et en prenant les mesu-
» res nécessaires pour y maintenir
» l'ordre public et la tranquillité ;

» Déclare les prétendus décrets
» et autres actes émanés de l'as-
» semblée constituée à St.-Marc,
» sous le titre d'*assemblée géné-*
» *rale de la partie française*
» *de St.-Domingue*, attentatoires
» à la souveraineté nationale et à
» la puissance législative, nuls et
» incapables de recevoir aucune
» exécution.

» Déclare que ladite assemblée
» déchue de ses pouvoirs, et tous
» ses membres dépouillés de leur
» caractère de députés à l'assem-
» blée nationale de St.-Domingue.

» Déclare que l'assemblée pro-
» vinciale du Nord, les citoyens

» de la ville du Cap, ceux de la
» Croix-des-Bouquets, et de tou-
» tes les paroisses qui sont restées
» inviolablement attachées aux dé-
» crets de l'assemblée nationale ;
» les troupes patriotiques du Cap,
» les volontaires de Saint-Marc et
» ceux du Port-au-Prince, et les
» autres citoyens de cette ville qui
» ont agi dans les mêmes princi-
» pes, ont rempli généreusement
» tous les devoirs attachés au titre
» de citoyens français, et sont
» remerciés, au nom de la nation,
» par l'assemblée nationale.

» Déclare que Monsieur de Pei-
» nier, gouverneur général des
» îles sous le vent, les régimens
» du Cap et ceux du Port-au-
» Prince, le corps royal d'artille-
» rie, et autres militaires de tout

grade

» grade, qui ont servi fidellement
» sous ses ordres, ont rempli glo-
» rieusement les devoirs attachés
» à leurs fonctions.

» Décrète que le roi sera prié
» de donner des ordres pour que
» les décrets et instructions des 8
» et 28 mars dernier, reçoivent
» leur exécution dans la colonie
» de Saint-Domingue ; qu'en con-
» séquence, il sera incessamment
» procédé, si fait n'a été, à la for-
» mation d'une nouvelle assem-
» blée coloniale, suivant les règles
» prescrites par lesdits décrets et
» instructions, auxquels ladite as-
» semblée sera tenue de se con-
» former ponctuellement.

» Décrète que toutes les loix
» établies continueront d'être exé-
» cutées dans la colonie de Saint-

» Domingue, jusqu'à ce qu'il en
» ait été substitué de nouvelles,
» en observant la marche prescrite
» par lesdits décrets.

» Décrète néanmoins provisoi-
» rement que, jusqu'à ce qu'il ait
» été statué sur l'organisation des
» tribunaux dans ladite colonie,
» le conseil supérieur du Cap sera
» maintenu dans la forme en la-
» quelle il a été rétabli, et que
» les jugemens rendus par ledit
» conseil supérieur, depuis le pre-
» mier janvier dernier, ne pour-
» ront être attaqués à raison de
» l'illégalité du tribunal.

» Décrète que le roi sera prié,
» pour assurer la tranquillité de
» la colonie, d'y envoyer deux
» vaisseaux de ligne et un nom-
» bre de frégates proportionné, et

» de porter au complet les régi-
» mens du Cap et du Port-au-
» Prince.

» Décrète en outre, que les
» membres de la ci-devant assem-
» blée générale de St.-Domingue,
» et les autres personnes mandées
» à la suite de l'assemblée natio-
» nale par le décret du 20 septem-
» bre, demeureront dans le même
» état, jusqu'à ce qu'il ait été ulté-
» rieurement statué à leur égard.

» Collationné à l'original, par
» nous président et secrétaires de
» l'assemblée nationale. A Paris,
» le quatorze octobre mil sept
» cent quatre-vingt-dix. *Signé*
» MERLIN, *président ;* DURAND DE
» MAILLANE, BOUCHE, BOULÉ,
» BEGOUEN et Charles REGNAULT,
» *secrétaires.* »

« MANDONS ET ORDONNONS au » gouverneur notre lieutenant-» général à St.-Domingue, ou » à celui qui le représentera, et » à tous tribunaux, corps admi-» nistratifs et municipalité en la-» dite colonie, que les présentes » ils fassent transcrire sur leurs » registres, lire, publier et affi-» cher dans leurs ressorts et dé-» partemens respectifs, et exé-» cuter selon leur forme et teneur. » En foi de quoi nous avons signé » et fait contresigner les présen-» tes, auxquelles nous avons fait » apposer le sceau de l'état. »

Signé LOUIS. *Et plus bas*, par le roi, LA LUZERNE. Et scellées du sceau de l'état.

A St.-Cloud, le vingt-deuxième

jour d'octobre, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-dix, et de notre règne le dix-septième.

Le général fit rassembler les deux régimens, celui du colonel Mauduit et celui du colonel Deslozières. On fit faire la lecture du décret de l'assemblée nationale, à la tête de ces deux corps, et rendre à l'un et à l'autre le tribut qu'on doit à la bravoure.

L'arrivée de ce décret produisit dans la colonie des impressions différentes; il causa une joie délirante dans tous les lieux dominés par les amis du gouvernement.

Les partisans de l'assemblée parurent se soumettre avec résignation à un décret aussi prompt et auquel ils ne s'attendaient pas;

mais ils ne dérogèrent en rien à leur opinion ni à l'attachement qu'ils avaient voué à leur représentation proscrite.

Les brigands décidèrent entre eux de réunir toutes leurs forces dans la ville de Léogane, de la fortifier et de s'y tenir cantonnés. Peu de jours après, ils lèvent l'étendard de la révolte, et tout ce qui venait du Port-au-Prince est volé, pillé et massacré. Le gouverneur général était aux abois ; il ne savait plus que faire, parce qu'il ne se voyait entouré que de brigands, qui se multipliaient chaque jour dans les villes. Il envoyait des troupes pour séduire Léogane ; mais les malveillans étaient en si grand nombre, qu'on ne pouvait les réduire que par ruse. M. Des-

lozières est mandé au gouvernement ; il s'y rend. Il voit l'anxiété du gouverneur, et il lui demande la permission de faire un essai. On lui demande son plan ; il en dit quelque chose, mais il le prie qu'on ne le force pas à en rendre public le détail ; il demande seulement qu'on lui rende une partie de ses hommes, et que le régiment du Port-au-Prince et le corps des *braves volontaires* s'emparent du chemin de Léogane, tandis que quelques légers bâtimens bloqueront le port connu sous le nom de *Fort-la-Pointe*; il invite à rester tranquille, et de lui abandonner tous les mouvemens, parce qu'il veut, disait-il, qu'il n'y ait pas un homme tué du côté du gouvernement.

En effet, il se rend à Crête avec les hommes dont il avait besoin, et voici comme il manœuvra quand tout fut disposé convenablement.

Il est bon de prévenir que, soit politique de la part du colonel Deslozières, soit attention du gouvernement, les dragons reprirent ouvertement leur uniforme ; on leur en prescrivit l'ordre, et la lettre qui le contenait, dit positivement, *que des militaires aussi estimables méritent d'être connus par tout*, et *qu'il est temps que leur uniforme indique le chemin de l'honneur, où ils n'ont cessé de marcher avec la fidélité la plus exemplaire*. On ne connaîtrait pas les colons, si l'on ne reconnaissait pas quel empire a sur leur ame la louange délicate, et combien il est

aisé de les électriser par des récompenses méritées. Cette lettre de M. de Peinier, contresignée de M. de Mauduit, fut à l'ordre du jour et placée à la tête du camp. Deux jours après il en vint une autre, où l'on promettait des croix de Saint-Louis (1) aux officiers qui se distingueraient, et le *pectoral des épées d'or en croix* aux dragons qui se feraient remarquer. Cette lettre fut également affichée à la tête du camp, et les têtes s'exhaltèrent.

Le colonel parla du dessein où il était, disait-il, de faire la *conquête* de la ville de Léogane, et prévint qu'il ne lui fallait que 200

(1) On ne savait pas encore à St.-Domingue que cet ordre, justement créé, fût détruit ou allait l'être.

hommes de bonne volonté pour cette dixième expédition. Tout le monde, en observant que c'était bien peu que 200 hommes, s'offrit en masse. Mais le colonel se fit prier pour accorder cette faveur, sur tout quand il avertit qu'il serait lui-même à la tête, et qu'il serait le premier tué en cas de danger. Il choisit l'élite, et l'on se doute bien ce que devait être un pareil choix, vu que la plupart de ceux qui furent désignés avaient demandé, lors de la création du régiment, qu'on lui donnât le nom de *dragons de la mort*, pour signifier qu'ils ne feraient point de quartier, et qu'ils ne demanderaient jamais grace; beaucoup de ces braves intr pides avaient p ri, mais il en restait encore assez

pour avoir formé un noyau de troupes peu communes, et un dragon avait l'amour propre nécessaire de croire qu'il était d'une trempe supérieure, et que rien ne devait rabaisser en lui cette idée.

On était au commencement de février 1791. Pour abréger et répondre promptemeut à l'impatience du lecteur, j'entre dans le plan général. Le colonel descend la nuit du haut de la montagne, arrive, tantôt à 10, à 11 heures, tantôt à minuit, à une heure, et d'autres fois à 3 heures du matin; quand il est au bas de la montagne, il arrive à pas de loup sur des chevaux exercés à cet effet, près de la ville; les éclaireurs ayant eu soin de mettre à

bas et avec une adresse merveilleuse, les sentinelles avancées, on se blotit à un des coins de la ville ; on lâche à-la-fois le feu de la mousqueterie ; on se retire vîte de ce coin pour passer à un autre où l'on en fait autant, après quoi on retourne avec promptitude dans la montagne, sans que les brigands de la ville eussent le temps de se reconnaître. Cette manœuvre s'exécuta quinze jours de suite sans que l'on eût imaginé ou osé, de la part des léoganais, faire une sortie ; ils ne dormaient ni jour ni nuit de peur d'être surpris, et la stupeur s'était emparée de tous les habitans de la ville, tandis que les dragons allaient se coucher tranquillement en attendant qu'ils revinssent ou le lendemain ou plu-

sieurs jours après. Cette appréhension continuelle ne donnait pas un moment de repos aux ennemis, et souvent dans le jour même on battait la générale dans la ville, et la nuit personne ne dormait; enfin ils firent une sortie, et avant que les dragons arrivassent, ils s'étaient embusqués dans les bois, où, malgré leurs précautions, ils furent battus à plate couture et obligés de se réfugier promptement dans leur ville, protégée par d'énormes canons. Le colonel leur rendit bien la pareille du siège qu'ils firent à son habitation et qui lui coûta si cher de toutes les manières, excepté en hommes, qu'il n'en perdit que quelques-uns et, dont cependant la perte fut encore bien sensible.

Enfin, c'est peut-être la première fois que 200 hommes osèrent bloquer une ville, et que pendant près d'un mois ils inspirèrent une crainte insurmontable; ce fut à un tel point, que ceux qui étaient dans la ville demandèrent à capituler; mais ils ne voulurent pas le demander aux dragons de Crête, et ils s'adressèrent du côté de la mer; ils envoyèrent leurs propositions au gouverneur général, qui les accepta; la ville évacua, les brigands se dissipèrent dans d'autres parties de la colonie, et le gouverneur, en l'honneur de l'apparence d'une victoire, envoya aux dragons de Crête, l'ordre de cesser leurs poursuites, en leur apprenant la reddition de la ville. Tel fut le résultat de cette affaire

dont on connaît peu les détails, et qui suffiraient pour couvrir de gloire le chef du régiment de Crête et tous les dragons, qui, par leur soumission et leur intrépidité, opérèrent un si grand bien.

Le général Blanchelande avait été prévenu de l'arrivée prochaine de l'escadre destinée pour la station de St.-Domingue, et des deux bataillons de ligne de Normandie et d'Artois qui y avaient été embarqués. Soit qu'il connût d'avance l'esprit qui animait ces deux corps, soit qu'il craignit en général celui qui animait alors la presque totalité des troupes françaises, il les jugea peu propres à concourir à l'exécution de ses projets, et il résolut de les mettre à-la-fois hors de portée d'y pouvoir nuire et à

l'abri de la séduction..... Une corvette eut ordre de partir et d'aller au-devant de l'escadre, et de remettre au commandant l'ordre de se rendre directement au Môle-Saint-Nicolas, ville dont la position et les murailles parurent à Blanchelande devoir lui répondre de la fidélité des nouveaux arrivans ; mais le sort trompa la sage prévoyance de ce général : la station ne fut point rencontrée et parut à la vue du Port-au-Prince. On se hâta de lui transmettre l'ordre de changer de route, et de se rendre sur-le-champ au Môle-St.-Nicolas, pour y déposer les troupes : il arriva trop tard, déjà les divers vaisseaux qui la composaient avaient été joints par les plus zélés partisans de l'assemblée

générale

générale de St.-Marc, qui avaient juré quelque temps avant, d'attendre le jugement de l'assemblée nationale. Leur ardeur ne négligea pas celle qui se présentait, et leur énergie s'accrut en proportion où le silence les forçait de vivre depuis long-temps. Un certain nombre se jeta furtivement dans des chaloupes, et alla implorer le secours de leurs frères d'Europe. La peinture de leurs malheurs commença à émouvoir les nouveaux arrivans, et leur fureur monta à son comble, en apprenant qu'il n'y avait au Port-au-Prince ni comité ni société populaire, et que l'ancien régime y régnait encore dans toute son intégrité. L'impression était faite et les esprits étaient gagnés, lorsque

les ordres du général parvinrent au commandant de l'escadre; les soldats, les matelots même s'y refusèrent..... En vain Blanchelande se rendit lui-même à bord, dans l'espérance de leur en imposer; en vain leur objecta-t-il que rien au Port-au-Prince n'était disposé pour les recevoir, que tout y manquait pour leur subsistance, et que l'air en était mortel à quiconque arrivait d'Europe, et que le Môle-St.-Nicolas renfermait au contraire tous les avantages qu'ils pouvaient desirer.... Rien ne peut les ramener ni vaincre leur opiniâtreté; ils parurent seulement se contenter d'être mis à terre le lendemain. Blanchelande se retira dévoré d'inquiétude, et se hâta d'assembler son conseil pour avi-

ser aux moyens de conjurer cet orage terrible. Mais le jour n'était pas encore à sa fin, et plus de cinq cents hommes étaient déjà descendus à terre sans attendre d'ordre, et les rues de la ville en étaient remplies; tous les partisans de l'assemblée générale, de tout âge et de tout sexe, les pressaient dans leurs bras, en les appelant leurs libérateurs, en implorant leur assistance contre le gouvernement. On les attira dans les maisons, où on leur prodigua mille soins et les traitemens les plus propres à les gagner et à fixer leur incertitude, s'il eût pu leur en rester encore.

L'intrépide Mauduit, s'il eût dépendu de lui, aurait eu recours, en cette occurrence, aux seuls

moyens analogues à son caractère fier et incapable de céder et de se laisser abattre ; mais il ne pouvait espérer d'être secondé par le général Blanchelande.

Bientôt même il perdit les seules ressources qui lui restaient pour s'opposer à ce torrent d'une manière digne de son courage. Son régiment, qui jusqu'alors avait servi sous ses ordres avec tant de zèle et de dévouement à ses volontés, ne tarda pas à être séduit ; on se servit pour cela d'un prétendu décret de l'assemblée constituante qui annullait celui du 12 octobre, et qui retirait l'éclatante approbation accordée à la conduite que Mauduit avait tenue dans l'affaire de l'assemblée générale. Cette lâche et coupable invention réussit

au gré de son auteur. Le régiment du Port-au-Prince n'envisageant plus les divers faits qui avaient eu lieu sous les ordres de ce chef, que comme autant de crimes auxquels on l'avait fait participer, et dont on l'avait rendu l'aveugle instrument, ne respira que la plus affreuse vengeance, et parut le plus ardent à l'assouvir..... Mauduit sentit qu'il était perdu ; il courut avertir Blanchelande qu'il était temps qu'il se dérobât par une prompte fuite avec ses papiers, et il attendit avec fermeté le coup dont il était menacé. Ses propres grenadiers s'emparèrent de lui et le conduisirent devant la même maison qui servait de comité, où huit mois auparavant, sous sa conduite et par ses ordres, ils

avaient de part et d'autre versé le sang des citoyens du Port-au-Prince ; ils voulurent qu'il demandât pardon à genoux aux partisans de l'assemblée générale, qu'il avait, dit-on, offensés. Son ame inflexible et incapable de plier devant la certitude de la mort, s'y refusa... En vain de membres d'une municipalité qui venait d'être formée à la hâte, au milieu de ces troubles et dans un si court temps, *feignirent d'implorer sa grace*, ses soldats furieux le frappèrent d'un coup de sabre.

On le traîna dans la rue ; quelques humains, parmi la foule, le poussent devant la porte de *M. Duchemin, négociant*, qui aurait pu le sauver du danger, mais ce tigre lui ferma la porte sur le nez.

Aussitôt les scélérats le frappèrent de nouveau et le renversèrent mort.....

On l'eut bientôt dépouillé de ses vêtemens. On le traîna par toutes les rues ; on l'exposa à la vue et aux insultes de la populace ; il resta plus de trois heures au bord de la mer ; on lui coupa la tête, on la promena dans toute la ville ; ses autres membres dispersés, furent également livrés à une troupe de cannibales, qui les traînèrent par tout. Sa tête fut exposée pendant plusieurs heures sur la potence ; de là elle fut exposée sur le toît de sa maison, où les brigands s'exercèrent à tirer au blanc à coups de fusil. Je n'ai pas le courage de peindre tous les excès de barbarie et de lubricité dont on se souilla.

Ce brave militaire n'avait d'autre crime à se reprocher que d'avoir aimé son roi.

CHAPITRE VII.

Les Mulâtres et les Nègres libres quittent le Régiment. — Ils offrent le commandement général au Colonel Baudry-Deslozières.— Réponse de ce Colonel.— Danger où le Régiment se trouve.— Formation d'un Conseil.— Bataille sanglante avec les Nègres — Horreurs des Révoltés.— Le Colonel obtient du Commissaire du Roi la permission que son Régiment fût suspendu.

M. de Blanchelande venant de succéder à M. de Peinier dans le

gouvernement général de la colonie; ce dernier, fatigué, étant parti pour France, nous pouvons nous dispenser de parler de l'accueil infiniment flatteur et des lettres honorables qu'il adressa au colonel, en portant jusqu'aux nues le dernier même des dragons de Créte, et même de la lettre d'adieu que M. de Peinier fit parvenir, en partant, au régiment, qui les comblait d'honneur et de remercîmens. Ce sont des détails, et je n'ai promis qu'un précis; je marque seulement la route à ceux qui voudront un jour développer les actions de ce régiment; ce sont des piquets de remarque que je pose le long du chemin, pour qu'aucun écrivain ne s'égare dans un dédale de cette espèce, à tra-

vers la multiplicité des divisions, des opinions, des pertes, des haines particulières, des manières de voir et de ces intérêts opposés qui ne déterminent que trop le jugement de ceux qui n'ont pas vu, et qui veulent donner leurs hypothèses pour des faits ; mais moi, j'ai vu, entendu et j'ai encore consulté une foule d'autres que moi de tous les partis, et c'est d'après ces précautions que j'écris. Je continue donc :

Nous arrivons à l'époque où le régiment de Crête s'affaiblit furieusement, par la perte des mulâtres et nègres libres qui prennent la résolution de s'insurger eux-mêmes, non pas contre le régiment de Crête, mais contre les petits blancs, en général, qui les

avaient dédaignés, insultés grossièrement et maltraités avec indignité, toutes les fois qu'ils les avaient trouvés isolés. Ils fixent plusieurs points de la colonie pour leur camp, et profitant de la désorganisation générale, ils se lèvent en masse; ils envoient des députations de chacun de leurs camps au colonel Dezlozières, avec des discours d'amitié et de reconnaissance, et le supplient de se mettre à leur tête. Le colonel leur fit une réprimande comme à ses enfans, en leur disant qu'il ne sera jamais *traître à sa couleur*. Il leur fait envisager tout ce qui doit résulter de leur conduite audacieuse; mais ils étaient montés, et il n'y eut pas moyen de les faire revenir de leur projet. Il fut

aisé au colonel de prévoir que son régiment allait se fondre au feu d'une révolution dont le foyer s'agrandissait chaque jour. Dès ce moment, il sauva tant qu'il peut les apparences de son existence ; mais ce n'était pas une chose facile dans un pays comme St.-Domingue, et après tant d'actions d'éclat de la part de son régiment ; cependant il y parvint en partie ; mais un accident terrible survint bientôt, et après la mort cruelle de M. de Mauduit, où le colonel Deslozières échappa comme par miracle, après l'incendie de la ville du Port-au-Prince, qui enveloppa tant de victimes, et qui fut la suite de l'infraction au *concordat* dont il a été déjà parlé, et après d'autres événemens éga-

lement importans par leur généralité et leur particularité, il fallut songer à se disséminer pour éviter d'être assassinés individuellement. Le camp de Crête était encore composé de 1100 hommes au mois de février 1792, et il s'agissait de se rendre en ville pour se répandre chacun comme on pourrait ; mais les nègres esclaves s'étaient insurgés de tous les côtés, et une masse énorme, incalculable, entourait la malheureuse habitation de Crête ; dans une position aussi désagréable, il fallut prendre un parti violent. Le colonel Deslozières convoqua des assemblées particulières, qui nommèrent des représentans pour former le conseil général qu'il présida. Il n'y avait pas de temps à

perdre, et l'on était déjà assailli de coups de fusil de tous les bords. Enfin, ce conseil général décida qu'il fallait tous s'exposer à la fois pour qu'il y en eût quelques-uns de sauvés ; et en effet, ce parti était d'autant plus sage, qu'il n'en fût pas resté un seul, et que la plus grande partie eût péri dans les supplices les plus longs et les plus raffinés, et on en peut juger par plusieurs dragons qui furent saisis vivans, et que les esclaves écorchèrent sous nos yeux, depuis le col jusqu'à l'abdomen, et qu'ils laissèrent ainsi expirer en les exposant le plus qu'ils pouvaient à notre vue.....
Ces horreurs font rébrousser ma plume..... Et cependant les esclaves aimaient les dragons de

Crête ! Tant il est vrai que l'homme ignorant change par-tout et devient féroce par son intérêt ! mais ils étaient décidés à ne pas laisser un blanc dans la colonie et ne reconnaissaient plus d'amis.

Enfin, on était au 25 février, le camp de Crête fait un mouvement, les esclaves s'en aperçoivent et se préparent. Le colonel fait de fausses attaques, pour diriger les esclaves inexpérimentés sur un point qu'ils croyaient le véritable ; il parvient à son but ; il sort par un côté opposé, et a le bonheur de se rendre sans dommage sur *l'habitation Campan*. Cette onzième expédition fut la première bataille, qui fut terrible, et l'on y attendit la nuit pour achever de s'évader. Les dragons n'avaient

pas encore perdu beaucoup de monde, et ils avaient fait une boucherie affreuse ; mais les esclaves se renouvelaient avec une facilité si extraordinaire, qu'il semblait que plus on en tuait, et plus il en venait; on n'eut pas un moment de repos dans le jour, et les canons des fusils des dragons étaient si brûlans, qu'ils furent obligés de rallentir leurs feux vigoureux, et de ne tirer que de loin en loin par pelotons, tandis que les esclaves qui se relayeient à volonté, ne cessaient de tirer (1) et faire du mal. La nuit arrive, et à la faveur

(1) Sur cette sorte de montagnes, on ne peut pas y transporter même de canons de campagne. On y était trop heureux que d'avoir quelques pierriers, des espingoles et des trabouqs.

de ses ombres, on fait quelques pas ; mais les esclaves ont connaissance de la retraite, aussitôt ils se rendent maîtres des gorges, et les dragons de Créte ont besoin de nouveaux efforts et d'une nouvelle intrépidité pour se faire passage ; mais ils perdent encore beaucoup de monde, et cependant ils ont le bonheur d'arriver sur la montagne des Orangers, à peu de distance de la ville de Léogane. Mais là, le 26, se livre une autre bataille qui fait frémir de raconter. On se cantonne comme on peut, et le travail de la troupe semble surpasser les forces humaines. Cette bataille dura huit heures sans ralentissement. Tout-à-coup les esclaves cessèrent leur feu, et on les

voyait faire leurs évolutions pour envelopper encore les dragons. Quand leur blocus fut formé, ils restèrent tranquilles jusqu'au lendemain matin. Les dragons de Crête avaient grandement besoin de repos, et malgré un avenir affreux, ils en jouirent de manière à réparer leurs forces. Ne connaissant point l'intention de leurs ennemis sur lesquels ils avaient fait un carnage affreux, ils se tinrent sur leurs gardes, et ils firent très-bien, comme on va le voir.

Pendant la nuit du 27 au 28, et favorisés par une pluie abondante qui dura plusieurs heures, et qui obscurcit le temps d'une manière effrayante, ces esclaves, tous nuds et tous noirs, nous gagnèrent de proche en pro-

che, et ils touchaient déjà le platon quand les sentinelles avancées des dragons crièrent, *aux armes*. On a le bonheur de les repousser pour le reste de la nuit. Mais le lendemain 28, à l'aube du jour, ces esclaves s'opiniâtrèrent tellement et vinrent en si grand nombre, qu'il fallut chercher son salut dans la retraite la plus prompte et la plus agile. On fuyait et on s'arrêtait pour combattre ; on fuyait de nouveau pour se retourner encore et renouveler les combats de retraite. Les dragons de Crête, malgré le sang-froid et la sagesse du colonel qui combattait comme un simple dragon, furent abîmés dans leur retraite, et de 1100 qu'ils étaient, ils arrivèrent à Léogane 80 tous

blessés, plus ou moins. Le colonel avait le côté droit tout affecté, sa hanche répandait le sang de toute part, et l'on sait qu'il resta trois ans à être guéri de son coup de feu, assez étonnant pour n'avoir pas été mortel, et que cinq ans après, les plaies suintaient encore. De ces malheureux 80, il en périt bien 60 de leurs blessures dans le premier mois. Je suis du nombre de ceux qui n'avaient eu que peu de blessures.

Qu'on joigne à cette douzième et dernière expédition du mois de mars l'affaire suivante, où la ville de Léogane fut surprise par ce corps du *Trou-Coffi*, et où ce qui restait de dragons servit encore avec opiniâtreté mêlés avec tous les autres citoyens, et on sera convaincu

que jusqu'au dernier instant, les dragons de Crête n'ont cessé d'être des hommes extraordinaires. C'est à cette dernière affaire que le brave capitaine *Coupeau* sauta à pieds joints sur la lumière d'un canon où l'ennemi allait mettre le feu, tua ce qui l'entourait avec ses pistolets ; action mémorable et qui détermina les autres citoyens à courir à son secours, et à rattraper les canons qu'on venait de leur enlever. Ce brave homme eut le bonheur de n'être pas blessé même, tant il est vrai qu'il y a toujours une espèce de pressentiment de bonne heure chez les braves qui méprisent la mort.

Enfin, le colonel obtint du commissaire du roi, alors, la permission que son régiment fût suspendu de toute activité, attendu l'impos-

sibilité de le completter, et chacun des individus dégagés de leur serment, pourvut à son existence individuelle ; quelques-uns trop confians voulurent retourner sur leurs habitations, tels que Coupeau-de-Rétrif et Gilloteau, et quelques autres dont j'ai oublié les noms. Ils n'y allaient que pour revenir promptement, mais ils furent égorgés par les esclaves, et le public de tous les partis même versèrent des larmes sincères sur leurs mânes.

Ainsi se conduisit et finit ce brave régiment, à qui, sans doute, la postérité rendra justice. Si j'étais entré dans le détail des individus qui le composaient, et que j'eusse pu me rappeler tout exactement, le livre que je fais aurait bien des volumes sans cesser d'être inté-

ressant ; mais je crois avoir rempli ma tâche avec la probité qui convient à un écrivain modeste, et l'on me saura gré, du moins, d'avoir ménagé les individus, même les plus méprisables, dont je n'ai même pas prononcé les noms, qui sont pourtant bien gravés dans ma mémoire, et que je chasse comme de mauvaises pensées. Je souhaite que le ciel leur pardonne, malgré l'atrocité de leurs crimes et les rafinemens de leurs cruautés. Comme il est naturel aussi que la France récompense tant de victimes, en attachant à leur régiment une opinion aussi élevée que méritée, nous avons plus compté sur le mérite des faits que nous venons de raconter que sur l'art de l'éloquence, qui ne convient point à

l'homme qui n'a que des vérités à montrer, et nos amis nous sauront gré, sans doute, d'avoir essayé qu'un aussi brave régiment ne périsse pas dans l'oubli. Le temps s'avance, les colons disparaissent de dessus la terre, les uns par les années, et un plus grand nombre par les chagrins d'une affreuse misère, et moi-même je me sens couler à chaque instant vers le but de tous les mortels. . . . . Je me suis fait l'obligation, d'après les promesses que j'en ai faites à plusieurs honnêtes gens des colonies, de tracer, autant que je le pourrais, quelques souvenirs d'un temps qui n'est plus, et qui s'est presque tout écoulé à l'honneur du régiment de Crète, dragons.

NOTICE

NOTICE

Sur la vie militaire, politique et privée de Monsieur Baudry-Deslozières, Colonel-Inspecteur et fondateur du Régiment de Créte, Dragons.

C'est ton front magnanime et tes braves guerriers
Que la victoire ceint de ses premiers lauriers.

LOUIS-NARCIS BAUDRY-DESLOZIÈRES a été conçu à Rome, et est né à Paris au mois de janvier 1761, fils de Pierre Baudry (1), ancien

(1) « Pierre Baudry est né dans le Cha-
» blais en 1706, à quelque distance de
» Chamberry, originaire des environs de
» Milan. Il paraîtrait qu'un de ses ancêtres,

capitaine de cavalerie dans le régiment de Nassau-Sarbruck, et de N..... Philippine d'Escourbon.

» savant de ce temps-là, aurait fait un » ouvrage qui l'aurait nécessité, en 1560 ou » 1570, de se réfugier parmi des Savoisiens, » et d'aller y rejoindre une branche de famille très-ancienne dans le Chablais.

» Il avait projeté depuis long-temps le » plaisir de visiter les saints lieux que Jésus-» Christ a honorés de sa présence, mais son » défaut de moyens l'en avait empêché ; dé-» sespérant de le faire, il convertit ce voyage » en celui de Rome. Sa vertueuse femme y » consentit, et ils partirent au mois de mai » 1760.

» Ce voyage fut heureux, quoique fait avec » la plus grande économie ; ils visitèrent les » églises de Rome avec toute la dévotion » chrétienne, et toujours suivis de la charité. » Malgré la population de cette ville et la » grande affluence qu'elle renferme, le Pape » fut instruit des vertus de ces deux voya-» geurs ; il desira de les voir ; il visita le » Saint Père, qui fit tout pour le retenir

Signalement de M. Baudry-Deslosière.

Cheveux et sourcils châtains, front grand, nez long, et sur lequel est un *cicer* qui lui fesait donner dans

---

» dans le pays de sa domination ; mais quoi-
» qu'originaire de ces beaux lieux, le bien-
» heureux ne peut y consentir, et dès le
» mois d'octobre, il repartit avec sa ver-
» tueuse femme.

» Ce saint homme est nommé *Balderic*
» dans de certains titres ; à Venise, il est
» connu sous le nom de *Balderico* ou *Bal-*
» *derici* ; en Italie, dans les environs de
» Milan, sous le nom de *Baldéric*, et en
» Savoie, dans le Chablais, sous le nom de
» *Baudry* ou *Boudry*. On croit que cette
» famille peut descendre des malheureux
» frères Baldéric et Hermenfroi, si connus
» dans l'histoire de la France primitive pour
» avoir été obligés de fuir le trône de Thu-
» ringe et se cacher dans le Mentouan. »

En tout cas, elle a cruellement dégénéré, et le temps n'est guère propre à la relever.

Lisez un ouvrage intitulé, la Vie de St.

sa jeunesse le nom de *Cicéron*, fesant allusion, sans doute, à ses moyens oratoires, yeux bruns et d'une vivacité imposante, bouche moyenne et de superbes dents, menton rond et une fossette au coin de la bouche qui lui donnait beaucoup d'agrément, visage ovale et teint des plus belles couleurs, avec une carnation rare et d'un beau brun, taille de cinq pieds à peu près trois pouces, poitrine large et le corps vraiment militaire.

Voilà tel qu'il était encore en 1792, depuis ce temps je ne l'ai point vu, et les années ont dû lui ravir beaucoup de choses, quoi-

---

Baudry, par M. Robaille, curé de Groslay, imprimé à Amiens, format in-8o.

Voyez aussi les notes de M. Maaltor, ancien recteur de l'université.

qu'on m'assure qu'il ait encore de précieux restes, et une santé digne d'envie, malgré ses anciennes blessures, ses peines, ses chagrins, ses ennuis, et les tourmens de voir souffrir sa famille si intéressante sous tous les points de vue, des mœurs, de l'esprit, des vertus et des graces.

EXTRAIT des registres du Gouvernement de St.-Domingue et de la place du Port-au-Prince, du Conseil souverain, et du greffe de l'Intendance.

APRÈS avoir servi dans le militaire en qualité de surnuméraire dans les chevaux-légers de la garde du roi, en 1776, M. Baudry-Deslozières passa à St.-Domingue, avec un brevet de conseiller, dont

il n'a pas fait usage pour être seulement avocat au conseil supérieur du Cap, où il eut de vrais succès par son bel organe, sa contenance oratoire et l'éloquence de ses discours.

17 février 1777. Quoiqu'avocat en exercice, capitaine de dragons coloniaux de St.-Domingue.

Janvier 1778. Nommé temporairement commandant d'une batterie, à Limonade. (1)

15 novembre 1781. Certificat de service et d'activité.

1787. A la réunion des conseils, au Port-au-Prince, doyen et bâtonnier de tous les avocats de l'île de St.-Domingue.

---

(1) A cette occasion, on disait de lui, dans une pièce de vers qu'on lui adressait : *avocat le matin et commandant le soir.*

1.er juillet 1788. Il quitta la profession d'avocat et est nommé *commandant pour le roi*, des 7 montagnes de Léogane et autres adjacentes.

21 décembre 1789. Commandant de la Phalange ou du régiment de Crête, dragons, troupes auxiliaires, dédoublement du régiment du Port-au-Prince, affilié au régiment du Cap, et long-temps soldé par l'état-major.

3 août 1790. Confirmation de ces mêmes grades, suivant les formes de ce temps-là, et par assemblées populaires.

16 *idem* 1790. Sanction du gouverneur général de St.-Domingue.

En décembre 1790, colonel-inspecteur de ce même régiment, divisé en trois parties, chacune

commandée par un colonel sous ses ordres. (1)

1790. Nouvelle qu'il est nommé *chevalier de St.-Louis*, comme l'avait demandé M. le gouverneur général Peinier. M. de Blanchelande, successeur de M. Peinier,

(1) Si le colonel Baudry-Deslozières n'a pas été *général*, c'est qu'il ne l'a pas voulu, car on lui a différentes fois offert ce grade, qu'il avait bien acheté par ses exploits ; mais il ne voulait pas dépiter l'envie, croyant, sans doute, *que les hauts faits valent mieux que les hauts titres*, qui malheureusement ne sont pas toujours la preuve des hautes actions. Il *combattait*, disait-il, *pour les colons et non pas pour lui.* Quoi qu'il en soit, il avait au fond le rang d'un général, il en avait les privilèges, les honneurs, et sur-tout la conduite d'un des meilleurs. C'est aussi par cette raison qu'on le qualifia de *colonel-inspecteur*, dont le titre est le plus près, s'il n'est pas même l'égal, de celui de général.

garde

garde la lettre et la croix de St.-Louis, qui devaient être remises à M. Baudry-Deslozières, sous le prétexte de la crainte d'irriter les esprits du temps.

18 mars 1792. Ledit régiment suspendu de son activité, attendu l'impossibilité de le remettre au complet, par les événemens connus à St.-Domingue, et attesté par les chefs et le commissaire du roi St.-Léger, délégué à cette époque, et pour lors en mission à Léogane.

Voilà sur son personnel ce que j'ai pu recueillir, ce que j'ai retrouvé dans les notes que je fesais constamment sur St.-Domingue, et que m'ont fourni mes rapports avec le gouvernement et les autres autorités de ce temps-là, qui

voulaient bien me laisser compulser leurs registres et toutes les pièces dont j'avais besoin pour le travail que j'avais entrepris afin de m'occuper le reste du temps, sur mon habitation voisine de celle de M. Baudry-Deslozières, dans les hauteurs de la grande rivière de Léogane. Ces titres sont incontestables, et le public, j'ose m'en flatter, connaît le scrupule que je mets dans toutes les recherches dont j'ai eu l'honneur de lui faire part.

J'espère que la personne que cela regarde, ne s'offensera pas de ma révélation. J'ai intérêt, comme bon citoyen, de le faire connaître et de faire violence à sa modestie, qui, je dois l'avouer, est déplacée, puisque chef d'un corps

respectable qu'il a rendu souvent utile par ses talens, il devrait sortir de l'obscurité qui n'est pas faite pour lui ; et quoiqu'il ne soit plus dans toute la vigueur de l'âge où il a fait de grandes choses ; il lui reste encore assez de moyens pour opérer, par la sagesse de ses conseils et de ses écrits, des consolations et des remèdes aux maux de ses infortunés compatriotes de St.-Domingue. La modestie est une grande vertu ; mais son excès est nuisible, et la crainte d'exciter la basse envie ne doit point entrer dans une ame comme la sienne, quand on a sur-tout, comme lui, tant de ressources pour en triompher. Qu'il me permette de lui faire ce reproche, c'est le seul qu'il aura mérité pendant sa vie.

Je le dénonce au public comme m'ayant adressé une lettre à la première édition, dans laquelle il m'exprime ses regrets de la *peine* que je me suis *donnée* de parler de lui, prétendant que j'avais de meilleurs sujets à traiter que lui. Sa lettre est un modèle de modestie, et sans les choses trop flatteuses pour moi, je l'aurais rendue publique ; mais j'y ai répondu par une seconde édition, et les pièces que j'ai recouvrées, me mettent dans le cas d'en donner une troisième, que beaucoup de personnes m'engagent à livrer, et où l'on voit beaucoup de choses mieux détaillées et placées plus convenablement, où j'ai retranché plusieurs articles comme inutiles, et nuisant même à l'ensemble des

vérités que je rapporte, pour servir un jour à l'histoire impartiale de St.-Domingue.

Le goût particulier que j'ai toujours eu pour M. Baudry-Deslozières, m'a fait chercher par tout des faits qui le regardent ; je suis si loin de lui, et il y a si longtemps que je ne l'ai vu, qu'il semble à mon imagination que je m'occupe d'une ombre passée, il y a un siècle ou deux, et aux mânes de laquelle je dois un hommage pour ma propre satisfaction, et pour l'exemple de bien de gens qui feront bien de suivre ses drapeaux, qui sont ceux de la véritable valeur et des vertus les plus douces de la société. On dirait qu'il a le génie pour chaque moment où il se trouve, et le bon-

heur pour chacune de ses opérations.

Quelques personnes qui l'ont connu dans son enfance, soit au collège *Duplessis*, soit *aux Quatre-Nations*, soit à *Louis-le-Grand*, m'ont assuré que son enfance fut la préface de sa vie ; mêmes talens et même modestie, même tranquillité et même pétulence. Dans sa vie privée, il est à la simple hauteur qui convient en fonctions publiques ; il s'élève avec la rapidité d'une aigle, et on le perd dans la nue. Redescend-il ? il reprend tranquillement son attitude, et les hommes ordinaires le regarderaient presqu'incapable de sortir de sa place où il semble être fixé ; savoir ainsi être bien dans toutes les situations où l'on

se trouve, est un don particulier que le ciel paraît n'avoir donné qu'à lui. Dès son enfance, il avait le goût le plus décidé pour la profession militaire, et si différentes circonstances, telles que la gêne de sa fortune, ou de celle de ses parens, l'ont forcé de suivre assez souvent toute autre carrière ; on le voyait, comme Achile, se déceler toujours en se saisissant des premières armes qu'il rencontrait. Il était abbé tonsuré encore quand il eut une affaire personnelle sur les boulevards, chez un nommé *Turc*, restaurateur de ce temps-là, affaire qui lui fit le plus grand honneur, puisque n'ayant que quinze ans et demi, il eut, comme un autre David, à combattre contre un Goliath,

âgé de près de 30 ans, officier de la maison du roi, et qu'il vainquit noblement.

Il n'avait guère plus de 16 ans quand il publia un ouvrage en 2 volumes, imprimé chez Nyon, à Paris, intitulé, *voyage de Saphos*. Si cet ouvrage n'avait pas assez de mâturité, il lui a du moins mérité le nom de grand-père d'*Anacharsis* dans plusieurs journaux, même modernes, et particulièrement dans le journal militaire de l'an 10.

Dans son extrême jeunesse, il fut également auteur du *Miroir de la Toilette*, de l'*Avorton philosophique*, de quelques autres ouvrages légers, soit en vers, soit en prose, et ses brochures éphémères se trouvent souvent sur la

toilette des jolies femmes, dont il était aimé d'une manière remarquable.

Arrivé au Cap Français en 1776, et décidé à exercer la profession d'avocat, il voulut aussi user de la faveur des localités, et sut allier coustamment Bellone avec Thémis. Les *Paris*, les *Varage* et *les Yvon*, ont été du nombre de ceux qui ont ressenti les effets de sa froide bravoure; et les mornes de la ville du Cap, surent, au milieu d'un concours assez nombreux de spectateurs, faire retentir souvent les échos de *vivat* en son honneur. Ne croyez pas qu'il fût spadassin, il était au contraire l'ennemi de ces perturbateurs du repos public. Il leur fesait la guerre, et en a souvent débarrassé un pays pure-

ment et naturellement militaire. Mais on voulait, comme on dit dans le pays, le *tâter*, et les deux premières années de son arrivée ont servi à le faire connaître, au point de le rendre redoutable ; il acquit un tel ascendant, qu'il devint le juge des affaires de cette nature, tant il était l'ami des jeunes gens, qui avaient la plus grande confiance en lui. Comme il était mixte, il a arrangé un nombre considérable d'affaires entre les militaires proprement dit et les bourgeois, qui n'étaient pas moins militaires dans l'ame ; si l'on ne déférait point à son avis, il devenait le champion de ceux qui ne devaient pas se battre, et manquait rarement de punir les agresseurs : il possédait merveil-

leusement l'art de la pointe. C'était un brave dans toute la force du terme, point de susceptibilité, et par-tout de la grandeur et de la raison. Dans le nombre de ces combats particuliers, je n'ai pas pu trouver un seul homme qui m'ait assuré qu'il eût quelquefois tort ; il était toujours prêt à pardonner, et ne fesait jamais que céder à l'obstination de son adversaire ; il ne faisait donc usage que de la raison dans les lieux qu'il habitait, et il serait injuste de le confondre avec ces monstres de la société, qui la troublent sans cesse par leurs attaques indécentes ; il n'a jamais su que se défendre, et c'était accorder la nature et la raison, avec les nobles principes de l'honneur français. Vif,

violent, emporté, peut-être ; et dans ses momens d'explosion, n'ayant jamais fait de mal à personne, son cœur ne mettait pas une seconde à calmer sa passion. Rien n'était plus remarquable que de voir naître et mourir presqu'aussitôt son caractère bouillant pour reprendre le froid de la sagesse ; il semblait ne tenir à la faiblesse humaine que pour enseigner à en réprimer promptement les abus ; mais quand il avait résolu de sang-froid d'exécuter une chose, comme c'était le fruit de la réflexion ou de la raison impérieuse des circonstances où il se trouvait, rien ne l'arrêtait, et il marchait constamment et avec tranquillité vers le but qu'il se proposait et qu'il atteignit presque toujours.

M. Baudry-Deslozières étudiait dès sa jeunesse les langues syriaque, chaldéenne, hébraïque ; et depuis, son amour imperturbable pour l'étude l'a mis dans le cas de bien savoir le latin, le grec, de connaître passablement, pour un étranger, l'anglais, l'allemand, l'italien et même un peu l'espagnol, ainsi que le hollandais ; il sait, dit-il modestement, demander son nécessaire dans les langues, turque et polonaise. Enfin, dans les colonies, où le travail le soustrayait le plus souvent à la société, et où il passait si souvent les nuits dans son cabinet, il était parvenu, par la fréquentation studieuse qu'il avait à dessein avec les nègres nouveaux, à savoir presque tous les idiomes africains ; et nous avons

de lui, dans un des volumes de ses *voyages à la Louisiane*, un dictionnaire *congo* très-exact; et il est le seul qui ait fait connaître publiquement cet idiome, qui a toute la douceur et toute la flexibilité de la langue italienne, si même il ne la surpasse pas.

Veut-on le considérer comme naturaliste? On peut citer son joli mémoire sur le *coton animal* dont il est l'inventeur, et qui lui a mérité l'honneur d'être soupçonné d'avoir emprunté la plume de *Buffon* et de M. *Lacépède*. Rien n'est plus attrayant et plus vrai que ce mémoire, lui seul aurait suffi pour le distinguer même parmi les hommes remarquables du genre humain.

Veut-on le considérer comme botaniste ? On le peut encore, en lisant son *manuel botanique* appliqué aux colonies et précédé d'un discours profondement savant.

Veut-on le considérer comme agriculteur, comme planteur américain ? On n'a point de doute sur cet objet, quand on connaît son ouvrage pour former un rafineur en trois mois, quand on a lu ce mémoire qu'il a lu à l'institut national en l'an 7, sur la culture de la canne et sur la fabrication du sucre, et quand enfin on a parcouru ses autres mémoires sur presque toutes les branches de l'économie rurale des colonies.

Veut-on le reconnaître pour bon administrateur ? Qu'on lise tout ce qu'il a écrit sur les colonies, et l'on

sera étonné de la vérité de sa politique, de ses idées saines, et du ton de persuasion qu'il emploie par tout, et qu'il regarde comme la base du véritable pouvoir de celui qui veut gouverner ou commander.

On peut même le considérer dans ses amusemens. Il est poëte aimable ; il raconte avec intérêt, avec esprit, et il a de jolies pièces d'une poésie aisée, qui ont dû charmer ses loisirs comme elles ont amusé ceux auxquels il les communiquait quelquefois. Je me rappelle encore avec plaisir quelques-uns de ces contes, qui m'ont vraiment amusé, et par leur tournure et par leur originalité.

On ne peut lui disputer le titre d'historien ; il est vrai, naturel,

et observe avec justesse. Quand il traite l'histoire, qu'il décrit un fait, un lieu, on croit voir ce qu'il montre ; on croit entendre ce qu'il rapporte, et il vous transporte par-tout avec une vérité qui attache et instruit.

Et avec tous ses rares talens, il est d'une modestie qui tient, dans sa vie privée, de la plus grande simplicité ; ne s'occupant jamais de lui, il ne cherche jamais qu'à donner de l'esprit aux autres. Jamais envieux, jamais méchant, il ne parle des autres que pour les excuser, et avec beaucoup d'esprit et de connaissance ; il n'a jamais plus de plaisir que dans la solitude ; (1) on a beau le recher-

(1) Le sage se prête au monde, il se livre à la solitude.

cher, on le détourne rarement de sa retraite et de ses occupations habituelles. Il dit que la *société des morts était beaucoup moins à craindre que celle des vivans, et qu'un homme, qui, à* 35 *ou* 40 *ans ne devenait pas un peu misanthrope, n'avait pas connu les hommes;* s'il les fuit, il ne les aime pas moins, et dès qu'il peut les obliger, il se trouve vraiment heureux. Quel homme et quel caractère!

Voilà ce que je sais de lui; mais que de choses j'ignore encore et que je saurais si je n'étais pas si éloigné de sa famille, qui a pour lui un attachement peu commun. Il est très-juste de répandre le bonheur sur celui qui nous rend heureux. *Je ne suis*

fâché de n'être plus riche, disait-il, que parce que je ne puis plus faire réellement du bien. Une autrefois il disait : *il ne faut jamais cesser d'être bon avec les infortunés, quelqu'importuns qu'ils soient quelquefois ; la misère donne autant des torts que la richesse suppose de vertus, et trop souvent on exagère de deux côtés, et malheureusement cette exagération trop commune, se fait toujours AUX DEPENS DU COEUR.* Il est sûr que le cœur s'endurcit quand il se lasse de soulager, et qu'il s'avilit quand il voit tout en beau chez les riches.

On voit combien la matière prête à son avantage, et si je ne le fais pas connaître parfaitement, c'est ma faute, c'est que le talent

me manque, et que dans l'abondance des matériaux, je ne sais sur lesquels m'arrêter, et que le ciment de l'éloquence, pour les lier, n'est pas à ma disposition ; mais je donne ce que je sais sur lui, et c'est aux amis de l'humanité, plus éloquens que moi, à user en sa faveur de ce qu'ils ont et de ce que je n'ai pas. En tout cas, on ne me soupçonnera pas de partialité, car je ne sollicite rien, et M. Baudry-Deslozières ne peut plus rien ; ce ne peut donc être que la force de la vérité qui m'entraîne et l'amitié la moins aveugle qui m'inspire. Au surplus, je ne suis pas d'un caractère louangeur, et il ne faut pas moins que les vertus du sujet que je traite pour me porter à lui ren-

dre justice de son vivant (1).

L'heure de discuter n'est pas encore venue, la vérité ne se développe jamais qu'au besoin; c'est le temps, et non l'homme qui la découvre. Il est pourtant des vérités à qui il ne manque, pour être accréditées, que d'être annoncées par des hommes heureux.

En 1777 ou 1778, M. Baudry-

« *Un homme qui se trouve sur le bord* » *de l'eau pour la passer, est entouré* » *d'une multitude de bateliers; chacun* » *s'empresse autour de lui; chacun lui offre* » *ses services; il semble que toute affaire* » *cesse en sa faveur, et qu'on n'est occupé* » *que de lui. Le même homme, dès qu'il est* » *arrivé à l'autre bord, ne cause plus* » *de bruit, personne ne prend garde à* » *lui, et on le laisse aller tout seul* ». C'est l'image d'un ministre lorsqu'il entre en place et lorsqu'il est disgracié.

Deslozières fit un ouvrage intitulé : *Idées politiques*. Cet ouvrage était volumineux ; il m'a paru renfermer une foule de choses saines pour le bien des colonies, ainsi que pour beaucoup d'autres contrées.

En 1780, je crois, il fit imprimer chez Dufour-de-Rions, au Cap, *l'art de former un rafineur dans trois mois*. Cet ouvrage lui a fait beaucoup d'ennemis dans la classe populeuse des procureurs d'habitation, qui assouvissaient pendant de longues années de nombreux aprentis, sans presque rien leur enseigner sur la fabrication du sucre. On se doute de l'empressement que l'on mit à se procurer un ouvrage de cette nouveauté, aussi bien écrit que

savant ; mais la classe des procureurs d'habitation, les plus distingués même, parut en être jalouse, et comme il y a *des cabales par tout*, jusques dans l'autre *monde*, on obtint de M. Jauvin, commissaire-ordonnateur, et fesant fonctions de censeur alors, ordre de ne plus distribuer cet ouvrage, parce qu'on s'y permettait de relever des abus de la part de quelques-uns des procureurs d'habitation envers leurs élèves, et tout le monde perdit un des ouvrages coloniaux le plus instructif et le plus utile. J'en avais un exemplaire, mais je l'ai perdu pendant les troubles de St.-Domingue.

Il y avait déjà plusieurs années qu'il avait commencé son fameux

ouvrage, intitulé : *Encyclopédie coloniale*, et qu'il regrette avec tant de raison dans ses deux *voyages de la Louisiane*. (1)

C'est lui qui est le premier fon-

---

(1) Il a fait beaucoup d'ouvrages auxquels il n'a pas mis son nom, et dans son infortune, il travaille pour des auteurs dont la plupart n'ont que leurs noms à mettre à leurs ouvrages ; il est peu d'hommes qui montreraient aussi peu de modestie, autant de discrétion ; et le desir d'alimenter sa famille lui fait ainsi le sacrifice de son esprit et de ses connaissances. Bel exemple de tendresse ! Il prouve qu'avec beaucoup de mérite il n'a point d'orgueil. Un sot aimerait mieux mourir de faim et faire languir sa famille, que de céder le plus petit avantage qu'il aurait reçu de la nature, et nous voyons beaucoup de gens d'esprit qui ont ce ridicule ; ils font toute espèce de sacrifice, excepté celui de leur esprit, qui souvent n'en serait pas un grand s'ils y réfléchissaient bien.

dateur

dateur de la célèbre académie du Cap, à laquelle tous les savans de l'Europe s'empressaient de s'agréger. C'est à lui que l'on doit le nom du cercle des *Philadelphe* et le cachet ingénieux de la société l'Installant ; il lui a fait présent d'une nombreuse bibliothèque et de beaucoup d'objets précieux et de curiosité pour son cabinet de physique. Un jour, sans doute, cette société renaîtra ; elle s'empressera de rendre hommage à son véritable fondateur, au laborieux Arthaud, alors médecin du roi, qui est le second fondateur, et à M. Barré de St.-Venant, qui a fait usage de son crédit pour l'accroissement de cette société vraiment estimable, et qui renfermait beau-

coup de membres utiles. Cette infernale, exécrable et vraiment abominable révolution suscitée par les philosophes modernes, a occasionné bien de pertes, des pertes de tout genre et des pertes irréparables ; *oui irréparables* : aussi M. Baudry-Deslozières n'aime pas plus dans sa vie privée, cette sorte de philosophes, que dans ses écrits ; il y a bien long-temps que je lui ai entendu dire que *la philosophie* est *le délire* de la *raison, qui veut faire des hommes-dieux sans Dieu*, et nous avons vu les crimes qui sont résultés de leurs grands mots et de leurs faux principes.

En 1787, étant venu se fixer dans la partie du Port-au-Prince, il y devint propriétaire d'une habi-

tation, dont une des miennes est voisine. Ses formes gracieuses lui attirent bientôt l'amitié du quartier qu'il commandait pour le roi. Il exécuta le projet de procurer à à ce quartier tous les avantages des autres, malgré son éloignement de la ville. Il donna un plan aux administrateurs de la colonie, offrit une partie de ses terres pour y bâtir une église et un bourg, se chargeant en grande partie du temporel du curé. Ce quartier devait porter le nom de *Peinier*; toutes les formalités étaient remplies quand les diverses explosions de cette fatale colonie vinrent renverser ce vrai trait de bienfaisance.

Ce qui achève l'ébauche du portrait du colonel Baudry-Desloziè-

res, est l'amitié qu'avait pour lui l'infortuné colonel Mauduit-Duplessis, dont la mort sera une tache éternelle sur l'île de St.-Domingue. Celui-ci avait pour M. Deslozières une considération qui n'a fini qu'avec sa vie; qu'on voie ce qu'on en dit dans les tableaux de la révolution française, page 326.

Il me plaît de donner une partie des événemens, presque miraculeux, arrivés au colonel Baudry-Deslozières, et l'on verra si une providence particulière ne veillait pas sur lui.

1.° Dans la canicule de la révolution, il est obligé de se sauver avec sa femme et sa fille, ne voulant pas pour son personnel exposer la vie de ceux qui lui

étaient dévoués. Il prétendait que les hommes qu'il commandait n'étaient tenus qu'à défendre la chose publique, et que ce qui lui était personnel, ne regardait pas les autres ; c'était à sa personne à se défendre elle-même ; soit que cette pensée fût une vertu, soit que ce fût une exagération, il fut obligé de fuir. On avait mis sa tête à prix, et la récompense était de 33 mille livres argent de St.-Domingue, pour celui qui apporterait sa tête, et on ajoutait la liberté à l'esclave qui en serait porteur ; on promettait même de hausser le prix, si l'on y joignait la tête de sa femme, de cette respectable dame si bienfaisante, ayant la candeur d'un ange, l'esprit et les vertus les plus aima-

bles ; il marchait ainsi, sa femme d'un côté, sa fille de l'autre, accompagné de deux esclaves fidelles ; il marchait à pied, dans les montagnes, au milieu de la nuit, sans chemin frayé, obligé à tout instant de couper les liannes qui fermaient son passage, quelquefois même il était poursuivi par des chiens exercés à ce genre de chasse. Que d'*avalasses* ils recevaient tous trois dans ce temps de calamité ! Qu'avait-il pour mettre à l'abri les tendres objets de son cœur ? Trois misérables feuilles de taches (1) sèches qu'il portait toujours avec lui ; il en formait une espèce de toit, et tout

---

(1) L'écorce qui soutient la feuille du palme, lorsqu'elle est détachée du palmier.

l'avantage qu'il en tirait, était d'être plus mouillé, puisqu'il se mettait devant la pluie pour en préserver sa famille. Ils furent pendant trois jours à errer ainsi, sans avoir pu trouver un endroit pour appaiser leur faim dévorante. Il m'a été rapporté que sa fille, extrémement jeune, lui demandait souvent à manger, et qu'il n'avait que des larmes à lui donner. Quelle position déchirante ! Enfin, le quatrième jour, au matin, après avoir fait 16 lieues à pied, dans des chemins qu'il n'est pas possible de peindre, et qui triplaient la longueur, le corps excédé de besoins, ils se trouvaient dans un lieu, autrefois cimetière d'esclaves. Des nègres marons venaient d'en sortir, et y avaient laissé le triste

superflus de leur chétive nourriture, c'est-à-dire, quelques bananes qui n'étaient pas *héques* (1). Quels délices pour ces trois malheureux voyageurs et leur suite, que ces bananes tronquées ! c'était un présent des dieux pour eux. Je les vois assis sur ces buttes de cadavres, dévorant au point du jour leur repas frugal, et changeant l'asile des morts en un sallon à manger. Dans des circonstances moins tristes, ces lieux n'auraient offert que des ombres, et n'au-

(1) C'est une expression aussi forte que difficile à rendre, et pour mieux me faire comprendre, il faut considérer un fruit en trois degrés ; le premier, *hauhôte* ; le deuxième, *hèque*, et le troisième, *mûre* ; hauhôte, lorsqu'il est pour ainsi dire naissant ; hèque, tient le juste milieu entre la mûre et le fruit nouveau né.

raient pu inspirer que de la répugnance, sur-tout à un sexe faible et timide. Dans la journée même, ils trouvèrent un nègre libre, nommé *Lafleur*, assez courageux pour leur donner l'hospitalité pendant plusieurs jours. Que ce nègre et sa famille soient à jamais bénis ! ces honnêtes-gens méritent du ciel et des hommes une digne récompense.

2.° Quelles peines n'a pas eues ce brave colonel en juillet 1790, contre la ville de Léogane, ne pouvant recevoir aucun secours du gouvernement, puisque les chemins étaient tous interceptés par les brigands ; dans ce temps, 3000 mauvais sujets de la partie du Sud étaient venus renforcer ceux de la ville même pour en écraser les

honnêtes gens. Quelles fatigues n'ont pas essuyées les braves militaires qu'il commandait ! que de veilles et de combats ! que de ruses et d'adresse ! Nous devons à la tactique du colonel Baudry-Deslozières, et à force d'avoir harcelé pendant la nuit ces rebelles, et dans l'espace d'un mois, d'avoir rendu au gouvernement cette ville dont l'insurrection était un obstacle à beaucoup d'opérations politiques ! Que de mécontens particuliers ont cherché à se venger des efforts de M. Baudry-Deslozières ! Que d'assassins particuliers lui ont été dépéchés, et dont il est venu à bout sans autre secours que son propre génie !

3.° Quel temps que celui où, assiégé dans toutes les règles sur

son habitation, il fut 15 jours et presque autant de nuits à défendre les habitans, sans autres remparts que quelques faibles pierriers, et le corps des braves dragons qui secondaient, dont la bravoure eût été célébrée universellement si leurs combats se fussent passés sur un des points de l'Europe ; on n'avait ni le temps de dormir ni celui de manger ; nous avions à faire avec des ennemis si opiniâtres, qu'il fallait avoir continuellement les armes à la main. Du 4 août jusqu'au 20, notre colonel resta sans avoir le temps de changer de bottes. Quelques minutes de sommeil sur un fauteuil, ce sommeil qu'on appelle dans le pays, *cabicha*, et dans les momens de la plus grande chaleur du jour,

étaient tout le repos qu'il pouvait goûter dans ce temps d'horreurs et souvent encore le réveillait-on tout de suite pour aller repousser les rebelles qui se fesaient jour quelquefois. Jamais on ne pourra se faire une idée de cette activité; nous étions toujours les mêmes, tandis que les adversaires avaient mille moyens de se relayer.

4.° Quel événement après la reddition de la ville de Léogane, après la tranquillité rétablie en apparence, et après que le colonel-inspecteur, Baudry-Deslozières avait licencié ses troupes qui avaient tant besoin de repos, et n'ayant que sa garde d'honneur composée de 6 hommes et d'un brigadier ! 30 bandits partent de Léogane contre la foi du traité, et montent

nuitamment pour égorger cet inappréciable colonel, espérant de le trouver seulement entouré de sa famille et de son domestique. Par quel hasard n'était-il pas chez lui? Comment ces brigands déterminés, couverts d'uniformes, armés jusqu'aux dents, sont obligés de prendre la fuite, et que beaucoup d'entr'eux sont massacrés, estropiés par quelques hommes de garde, bien disciplinés, il est vrai, mais surpris, réveillés en sursaut, et prenant d'abord tout ce qu'ils trouvaient sur leurs mains? Ce fut le 9 août 1790. Cela me fait voir plus que jamais, que quand l'honnêteté la veut bien, elle a un ascendant invincible sur les méchans qui n'ont jamais la véritable bravoure.

5.° Quel spectacle plus horrible et quels dangers plus affreux que ceux qu'il partageait personnellement quand la ville du Port-au-Prince s'est souillée de l'assassinat du héros M. de Mauduit ! S'il est une douleur dont il soit permis d'être inconsolable, s'il est une perte dont la raison ne peut faire supporter le souvenir, parce qu'elle n'en voit pas de long-temps la réparation, c'est la mort tragique de ce grand colonel. Le même sort tombait sur le colonel Baudry-Deslozières ; on le tenait déjà quand la curiosité de ses bourreaux opéra son salut. Ils regardaient attentivement de certaines horreurs que certaines femmes cruelles et ascives exerçaient sur le corps vivant encore de M. de Mau-

duit ; il se fit un mouvement, une espèce de rumeur, et M. Baudry-Deslozières qui ne perd pas aisément la tête, conservait la sienne toute entière dans ce moment, et il trouva le moyen de s'évader. C'était le 4 mars 1791. Voyez ce qu'on dit à cet égard sur le colonel Baudry-Deslozières dans les *tableaux historiques de la révolution de France.*

6.° Quels momens de sensibilité n'éprouva pas ce colonel avec sa femme et sa fille, en se présentant sur l'habitation de l'un de ses prétendus amis ! C'était le lendemain de l'assassinat de M. de Mauduit. On ne voulut pas même qu'il restât un instant pour se reposer et se rafraîchir ; il fut contraint de se retirer, parce qu'on

avait déjà envoyé pour le dénoncer. C'est à cette occasion qu'il fut poursuivi dans les bois pendant plusieurs jours.

7.° Quels instans il eut à passer lorsque les brigands, fatigués d'assassiner et regorgeant de sang, ils accordèrent une amnistie insidieuse aux honnêtes gens. C'était le 1.er avril suivant. Il se rendit au Port-au-Prince avec les plus grandes précautions, et dont le détail serait trop long. Tout ce que je puis dire, c'est que ces succès ont coûté bien de larmes à sa respectable famille.

8.° Quelle terrible époque pour lui que la nuit du 23 au 24 juin! 200 hommes de la garde nationale du Port-au-Prince se transportèrent sur l'une de ses habitations, tout

tout près de la ville, et qu'on appelait *Trianon* ; ils venaient, disaient-ils, pour le *hacher et distribuer sa viande* dans toute la colonie. On sait qu'ils en avaient fait autant pour le trop infortuné M. de Mauduit, dont ils avaient ainsi distribué les *mains*, les *doigts* et plusieurs autres parties de son corps, que je puis nommer en les envoyant à leurs correspondans les plus éloignés. Heureusement M. Baudry-Deslozières n'était pas chez lui, mais sa femme et sa fille y étaient. On eut la cruauté de faire lever cette dame en chemise, de l'effrayer en dirigeant sur elle des pistolets, des fusils la bayonnette au bout, des sabres et des épées dont on menaçait de la percer si elle ne disait pas où était son

mari ; à cette occasion, *Chérubin*, nègre esclave, et qui servait particulièrement madame Baudry, s'élance à travers les gardes, et présentant sa poitrine en opposant le dos à la poitrine de sa maîtresse, s'écria : *Vous, va touyer moé ; avant vous, va touyer li* (1).

Mademoiselle Eléonore sa fille, dans l'enfance encore, était dans son lit toute transie, et quand on vint percer avec des épées les matelas et les sommiers, elle tomba dans des convulsions qui lui tinrent la bouche ouverte pendant plusieurs heures.

9.° Quelle saine périlleuse, lorsque passant seul, accompagné simplement du jeune domestique noir, *Chérubin*, que nous venons de nom-

(1) Je serai plutôt tué, avant de la tuer.

mer, et voulant traverser le *pont rouge* qui conduit à la Croix-des-Bouquets, il fut arrêté par un fort détachement de brigands à pied, mais armés de toutes pièces ! Il était à cheval et bien équipé. On crie : *halte-là* ; il reconnaît les brigands, et savait bien le supplice qui l'attendait. Son domestique, aguerri par quelques autres circonstances, paraît bien décidé à seconder son maître. Le colonel donne à ce brave esclave un pistolet d'arçon, et chacun le sabre nud, ils se mettent tous deux sur la même ligne, et au troisième *qui vive*, ils s'élancent ensemble à travers le détachement, lâchent leur bordée, et leurs chevaux vigoureux font le reste. Le colonel en fut quitte pour une balle qui ne fit qu'effleurer sa

jambe gauche au mollet, et dont il doit avoir encore la légère cicatrice.

10.° Qui pourra se faire une idée de sa position, quand, arrivé aux *Vareux*, sur l'habitation d'*Orléans*, il est menacé d'une invasion de brigands qui veulent l'avoir mort ou vif! Ne sachant plus où aller, fatigué de tant de persécutions, il ne veut plus prendre de conseil que de son désespoir; on craignait de le loger, et on lui donna une vaste chambre dans un bâtiment isolé dans la Savanne; il place une table dans un des angles de cette chambre; il se procure, *à la grande case*, un barril de poudre dont il se fait un siège, et ses deux pistolets armés sont placés aux deux bouts de la table; bien déterminé, il attend

tranquillement et de sang-froid même, l'arrivée des brigands ; il se nourrissait de l'idée de laisser remplir sa vaste chambre de ces coquins, de mettre le feu au barril et de sauter tous ensemble. Je crois faire plaisir au public, et achever mon épouvantable tableau, en lui donnant la pièce de vers libres qu'il fit dans ce moment terrible, et qui annonce une grande présence d'esprit ; l'espèce de désordre qu'on y voit affecté, peint bien, suivant moi, celui qui devait régner alors dans ses idées, à un moment aussi sérieux, intitulée : *Mes 24 heures de réflexion ou mon barril.*

« Quoi, J'aurais du penchant à craindre
» la fortune
» Mon courage plierait sous sa main im-
» portune,

» Et mon cœur, lâche assez pour se désespérer
» Flétrirait mon esprit par l'ennui de rêver !
» Où sont donc les trésors de la philosophie ?
» Comment l'injuste sort qui se joue des
» humains
» M'arrache brusquement le bonheur de mes
» mains,
» Et j'irais pour cela renoncer à la vie ?
» Je perds beaucoup, c'est vrai : ces mons-
» tres de brigands
» Me font sans fin l'objet de leurs projets
» méchans ;
» Oui, cent fois ces bourreaux, dans leur
» excès sauvage,
» Ont dirigé sur moi leurs poignards et leur
» rage ;
» Ils ont voulu ma vie, et la veulent encor ;
» Mais quel est donc mon crime, ou quel
» est donc mon tort ?
» Je suis l'ami du bien, quel démon vous
» inspire ?.....
» Parlez donc, malheureux, pourquoi votre
» délire ?
» Je n'ai volé personne, et mon bien est à
» moi.
» Je vis en philosophe, et loin de votre ville ;

» Je me conforme en tout à la règle, à la loi;
» Et je ne pense à rien qu'à vivre fort tran-
» quille.
» Mon ton vous déplaît-il ? Comment peut-
» il déplaire ?
» Dénué de moyens je vous laisse tout faire !
» Suis-je même indiscret, m'entendez-vous
» parler ?
» Ai-je un air insolent, tentai-je à vous
» braver ?
» Vous commettez par-tout les plus énormes
» crimes ;
» Mulâtres, nègres, blancs, tout devient
» vos victimes ;
» Vous voulez seuls goûter du gâteau na-
» tional,
» Qui veut y prendre part, vous fait le plus
» grand mal.
» La révolution a changé tout de face,
» Pour abaisser les grands et vous mettre à
» leur place ;
» C'est pour vous seuls, enfin, que naît
» la liberté ;
» L'égalité ne fait qu'enfler votre fierté,
« Et par l'effet cruel de votre inconséquence
» Vous voulez plier tout à votre obéissance.

» Cette opiniâtreté vous conduit aux for-
» faits.....
» Je vous préviens... Assez.... Je me tais
pour jamais ;
» Vous ne me craignez plus, je suis dans
» l'impuissance :
» Honorez donc mes jours de votre indif-
» férence.
» Je me suis retiré ; laissez-moi vivre en
» paix,
» Et gémir en mon cœur de tous vos noirs
» forfaits.
» A vous entendre tous, je suis aristocrate ;
» Sur quoi me jugez-vous n'être pas dé-
» mocrate ?
» Parce que dans mon cœur la raison vous
» maudit
» D'avoir assassiné le colonel Mauduit ;
» D'avoir fait égorger de Féraud, de
» Baudière ;
» Et des honnêtes gens troublé la foule
» entière ?
» Quoi ! parce que je vis retiré loin de
vous ?
» Mais de vos dignités je ne suis point
» jaloux ;

Vous

» Vous prenez pour hauteur ce qui n'est
» que sagesse !
» Je ne desire, moi, que l'aimable Panesse ;
» A mon âge on renonce à briguer les
» honneurs ;
» J'ai mon lot, c'est assez, et j'ai d'autres
» douceurs
» Plus dignes de mon ame et propres à
» mon âge :
» Je m'attache aux devoirs d'un père vrai-
» ment sage ;
» Je m'occupe sans cesse à réparer les torts
» que me font éprouver vos criminels trans-
» ports.
» Ce sentiment doit-il exciter votre rage ?
» Des droits de l'homme enfin, quel est donc
» l'avantage ?
» Si l'on peut faire un crime à la société
» D'éviter les poignards de la férocité ;
» S'il faut que l'on choisisse ou la mort ou
» le crime,
» Qu'on se fasse assassin ou devienne victime.
» Vous écrivez par-tout le nom de liberté
» Et l'on ne voit en vous qu'abus d'autorité.
» Certes, vous n'avez pas de reproche à me
» faire ;

» Je suis vrai citoyen, et je hais l'arbi-
» traire ;
» Je crierai, s'il le faut, contre vous, nos
» tyrans,
» Qui voulez sans raison empoisonner mes ans;
» Quel mal ai-je donc fait, parle peuple
» de tigres ?
» Qu'ai-je donc fait enfin, ô toi qui me
» dénigres ?
» Est-ce moi qui commence, ou si c'est
» vous, méchans?
» Ai-je enfreint le premier le nouveau
» droit des gens ?
» Avec le cœur que j'ai, devrai-je être
» victime ?
» Hélas ! je fus humain ; voilà mon plus
» grand crime !
» Voilà pourtant deux ans que je suis en
» danger,
» Quand je souffre de vous, quand je puis
» me venger.
» Si j'ai donc quelque tort, il vient de ma
» tendresse,
» Et la bonté souvent paraît une faiblesse.
» Vous savez pourtant bien que j'ai quelque
» pouvoir,

» Que je n'ai qu'à parler, que je n'ai qu'à
» vouloir ;
» Vous verriez à l'instant tous les *dragons*
» *de Crête*
» Venir à mon secours et préserver ma tête ;
» Vous seriez tous punis, lâches persécuteurs ;
» Vous seriez engloutis, vous tous et vos
» horreurs.
» Je suis leur colonel, et plus encor leur
» père ;
» Cette jeunesse bout d'une juste colère ;
» Toujours l'ordre est sa loi, le combat son
» plaisir,
» Je contiens son ardeur et calme son desir...
» *On connaît leur bravoure, amans de la*
» *patrie.*
» *Mourir en bon français, est leur plus*
» *digne envie* !
» Mais, des lâches brigands, leurs bras ne
» sont pas faits
» Pour punir noblement les terribles forfaits.
» Praloto, Caradeux et de la Vilandrie,
» Et tant d'autres aussi, héros d'escroquerie,
» Indignes de mourir par des bras généreux,
» Sans doute sont trop vils pour combattre
» avec eux ;

» Et je méprise trop votre coupable envie,
» Pour employer leurs bras à conserver ma
» vie.
» Barbares, attendons une heureuse saison;
» C'est aux lois, aux bourreaux à me faire
» raison.
» Aujourd'hui rien n'est rien, il n'est plus
» de puissance,
» L'anarchie est complette et la loi sans
» défense.
» Ecrasez l'innocent, profitez de ce jour,
» Rien ne reste impuni, nous aurons notre
» tour.
» Duchemin, Schwallerik, Taillefer, le
» Rembour,
» Vous tous, ennemis de l'honnête bra-
» voure,
» Comme municipaux faites couler le sang:
» Il est un Dieu pour nous, sa foudre vous
» attend!
» On peut vous comparer à des bêtes féroces,
» Et même, je le sais, vous êtes plus atroces:
» Du moins ces êtres bruts épargnent leurs
» égaux,
» Ils combattent le jour, la nuit est leur
» repos;

» Mais vous, vous affectez de mettre un
» art perfide
» Pour mieux exécuter votre affreux sivicide.
» Vous avez peur du jour, et de peur de
» vous voir,
» Vous plongez vos poignards dans le temps
» le plus noir.
» Heureusement qu'un dieu, père de l'in-
» nocence,
» En veillant sur mes jours me tient lieu
» de défense ;
» Sa bonté qui m'inspire arrête mes projets,
» Et détourne mes pas du lieu de vos forfaits.
» On ne vous voit qu'en corps, pas un seul
» ne se montre,
» Ou si quelqu'un paraît, il fuit à ma ren-
» contre.
» O lâches assassins....! ô bande de brigands,
» Pour moi seul vous venez, deux, trois
» et quatre cents !
» Quoi, vous ne voulez donc que commet-
» tre des crimes,
» Et par des moyens sûrs augmenter vos
» victimes ?
» Pourquoi venir la nuit, le jour n'y suis-je
» pas ?

» Paraissez un par un, et je suivrai vos
» pas ;
» Montrez-vous bravement et n'usez point de
» feinte.
» *Je crains Dieu*, scélérats, *et n'ai point*
» *d'autre crainte* ;
» Mais moi seul contre tous, votre nombre
» est trop fort,
» Aller combattre ainsi n'est pas se battre
» au sort ;
» Vous fuir en pareil cas n'est pas l'acte
» d'un lâche ;
» Je vous fuis à présent, et c'est ce qui vous
» fâche ;
» Mais je ne consens point à mourir comme
» un sot ;
» Il faut savoir mourir, mais mourir comme
» il faut.
» Venez donc aujourd'hui, ma retraite est
» facile,
» Je suis bien près de vous, et qui plus est
» tranquille ;
» Depuis hier j'y suis, j'ai bien pris mon
» parti ;
» N'espérez point d'y voir mon courage
» abruti.

» Vous pouvez arriver, je n'ai plus rien à
» faire,
» Et je vous montrerai si j'ai du carac-
» tère.....
» Tout est prêt, approchez du bord de
» l'Achéron,
» Je veux vous y passer dans la barque à
» Caron ;
» Je veux, la rame en main, que nous
» voguions ensemble ;
» Venez me voir mourir, venez voir si je
» tremble ;
» Entrez dans ma retraite, entourez-moi,
» brigands,
» Je tiens la porte ouverte ; entrez, je vous
» attends.
» Mon fauteuil à présent, est un baril de
» poudre.....
» Approchez, et bientôt il deviendra la
» foudre
» Qui doit exterminer votre ramas impur.
» Et le précipiter dans le Cocyte obscur.
» A mourir avec vous, je vais mettre ma
» gloire,
» Nous marcherons ensemble au temple de
» mémoire,

» Puisqu'à toucher vos cœurs je n'ai pu
» parvenir ;
» Hé bien, du moins je veux vous appren-
» dre à mourir ;
» L'honneur m'aura conduit à terminer ma
» vie,
» Et mourir en héros, est ma philoso-
» phie.
» Vous me verrez placé sur mon fameux
» baril,
» Et depuis que j'y suis je me crois sans
» péril :
» La nuit, l'horrible nuit, pour moi
» n'est plus à craindre ;
» J'en suis même venu jusqu'à la
» desirer,
» Et vraiment, je le crois, je ne
» suis plus à plaindre,
» Mourir de cette mort, c'est s'im-
» mortaliser !
» Quand on meurt sans reproche et qu'on
» aimait le bien,
» La mort est peu de chose, et le mal n'est
plus rien.
» Mes parens, mes amis, mes chers com-
» pagnons d'armes,

» N'allez pas m'avilir en me baignant de
» larmes ;
» Mais cueillez des lauriers, couvrez-en
» mon tombeau ;
» Chantez pour *libera*, qu'il est français
» et beau
» De disposer ainsi du sort et de sa vie
» Pour être utile à tous et fuir l'ignominie.
» Croyez-moi, mes amis, je ne suis pas
» plus triste,
» Et je meurs comme un brave, en digne
» phalangiste (1).
» J'attends tranquillement mon trop fameux
» revers,
» Et même en l'attendant j'ai fait ces mau-
» vais vers,
» Pour charmer mon ennui, pour prouver
» davantage
» Que l'on peut voir la mort sans perdre
» son courage ;
» Et pour m'accoutumer d'avance à ce
» péril,
» Je les ai composés, assis sur mon baril !

---

(1) *Le régiment de Crête se nommait auparavant Phalange.*

J'ai lieu de croire, sans doute, qu'un homme qui travaille ainsi à *l'article de la mort*, n'est pas un homme ordinaire. Cette pièce fut envoyée à l'assemblée provinciale de l'Ouest, gissant au Port-au-Prince, et c'est un de ses membres qui m'en a procuré la copie, que j'ai cru assez intéressante pour être connue.

Une nouvelle insurrection de mulâtres ayant occupé l'attention des brigands, ils se portèrent sur-le-champ où ils croyaient qu'il y avait plus de dangers ; et M. Baudry-Deslozières, averti de cette heureuse circonstance, en profita pour s'échapper de nouveau avec son estimable nègre *Chérubin*.

11.° Qui ne frémirait pas, lorsque seul sur sa grande habitation,

il voit arriver 7 homme en habits de gardes nationaux, venant de Léogane, armés de pied en cap, suivis de nombreux ateliers, la *machette* (1) à la main? Il était seul alors dans sa *grande case*; son atelier et les blancs de son habitation étaient répandus dans ses jardins, qui sont fort éloignés de la maison principale; ses domestiques étaient également dispersés; il voit qu'on travaille à entourer son habitation, à se rendre maîtres des issues, aussitôt il s'échappe à travers de quelques broussailles, à la portée du pistolet des brigands, et tandis qu'on entre chez lui, il en sort le plus heureusement du monde. Il faut convenir que voilà encore un fait qui annonce bien

(1) Espèce de sabre à courte lame.

qu'un bonheur du ciel ne cessait de l'accompagner. Cet événement est du 3 septembre suivant.

12°. Quelle journée que celle où il fut arrêté au Port-au-Prince, rue des Miracles, au coin de celle *Vaudreuil*, en descendant au bord de la mer ! Une foule de perturbateurs allaient le *lanterner* pour n'avoir pas à son chapeau la cocarde nationale ; on le tenait, la corde était descendue, et il avait beau alléguer que c'était un oubli, qu'il avait changé de chapeau parce qu'alors il n'était pas en fonctions militaires, on se hâte de l'expédier, quand heureusement un ancien soldat qui avait de l'influence, je crois que c'est *Beau-Soleil*, saisit son chapeau, y attache une cocarde et la fait voir à tout le

monde. Ce soldat le connaissait et l'aimait ; la multitude cède à ses instances, et M. Baudry-Deslozières s'échappa encore une fois. C'était le 6 octobre suivant.

13°. Quelles agitations, quelles fatigues et quels dangers le 21 novembre suivant, quand la ville du Port-au-Prince, en proie aux malveillans, et usant d'une cruelle surprise, allait égorger tous les honnêtes gens ! Que de ruses, que d'adresse n'a-t-il pas fallu qu'il mît en usage ! quelle bataille, quelles horreurs ! cette ville immense, incendiée de tous côtés, dont le feu ne peut s'éteindre qu'après plusieurs jours, qui 24 heures après éclairait encore pendant la nuit à 4 lieues dans les mornes, qui avaient 60 bouches à feu, vomissant sans

discontinuer des boulets énormes ; y joignait une mousqueterie considérable, dont le feu roula depuis 5 heures du soir jusqu'après minuit. Les rues étaient jonchées de cadavres sur lesquels on était obligé de marcher. Les cris lointains des femmes, des vieillards et des enfans, les gémissemens, les fureurs, les vociférations et les blasphêmes des hommes acharnés,.... tout représentait les exécrations de l'enfer. Que de braves dragons de Crête, que d'honnêtes gens, que de militaires de tous les corps, que de volontaires à pompons blancs ont été victimes ce jour-là ! M. Baudry-Deslozières eut encore le bonheur, quoiqu'au milieu de la mêlée, de rassembler les hommes qui lui restaient et

de faire une retraite honorable hors de la ville, du côté du fort à Bizoton.

14°. A quels risques n'avait-il pas encore été exposé le 22 du même mois, lorsque déguisé et s'étant introduit dans le Port-au-Prince pour y aller chercher lui-même le *livre d'ordre* de son régiment, que la circonstance avait fait oublier, il est reconnu en sortant sur la place de l'église, à 9 heures du matin, par une trentaine de brigands sous les armes. Son cheval était bon, il serpentait d'une vîtesse extrême, et comme il tournait un coin de rue, ces brigands lâchèrent leurs coups de fusil ; ils criblèrent la forme et le tour du chapeau, sans qu'il éprouvât d'autre mal.

15°. Le même jour et l'après-midi, après s'être échappé du Port-au-Prince et passant sur le canal qui conduit à son habitation de *Trianon*, accompagné d'un de nos camarades, Praloto, chef des canonniers du rempart du Port-au-Prince, le reconnaît, fait pointer sur lui un canon à mitraille, la machine part, brise les cam-pêches qui entouraient les deux voyageurs, et ils en sont quittes pour une commotion qui leur fit éprouver la même douleur que si on les eût vigoureusement suspendus par les cheveux.

16°. Se peindra-t-on bien le moment affreux où, sur le bord de la rivière de Léogane, dans les hauteurs, couché en joue par un corps de nègres à la distance de

15 pas au plus, sa femme, sa fille et plusieurs dames de leur compagnie, donnent le tableau le plus attendrissant, en se jetant aux genoux de ces assassins pour retarder d'un instant son supplice!

Comment se faire que, tandis qu'il est sous la volée de tant de fusils en arrêt, un homme de couleur paraît comme un ange, reconnaît, répond de lui et le sauve?.....

17°. Que serait-ce si je racontais en détail toutes les affaires particulières qu'il fut obligé de soutenir dans ses courses nocturnes, au milieu des bois, et contre des hommes de toute couleur, dans les temps malheureux où il fuyait, inconnu, pour éviter le poignard? Qui la sauvé? je le dis

en homme de la vielle philosophie : c'est Dieu !

18°. Quel jour que celui où, nécessité de venir au Port-au-Prince, accompagné de quelques-uns de nos camarades, les malveillans se doutent qu'il est en ville ? A l'instant l'inquisition la plus rigoureuse est exercée dans toute la ville, et *la visite domiciliaire* est ordonnée. M. Baudry-Deslozières et nos camarades n'ont d'autre ressource que de se fier aux soins d'une femme de couleur ; elle fait le sacrifice de sa vie pour sauver celle du colonel. Une pièce de ses appartemens avait pour plafond une toile peinte, aussitôt elle décloue elle-même un coin de cette toile, et vîte les malheureux poursuivis s'y glissent et vont

se placer silencieusement dans la charpente. Cette digne femme rattache le tout très-adroitement; mais a peine avait-elle fini; que les brigands entrent pour faire leur perquisition. Les prisonniers plongeaint sur eux, et à travers la toile ils voyaient, ils entendaient tout. Ces hommes acharnés visitèrent par-tout et plongèrent brutalement leurs sabres, leurs épées, leurs bayonnettes jusques dans les matelas et les paillasses. Cette respectable femme à laquelle on a tant d'obligation, mit dans cet acte de bienfaisance une assurance que l'on voit même rarement dans l'homme du courage le plus froid; elle les cajole à la mode du pays, parvient à les appaiser et les distraire en leur donnant amplement

à boire. La gaieté même succède à la fureur, et une table est dressée où ils restent long-temps. On se peint aisément, je crois, les transes, les angoisses et la gêne excessive de la position des malheureux perchés. Enfin ce ne fut qu'à 10 heures du soir qu'ils furent delivrés. Chacun se retirant par des chemins détournés, se hâte de sortir de la ville. Je crois qu'une longue séance de cette espèce vaut un supplice et demande du courage et du sang-froid.

19.° Quelle situation encore que celle du 23 décembre suivant, où sa famille, quelques amis et lui étaient sur sa grande habitation dans les montagnes de Léogane ; ils furent entourés de 380 assassinats commis sur des blancs,

seulement en sept jours de temps. Ils attendaient leur tour à chaque instant, et cependant M. Baudry-Deslozières trouva le moyen de sauver lui et les autres du milieu de ces horreurs. Je crois par exemple que le bonheur qu'il eut dans tous les temps d'être constamment bon avec les esclaves, lui fournit dans cette occasion le moyen d'échapper à ce massacre général. Sa femme et sa fille, marraines toutes deux de beaucoup d'esclaves du quartier, et leur humanité qui les portait à demander toujours la grace des malheureux, influèrent aussi beaucoup sur cette heureuse évasion. Quand une créole est bien élevée, son cœur est admirable, et trouve tous les jours les occasions de faire le bien ; tôt

où tard cette céleste habitude est récompensée et des hommes et du ciel.

20°. Quelles angoisses épouvantables ne dut-il pas ressentir pendant deux jours que dura la crainte d'être lui et tout son monde assassinés dans le massacre précédent ? Par quelle inexplicable cause peut-il le 3e. jour au matin faire 7 lieues et demi sans aucune mauvaise rencontre, dans des bois si commodes pour les crimes, où tous les chemins étaient ordinairement pleins de brigands, et que, livré aux seules ressourses de son désespoir, il arrive sain et sauf avec tout son monde à Logane ? Il y a là plus que *de la philosophie révolutionnaire* ; c'est le doigt de Dieu, sans doute, qui le dirigeait.

210. A cette époque, de quelles inquiétudes n'a-t-il pas été dévoré dans cette ville de Léogane? Est-il une ville où l'on ait, toute proportion gardée, fusillé autant d'hommes en place publique, dans les rues, dans les maisons, sans aucune formalité de justice? Il n'y avait pas de jour, pas de nuit que la férocité à la mode n'égorgeât de nombreuses victimes; chaque heure amenait le moment où ce colonel devait être sacrifié, et il ne s'en passait guères ou quelque scélérat particulier ne vînt l'en menacer. Que d'humiliations inévitables n'éprouva-t-il pas de la part de ses ennemis, excités par ce Barsai dont nous avons parlé! Qui peut se garantir de ses attentats? Je le repète, sa vertu. Quand elle

est portée à ce degré, il est difficile qu'elle ne triomphe pas de tous les temps, de tous les hommes, quelque caractère de tigre qu'ils portent.

22°. Qu'elle journée que celle du 12 mars où se livra la bataille contre les esclaves insurgés ! mais cette journée entre dans les actions générales du régiment de Crête, dont j'ai fait le dénombrement, page 175 jusqu'à la page 182 de cet ouvrage, pour servir de point de remarque à celui qui osera entreprendre l'histoire de St.-Domingue.

23°. C'est en frémissant plus que jamais, que j'ose raconter l'événement personnel qu'il éprouva le 26 du même mois. C'est bien une preuve du tort qu'il avait d'aller toujour seul quand il ne s'agissait

pas

pas des fonctions de son régiment, et de penser que quand il ne s'agissait que de lui personnellement, il ne devait pas exposer ses camarades, que s'il l'avait voulu lui auraient épargné beaucoup d'affaires particulières; mais le caractère de ce colonel était alors une indifférence parfaite pour la mort, et il ne se serait point pardonné le plus léger désagrément qu'il aurait occasionné à un autre. Enfin le 26 mars, il était au bord de la mer de Léogane, tout près du lieu connu sous le nom du *Fort-la-Pointe*, un des prétendus patriotes du temps, et que l'on connaît bien à Léogane, d'une petite stature, mais d'une insolence rare, apothicaire de son métier, l'aborde en lui disant de grosses injures.

Le colonel, en habit bourgeois et seulement armé d'un sabre, et attendu les circonstances, se contient quoique d'une vivacité extrême. Il cherche à l'éviter ; mais le petit homme, revêtu de son habit de garde national, s'imagine qu'il en impose et redouble de mal honnêteté. Le colonel, justement irrité, se met en garde le sabre en l'air ; à peine a-t-il dégainé, qu'une bande de brigands se jette sur lui. Une grande multitude arrive, et le malheureux colonel, après avoir essuyé mille avanies, est condamné sur-le-champ à être pendu. Aussitôt, et comme dans un clin d'œil, la potence est dressée et le patient allait subir son supplice, quand le brave et l'inappréciable St.-Léger, commissaire

du roi, à la tête de plusieurs volontaires de marine, de quelques militaires et de plusieurs honnêtes gens, fondent comme des aigles sur les bourreaux et les dispersent. Il était 6 heures du Soir ; aussitôt le colonel Deslozières est conduit par eux au bord de la mer ; on le précipite dans un canot ; on le couvre d'une natte, et il est porté à bord d'une petite embarcation qui mit sur-le-champ à la voile pour St.-Marc. Ce respectable commissaire devint dès cet instant l'objet de la rage de ces brigands, qui criaient tous qu'il fallait en faire *justice*. Le soir même il s'embarqua sur la frégate la *Galatée*, commandée par M. de Cambise, et partit avec beaucoup de monde pour St.-Marc.

24°. Le lendemain 27, la petite embarcation où était le colonel Baudry-Deslozières, est poursuivie par trois corsaires du parti des brigands. On était dans les eaux du Môle-St.-Nicolas, et deux de ces corsaires allaient saisir la petite embarcation, quand la *Galatée*, qui veillait sur elle, lâcha un boulet à propos, qui vint tomber sur le mât de beaupré du corsaire *la Croix*. La frégate rallentit sa marche, et les corsaires furent obligés de lâcher prise. La petite embarcation entra presqu'aussitôt que la frégate dans le port de St.-Marc.

25°. La correspondance perfide des brigands fait bientôt savoir à leurs correspondans de St.-Marc, que le colonel Baudry-Deslozières

est dans cette ville. Aussitôt il se fait des émeutes ; la famille Pierrot, dont M. Baudry-Deslozières avait fait condamner au Cap un de ses membres comme *voleur de chevaux* dans le temps qu'il était avocat, n'épargna aucun soin pour exercer sa vengeance particulière. M. Deslozières fut averti à temps qu'on ne cherchait que l'occasion de lui lâcher un coup de fusil ; M. de St.-Léger qui le sut, procura au colonel les moyens de s'embarquer sur le *Carbonnieux* ; car M. Baudry-Deslozières était dénué de tout ; on l'avait volé, pillé, incendié, et on sait qu'on allait jusqu'à raser les trois corps des bâtimens, et même les cases à nègres qu'il avait sur sa petite habitation *Trianon*, auprès de

la ville du Port-au-Prince, ainsi que les maisons qu'il avait à son entrepôt de la rivière Froide ; enfin, M. de St.-Léger répondit de son passage, et aussitôt son arrivée en France, sa famille le mit dans le cas de retirer, sur-le-champ, l'engagement contracté par M. de St.-Léger. Ce brave commissaire du roi arrive peu de temps lui-même à Paris pour rendre compte de sa mission, et nous avons vu, avec le plus grand plaisir, la manière vraie et distinguée dont M. Baudry-Deslozières en parle dans le dernier ouvrage qu'il a donné au public l'année dernière (1).

(1) Voyez second voyage à la Louisiane, tome 1, page 378 et suivantes, par M. Baudry-Deslozières.

26°. Quelle journée encore que celle du lendemain de son embarcation, où sur mer, vers les débouquemens, le bâtiment sur lequel il était s'appréta presque sans moyens à combattre, n'ayant que deux mauvais canons mal en ordre, des fusils hors de service et des sabres rouillés ! Il s'agissait d'éloigner un fort corsaire destiné à rattraper les victimes qui s'échappaient sur mer. Heureusement un temps affreux opéra le le salut du *Carbonnieux*, en éloignant pour jamais le corsaire.

27°. Quelle traversée pénible que celle de ce vaisseau, qui, en sortant de St.-Marc, eut une voie d'eau qu'il garda jusqu'à Bordeaux Ceux qui connaissent la mer savent les peines et les inquiétu-

des qu'un pareil accident donne à l'équipage et aux passagers. Enfin le colonel Deslozières, accablé de douleurs, séparé de sa famille, couvert de blessures reçues dans les différens combats des colonies, n'eut pour lit, pendant 44 jours que dura le passage, qu'une malle platte, dans le plus noir de l'entrepont, parce que s'étant embarqué précipitamment lorsque le vaisseau allait faire voile, il se trouva le dernier des passagers, dont le nombre montait à 55 !

28°. Quel voyage que le sien, de Bordeaux à Paris, au commencement de juin 1792; malade et de corps et d'esprit, sans argent, pour ainsi dire sans connaissances propres à l'obliger, et dans le plus grand besoin de se rendre au mi-

lieu des siens qui ne l'attendaient pas sitôt ! On devine combien un pareil voyage dut être cruel pour un homme accoutumé aux aisances de la vie !

29°. Quel moment cruel que celui où le 9 novembre 1793, sous le règne de la terreur, sous le trident de Robespierre, il est obligé de s'embarquer lui et toute sa famille, sur un petit bâtiment américain, qui éprouva pendant QUATRE mois tout ce que les tempêtes ont de plus horrible et de plus dangereux ! Il était temps qu'ils partissent ; car s'étant embarqués à midi, deux cents hommes de la part de Robespierre vinrent à dix heures du soir entourer la maison qu'ils habitaient au Havre, rue St.-Michel..... Ils

arrivent tous à Norfolk en Virginie comme des squelettes, ayant essuyé les horreurs de la faim pendant quinze jours : ils étaient l'objet de la pitié publique, après avoir été celui de l'admiration.

30°. Quel courage n'a-t-il pas mis dans les États-Unis, et quelle sorte de peines n'a-t-il pas eues pour faire exister sa respectable famille pendant 5 ans ! A force de patience et d'énergie, il en vint à bout, et pour y parvenir, il ne dédaigna pas de faire un commerce où la connaissance d'un habitant était nécessaire. Enfin, il passa en France au bout de 5 ans révolus.

31°. Que de tourmens n'a-t-il pas encore éprouvés sous la fin du règne

du directoire ! Il fut obligé de se retirer à l'armée d'Italie, pendant lequel temps s'éleva la présente dynastie qui releva le courage de tous les honnêtes gens ; il revint à Paris, sous le ministère du vertueux M. Forfait, qui le créa historiographe de la marine et des colonies, et c'est ainsi qu'il végète avec d'insuffisans appointemens, malgré l'utilité de ses travaux, jusqu'à ce que le gouvernement, qui connaît son prix, puisse l'employer utilement, et pour lui-même et pour *le bonheur des colons*.

Avant de finir cet article, je crois à propos de faire connaître une pièce de vers qu'il fit à Philadelphie, à l'occasion de la mort du trop célèbre LAMOIGNON-DE-MALSHERBE, auquel il avait offert

ses services en 1792, pour être défenseur officieux du chef de la France. On peut encore tirer de là des notes qui tendent à achever son portrait, et sentir son respect pour la religion qui soutient les empires, et son sincère attachement aux hommes vertueux.

Aux mânes du célèbre Lamoignon-de-Malsherbe.

« Infortuné Malsherbe, ô premier dé-
» fenseur
» De nos rois, le plus grand par la bonté du
» cœur ;
» Eloquent magistrat, qui par reconnais-
» sance
» Sus exposer pour lui ta céleste existence ;
» Admirable par-tout, en science, en vertus,
» En hauts faits que les ans n'avaient point
» abattus ;
» De mon cœur attendri, froissé par les
» alarmes,

» Reçois les tristes fleurs, mes regrets et
» mes larmes.
» Encore aujourd'hui même, au sein de
» mes malheurs,
» Ton image adoucit mes trop vives douleurs!
» Offrant à mon esprit des hommes le plus
» sage,
» A tes rares vertus j'allume mon courage,
» Et je me dis cent fois : *tout malheur n'est*
» *plus rien*,
» *Quand on songe à celui de cet homme*
» *de bien.*
» Je crois le voir encor pour le bon Louis
» Seize,
» Animer les efforts de Tronchet, de
« Desèze..... (1)
» Je l'entends qu'il me dit : *j'applaudis, bon*
» *français*,

» (1) *M. Desèze ne fut pas le seul dé-*
» *fenseur choisi par le roi. M. Baudry-*
» *Deslozières fut désigné pour remplacer*
» *M. Desèze en cas de maladie ou autre*
» *accident.* » Voyez le tableau de la révolution, page 310.

» *Au zèle qui vous guide, et même à cet excès*
» *Qui vous fait tout braver pour offrir vos*
» *services ;*
» *J'applaudis avec joie à tous les sacrifices*
» *Que vous offrez de faire au meilleur de*
» *nos rois.....*
» *Mais que faire en ce temps où se tai-*
» *saient les lois ?*
» *J'accepte néanmoins , au nom de Louis*
» *seize ,*
» *Qu'en cas d'événement vous remplaciez*
» *Desèze !.....*
» Je m'en souviens toujours ! que je fus
» satisfait
» De recevoir de lui cet illustre bienfait !
» Je venais d'arriver des confins de la terre ,
» Où j'avais affronté tous les feux du ton-
» nerre :
» Mon ame encore ardente , et plein des
» plus beaux feux ,
» De mourir pour mon roi je me sentais
» heureux !
» Oui ! mon flanc renfermait de cette an-
» tique France ,
» Pour ses bons rois , l'amour et la recon-
» naissance.....

» Je ne m'attendais pas à voir sur l'échafaud
» Ce roi *libérateur*, bon père et sans défaut...
» Et toi sage sublime, et que rien ne
» peut peindre,
» La mort qui te ravit devait-elle l'at-
» teindre ?
» Est-ce sur l'échafaud que tu devais périr ?
» Tes vertus, ton bon cœur, devaient t'en
» garantir !
» On devait des autels à ta belle existence....
» Et la mort des brigands devint ta ré-
» compense !
» Dieu seul peut expliquer ce trop fameux
» destin,
» Sans doute il te réserve un avenir di-
» vin.....
» Et la postérité publiera sur la terre
» Que de ton roi tu fus et l'égide et le père.

Je ne dois pas m'en tenir là, une dernière pièce va faire voir que ses vertus privées ne le cèdent pas à ses vertus publiques. Il est au milieu de sa famille ce qu'il paraît au dehors, bon, indulgent,

bienfaisant, tendre et vertueux, sensible et modeste. Il y a à peu-près deux ans qu'il a perdu sa sœur, madame Lefebvre de Saint-Quintin, femme d'un mérite rare, que l'on peint en plusieurs endroits comme ayant une *figure de vierge, l'esprit d'un ange*, et la *piété d'une sainte.* Ce bon frère, dont l'amitié dépasse le tombeau, a fait à cette occasion une pièce de vers en forme d'élégie. Il l'a communiquée à plusieurs de ses connaissances, pour lui donner la perfection en l'épurant par la critique; mais un de mes amis, qui n'y trouve rien à changer, m'en a envoyé une copie dont il a fait un heureux larcin, et je la donne telle que je l'ai reçue. La voici :

A Madame Lefebvre de Saint-Quintin ma sœur, décédée à peu-près en germinal an 10.

« Depuis que tu n'es plus, mon cœur,
» dans ses ennuis,
» Cherche plus que jamais l'obscurité des
» nuits.
» Le vent à mes soupirs unit ses sourdes
» plaintes ;
» De la douleur je sens les mortelles atteintes ;
» Je ne vois plus par-tout que cercueils et
» draps noirs,
» Et je néglige tout, tout jusqu'à mes
» devoirs !
» Je vois les diamans de la froide rosée
» Se mêler à mes plurs, et mon ame brisée
» Se révolte et s'exhale en soupirs superflus,
» Et semble s'échapper depuis que tu n'es
» plus !
» Mon lit, que j'aimais tant, n'a plus que
» des épines,
» Et je n'ai de mes jours que de tristes ruines.
» Mes yeux appesantis du sommeil desiré,
» Sentent peu la douceur : de regrets déchiré

» Je me sens abîmé.... mais ici sans alarmes
» Je puis, sur toi, du moins faire couler
» mes larmes !
» Phœbé, sombre et rougeâtre a déjà douze
» fois
» Fait sentir aux mortels ses inconstantes lois,
» Depuis que tu n'es plus et que la mort
» barbare
» T'a dérobée ; enfin dans son sein trop avare !
» Tu n'es plus près de moi pour calmer mes
» tourmens :
» Depuis que tu n'es plus, que de maux en
» tous sens !....
» Non, je n'ai plus, hélas, l'amitié consolante
» Que je trouvais en toi ! depuis, mon ame
» errante
» Ne sait plus recouvrer le repos qu'avec toi
» Je goûtais purement.... Oui, je n'ai plus
» que moi !
» Je suis comme l'oiseau, battu par la tem-
» pête,
» Mes regrets toujours vifs ont altéré ma
» tête !...
» Tu recevais mes maux dans ton aimable sein,
» Aujourd'hui ma douleur ne connaît plus
» de frein !

» Oui, tout doit te pleurer, les muses et
» les graces,
» L'esprit et les amours qui marchaient sur
» tes traces !
» Tu possédais si bien cet esprit éloquent
» Qui sait semer de fleurs, et d'un ton con-
» vainquent
» Tu savais arracher de mon cœur trop
» sensible
» Les souvenirs affreux de mon état pénible!
» J'avais tout oublié pour ne penser qu'à toi,
» Quand l'implacable mort vint te ravir à moi!
» Mon angélique amie, à jamais ma mé-
» moire
» En pleurs célébrera tes beaux jours pleins
» de gloire !
» Je vais errer souvent au tour de la maison
» Où souvent m'éclaira ton aimable raison,
» Et mon cœur ulcéré repose sa pensée
« Sur les doux souvenirs de ta gloire passée;
» Frappé de tes attraits, les regrets sont
» amers.....
» Quand je pense à ton cœur, mes souvenirs
» sont chers !
» Et quand je songe enfin, que réduite en
» poussière,

» Un être si parfait ne voit plus la lumière ;
» Mon ame au désespoir et le cœur plein de fiel,
» J'irais dans mon dépit jusqu'à m'en prendre
» au ciel ,
» Si je ne savais bien que dans une autre vie,
» Un jour je reverrai mon angélique amie !
» Mon cœur saignant encore de la perte du
» tien ,
» Ne voit plus dans la mort que son plaisir ,
» son bien ;
» Et fatigué de vivre après t'avoir perdue ,
» J'aurais voulu dès-lors que la mort fût
» venue.
» Combien depuis ce temps j'appelle son
» secours !
» Depuis un an combien sont horribles mes
» jours !
» Le démon des tourmens renouvelant ses
» armes ,
» Imagine à mon cœur de refuser les larmes ;
» Je ne puis plus pleurer , et ramassant mes
» pleurs
» Sur mon ame oppressée , un dépôt de
» douleurs
» Fatigue ma poitrine , et cette sécheresse
» Achève mon supplice et ma pauvre détresse.

» O mon aimable sœur, je ne puis te quitter...
» Fasse le ciel, bientôt, que j'aille visiter
» Les lieux consolateurs où ta noble pres-
» tence
» Augmente encor l'éclat du dieu de bien-
» faisance ;
» Il a voulu, sans doute, illustrer tes vertus
» Par un rang mérité qui ne finisse plus.....
» Moi seul, dans la douleur, j'éprouve la
» souffrance
» D'un frère désolé de ta cruelle absence,
» Et la terre, à mes yeux, n'est plus qu'un
» lieu d'exil,
» Où tout ce que je vois est odieux et vil !...

Ces vers sont d'une convenance parfaite ; cette idée est belle, ce sentiment vrai et cette situation touchante. C'est bien là le ton chagrin d'un cœur qui souffre.

Voilà les notices sur le colonel Deslozières ; j'aurais, comme on voit, un beau champ pour faire un gros livre et un livre intéressant.

Combien de détails qui ne sont pas en ma disposition, et que malgré tous mes soins, je n'ai pu encore me procurer ; on me saura gré, je l'espère, de mes efforts pour faire connaître un homme, qui, par un excès, j'ose dire, condamnable, de modestie, a toujours su échapper aux recherches de ses belles actions. Il rougit comme un enfant, quand on parle de lui à lui-même, et jamais, ou du moins très-rarement, on l'entend parler de ce qu'il a fait. Sa conduite lui paraît toute simple, et il s'imagine de bonne foi qu'il n'en a pas fait plus qu'un autre. Il a toujours desiré une épaisse obscurité, persuadé que plus on est connu des hommes, et moins l'on en est aimé. Si cet ouvrage

passe sous ses yeux, qu'il serve à lui persuader que l'on se doit à l'exemple, et que c'est l'unique motif qui m'a fait lever le coin du manteau dont il s'enveloppe.

Son caractère vient de famille; son père qui éprouva lui-même tant de malheurs, dont l'abbé Robaille a raconté la vie, et qu'il offre comme un saint homme (1), lui avait inculqué cet oubli de soi-même. Sa sœur, si belle, si spirituelle, si céleste, avait aussi les couleurs les plus aimables de la modestie, qu'elle avait reçues d'une mère et d'une belle-mère également recommandables sous le point de vue de la beauté et des vertus.

(1) *Lisez la vie de St.-Baudry, en abrégé, par M. Robaille, curé de Groslay, p.* 15 *et suivantes.*

Que le colonel, si digne de représenter une famille si respectable, vive assez long-temps pour achever une carrière où déjà il a montré tant de choses à imiter, et qui deviendra l'héritage d'une demoiselle charmante, dont la mère est comme elle un modèle d'agrémens et de sagesse. Si à cette famille on joint celle de M. Moreau de St.-Méry, conseiller d'état, qui s'y trouve liée naturellement par les femmes, on peut s'écrier, quelle réunion d'hommes et de femmes! .....

O si nous réfléchissions combien est étroite l'intervalle qui sépare le vice de la vertu; si l'on pensait combien il est difficile de retrograder quand on a fait le premier pas dans la voie

de la perdition ; si l'on était bien persuadé que des premières actions de notre vie dépend souvent le sort de notre vie entière, avec quel soin on veillerait sur soi-méme, avec quelle ardeur on réprimerait ses penchans, avec quel discernement on choisirait ses amis ! Une liaison dangereuse suffit seule pour corrompre un cœur dans lequel germe déjà la semence de la sagesse.

L'habitation de M. Baudry-Deslozières était l'asile des malheureux ; il avait toujours 12 à 15 blancs logés chez lui, excepté son gérant, son médecin, son économe, son sous-économe, son secrétaire et le précepteur de sa demoiselle ; tous les autres étaient des infortunés, avec lesquels il

se fesait un plaisir de partager son existence. On restait chez lui plusieurs années sans qu'il y trouvât à redire, et rien ne manquait à ce qu'il appelait noblement ses pensionnaires.

Le siége qu'il eut pendant six semaines sur son habitation, en 1790, lui coûta bien près de 50,000 francs de déboursé, sans compter ce qu'on entend par les ressources de l'habitation ; la grande table était toujours composée de de 50 à 60 blancs, et il nourrissait encore journellement les 270 dragons de garde intérieure.

C'était sur son habitation, que dans les derniers temps, les dames et les demoiselles de l'arrondissement s'étaient réfugiées, et mal-

gré la calamité publique, il ne négligeait rien pour adoucir leurs inquiétudes cruelles par toute sorte d'amusemens. Il voyait tout, il prévoyait tout, il retrempait toutes les ames abattues, et au milieu des plus grands périls il avait une attitude si tranquille, qu'on était forcé de croire que l'imagination exagerait les dangers, quand cependant il n'y avait pas alors de position plus pénible que la notre. Enfin, que puis-je dire de plus? Il avait fini par établir un bal journalier où toutes les dames qui aimaient beaucoup la danse dans les colonies, allaient déposer et charmer leurs ennuis. Il est arrivé plus d'une fois qu'on est venu le retirer de cette sorte de société pour aller combattre

dans les falaises un peu éloignées; une ou deux heures après il revenait, et ce n'était qu'à son retour que les dames s'apercevaient qu'il y avait eu une bataille.

Son habitation était disposée de manière que le terrain aurait pu se diviser en quatre possessions bien distinctes, où les jardins utiles et d'agrément eussent encore été fort grands, même pour le pays, et qui, contigus les uns aux autres, auraient formé sur la tête de la montagne de Crête, une couronne très-agréable d'établissemens précieux. C'était le projet du colonel; mais il n'aimait pas à faire toutes les choses à la fois, pour que chaque partie eût toute sa perfection. Outre les noms grecs que portaient

les différens quartiers de cette habitation, par allusion, sans doute, à l'ancienne Crête, tel que le Mont-Ida, etc., etc., etc., elle avait de tout temps dans le bas, des divisions de terrain bien connus et d'une belle étendue, et qu'on appelait, le *Fond-Louis-Pérou ;* le *Bois - Tonnerre ;* le *Loulier ;* la *vallée de Tempée ;* la *vallée de Josaphat ;* le *Trou-Coco ;* le *Gris-Gris ;* le *Four à Chaux ;* le *Moussambé ou Massembé*, et plusieurs autres noms que j'ai oubliés. Outre cela, il a des droits incontestables sur l'*habitation Olive*, qui lui appartient toute entière d'après les droits d'arpentage et les titres de propriété qu'il a acquis de M. Perdreau, procureur ; le possessur de

l'habitation Olive, reconnut si bien ce droit, qu'il vint en 1788 trouver M. Baudry-Deslozières pour le supplier de ne pas faire valoir ses droits, que lui et ses enfans seraient ruinés. M. Baudry-Deslozières, toujours humain et généreux, mais juste, lui répondit : *je serais au désespoir de vous faire tort, et je ne suis pas venu dans ce quartier pour vous faire de la peine ; mais il ne serait pas juste non plus que je donnasse à des étrangers ce qui appartient à ma famille. Je consens donc que vous en ayez la possession tout le reste de votre vie, pour, après-vous, revenir à moi ou à mes ayans-cause.* Comme on était éloigné de la ville et du notaire, on passa un

sous seing-privé de cet objet, qui dut être par la suite déposé chez Barrault *de* Narcay, notaire au Port-au-Prince. A l'ouverture de la révolution, ces voisins qui avaient tant d'obligations à M. Baudry-Deslozières, lui occasionnèrent bien de désagrémens et de dangers.

M. Baudry-Deslozières avait tant le desir d'être agréable aux habitans des montagnes qu'il commandait, qu'on le voyait se prêter toujours avec facilité à tout ce qu'il pouvait faire pour eux, sans contrarier les loix de police. C'était pour les amuser et pour les réunir politiquement, qu'en 1789, il fit bâtir à Créte, à quelque distance de la *grande Case*, une assez belle loge de maçons, qui fut installée légalement sous

le nom de *Philadelphes*, qu'il avait donné autrefois à la société savante du Cap, devenue depuis la *société royale*, et qu'il renouvelait ici pour faire connaître que c'était aussi une réunion d'amis; il l'avait faite bâtir à ses frais sur son propre terrain, et l'avait ornée avec une espèce de somptuosité. On s'y rassemblait souvent, et quelques nombreux que fussent les membres, ils y trouvaient des fêtes et des repas, sans qu'il en coûtât rien à personne. Les premiers membres de cette loge étaient jaloux de la magnificence et de la générosité de leur *vénérable perpétuel*, et ils n'ont rien épargné dès la révolution, pour tourmenter celui qui leur procurait beaucoup de plaisir dans un

lieu nouveau, où il n'existait de dissipation que celle que savait imaginer leur commandant.

Il est de certains traits de générosité, dont il n'en faut qu'un pour faire connaître le caractère naturel de cette espèce d'hommes rares, parmi lesquels brille encore notre colonel. Il eut pour ennemi cruel et sanguinaire, l'ancien possesseur de sa grande habitation. C'est le même qu'il appelait par anagramme son Barsai; cet homme, quoique d'une famille honnête de France, fut obligé, à cause de son inconduite, de passer dans les colonies, et fut trop heureux, à force d'intrigues et de bassesses, d'y obtenir une place d'huissier; il l'exerça fort long-temps, et s'y

enrichit par les moyens les plus honteux. Peu délicat sur les moyens d'acquérir, il se fit donner par surprise la concession d'un vaste terrain à la Crête-à-Piquans.

Ce Barsai était craint comme huissier, et le talent qu'il avait de mal faire faisait souffrir à ses voisins toute sorte de vexations. Enfin, le terrain qu'il venait de se faire concéder avait un maître, et ce maître n'étant point averti *duement et légalement*, garda le silence jusqu'à nouvel ordre. Barsai ne réussit pas sur cette habitation ; sa dissipation naturelle, son ivrognerie, ses autres débauches et sa paresse, consommèrent bientôt sa ruine en multipliant ses créanciers, qui à la fin le poursuivaient vigoureuse-

ment. Chargé de contraintes par corps, et n'osant plus se montrer publiquement, il se cachait partout. C'était en 1788 ; il apprend que M. Baudry-Deslozières cherche à acquérir une habitation ; il va le trouver, et sous des dehors spécieux où il montra de l'honnêteté, de l'esprit et une espèce de franchise, il parvint à faire consentir M. Baudry-Deslozières à ses arrangemens. M. Baudry-Deslozières ne se doutant de rien, achète l'habitation toute nue, c'est-à-dire, sans nègres, sans ustensiles, et presque sans culture, quoique dans l'acte de vente il fût stipulé quelques parties cultivées. En peu de temps il est dégagé de ses créanciers, et peut avec liberté se montrer par-tout.

M. Deslozières qui avait de grands moyens, couvre son habitation de bras et la rend florissante sous les points de vue d'utilité et d'agrémens. On se rappelera toujours dans le quartier de l'habileté qu'il mit dans ses plantations, et de ses fameux jardins d'agrémens qu'on appelait jardins à la grecque, et qui, suspendus sur le côté d'une haute montagne, excitaient la curiosité des arrivans qui allaient les visiter, et en sortaient avec le souvenir des jardins de Sémiramis.

Barsai, que nous appelons ainsi par égard pour sa famille, fesait le *patelin* auprès de M. Baudry-Deslozières, qui ne s'imaginait pas toute la fausseté de cet homme. Il ne savait où se retirer, et M. Baudry-Deslozières le souffrit sur

son habitation, avec son atelier composé de 16 nègres, d'une ménagère et de plusieurs petits bâtards mulâtres ; il le souffrit pendant plus d'un an, et nourrissait tout ce monde-là, en attendant que *Barsai* eût trouvé un gîte quelque part. Il avait à deux lieues de là une concession, mais il fallait y bâtir et préparer du terrain. M. Baudry-Deslozières lui fournit tout ce qui était nécessaire, et payait jusqu'aux fournitures des capitaines de navire, en sorte que cet homme devint son débiteur de quarante et quelques mille livres. Enfin, *Barsai* promet que sous peu il va se retirer sur son habitation.

C'est ici le trait le plus noir que la scélératesse puisse imaginer. Depuis long-temps, il témoignait

sa jalousie aux voisins sur la propriété rapide de l'habitation qu'il avait soi-disant vendue à M. Baudry-Deslozières ; et déguisant tout ce qui était dû à l'intelligence, à l'activité et à la science de M. Baudry-Deslozières, il attribuait les hauts succès qu'il voyait à l'excellence de la terre qu'il avait vendue. Enfin, sur le point de se retirer, il s'entend avec son propre commandeur, et combine un poison lent, qui, dans un an, y compris sa sortie, enlève à M. Baudry-Deslozières 40 chevaux de main de la plus grande beauté, 40 mulets de la haute espèce, et plus de 50 nègres *bossals* ; ce qui en résulte serait trop long à raconter, en voilà bien assez pour faire connaître le monstre dont il s'agit :

tout cela fut public dans le temps. La révolution qui survint arrêta toutes poursuites, et BARSAI n'épargna rien pour perdre son bienfaiteur. Pour achever le tableau, il faut dire qu'un nommé *Perdreau*, procureur, fit valoir ses droits, et prouva que ce *Barsai* avait vendu à M. Baudry-Deslozières un terrain qui ne lui appartenait pas; en sorte que M. Baudry-Deslozières fut obligé de l'acheter une seconde fois des mains du véritable propriétaire, qui ne parut encore y consentir qu'à cause de la considération publique dont M. Baudry-Deslozières jouissait par-tout. Ainsi, *Barsai* était débiteur de très-fortes sommes envers son acquéreur.

Cet homme se jette dans tous les

tripots de la révolution, et peint sous les couleurs les plus noires M. Baudry-Deslozières; c'est d'après ses propres dénonciations que la tête du colonel Deslozières est mise à prix par la municipalité de Léogane, qu'on le poursuit à toute outrance par-tout, et la qualité qu'on venait de lui donner de suppléant à l'assemblée provinciale de l'Ouest, augmenta son pouvoir et donna lieu à l'envoi des 200 hommes sur l'une des habitations de M. Baudry-Deslozières.

Bref, cet homme fut trois fois en la puissance du colonel Deslozières; tout le monde voulait qu'on le perdît; toutes les trois fois le colonel plaida sa cause, et avec un talent exercé, prouvant

que ce scélérat n'en avait voulu qu'à sa vie ; il démontrait que lui seul avait intérêt à la chose ; il le dédaignait, lui pardonnait et le renvoyait malgré les efforts de nos camarades. Un jour, on était prêt à le pour fendre, quand le colonel accourut le couvrir de son corps et le fit échapper dans une falaise ; depuis, j'ai perdu de vue cet abominable homme, et s'il existe encore, il doit mourir de honte en songeant à sa méchanceté et en se rappelant les bontés de notre colonel.

D'après cela, faites donc le bien ! Il faut convenir que les hommes sont naturellement ingrats, parce qu'ils sont naturellement envieux, et qu'il leur en coûte toujours de connaître ceux dont ils reçoivent

les bienfaits ; mais il faut pour le bien de la société en général, pour sa propre satisfaction, et comme M. Baudry-Deslozières voulait toujours obliger, obliger tant qu'on peut et proportionnément à la place que l'on occupe dans le monde ; car le plus petit des êtres peut rendre un grand service, comme le plus petit des ennemis peut procurer un grand mal. Il n'y a donc dans le monde, ni petit bienfaiteur, ni petit ennemi. Qu'on se pénètre bien de ces deux vérités, et je les crois propres à la réunion de la grande famille humaine (1).

---

(1) Si on demande pourquoi imprimer ces détails, je répondrai que c'est une question qu'on pourrait faire sur beaucoup de livres, et à laquelle bien des éditeurs, et

Le colonel du régiment de Créte, M. Baudry-Deslozières, était propre à tout par son génie ; mais il faut convenir que les circonstances l'avaient aussi porté à cette espèce d'universalité. Avocat, militaire, homme de lettres, savant,

même des auteurs, seraient embarrassés de répondre : ici la réponse n'est pas difficile.

On l'a imprimé, parce que M. Baudry-Deslozières est un grand homme, et que ce grand homme a été calomnié pendant cinq ans avec fureur, et bassement outragé par des scélérats à qui M. Baudry-Deslozières a rendu de grands services. On s'intéresse aux détails de la vie d'un grand homme, et lorsqu'il a été calomnié, la seule apologie digne de lui, est de le montrer tel qu'il est, et l'on voit par ces détails que M. Baudry-Deslozières a fait des ingrats, qu'il sent vivement l'ingratitude, mais qu'il n'a point de peine à pardonner, et qu'il est facile de le désarmer.

n'ayant d'autre plaisir que l'étude et d'autre desir que de se rendre utile ; il était de tout les conseils. Dès sa jeunesse, à commencer sous M. d'Argout, gouverneur général, on lui a toujours demandé son avis en politique, en administration, et souvent il était le rapporteur toujours secret des opérations du gouvernement. Les premiers essais qu'on avait fait de ses talens, de sa discrétion, avaient établi la confiance et prouvé les plus grandes ressources. On était sûr de le faire agir sans qu'il fût tenté jamais de s'en targuer, sans même qu'il fît naître le soupçon qu'il était pour peu ou beaucoup dans telle ou telle autre opération. Il semblait né dès sa jeunesse pour soulager les premiers

dans leurs fonctions, pour les aider, les faire valoir, et souvent suppléer en secret à ce qui leur manquait (1), aimant singulièrement la retraite; quoique fort communicatif par nature, il s'était fait une espèce de système d'obscurité, dans laquelle il cherchait toujours à s'envelopper, et rien ne l'affligeait plus que le bien qu'on disait de lui publiquement; il suppliait pour qu'on tût son nom, comme un autre intrigue et supplie pour être connu; d'une modestie à toute épreuve, et rien ne l'embarrassait plus que les louanges; d'un désin-

---

(1) « *Il est peut-être plus utile dans les grandes places de savoir et de vouloir se servir des gens instruits que de l'être soi-même* ».

téressement absolu (1) ; il ne voulut jamais rien accepter des chefs qu'il

---

(1) Tout le monde connaît un trait de lui, qui mérite d'être rapporté et conservé comme la preuve d'un désintéressement, qui par malheur se trouve sans exemple.

En 1791, les mulâtres et les nègres libres lui dépêchèrent 12 des leurs qui avaient le plus d'importance et de richesses ; ils le supplièrent de se charger de leur cause auprès de l'assemblée nationale ; ils lui offrirent un million en espèces comptant, et d'achever l'établissement de sa grande habitation, de faire bâtir ses emplacemens du Port-au-Prince et ceux de la rivière Froide, de lui former une somme annuelle qu'il fixerait lui-même pour tenir un grand état à Paris, et de lui faire passer en outre et fidèlement tous ses revenus. Ils ne lui demandaient pour ces avantages que d'être leur avocat ; il leur refusa tout net et sans espoir de retour, comme il les avait refusés lorsqu'ils lui proposèrent d'être leur général en chef pour s'emparer de la colonie, dans ces

avait obligés, ni place ni argent; il se contentait de la fortune qu'il

---

temps où la chose était fort aisée, s'ils eussent eu à leur tête un homme comme lui : il leur avait dit la première fois : *je suis blanc et je tiens à la cause des blancs; je suis humain, mais je ne suis ni fou ni imbécile; je vous veux du bien, mais je veux aussi que vous soyez à la place que vous indiquent la nature et les conventions sociales.* A la seconde fois, il leur dit : *rappelez-vous ce que je vous ai exposé; si j'avais assez de crédit, je voudrais qu'on relevât votre classe, et qu'on fît de vous des citoyens utiles, et que le préjugé pesât moins fortement sur vous. Je n'ai pas besoin d'argent pour m'exciter à vous faire rendre justice, mon cœur seul suffit, remportez vos sacs et ne m'avilissez point par vos propositions indécentes. Je crois vos intentions pures, mais vos offres me feraient croire que vous avez de moi une idée qui me déshonore à mes propres yeux, et je vous prie de vous retirer.*

Je m'imagine qu'il ne faut pas beaucoup

s'était procurée par son intelligence et ses travaux ; d'une bienfaisance innée, il avait du crédit secret pour indiquer et faire nommer à des places les personnes les plus méritantes et qui s'y attendaient le moins. Son plaisir, son aimable coquetterie, si j'ose m'ex-

---

de traits de ce genre pour faire connaître un grand homme et pour lui concilier l'estime générale. Après de pareils faits, que les personnes de couleur ont divulgués elles-mêmes, que pourrait la calomnie la plus insidieuse ? Aussi le colonel Baudry-Deslozières ne peut-il avoir rien à redouter, et le seul embarras qu'il peut éprouver à cause de sa grande modestie, c'est de s'entendre louer sur des choses qu'il croit que l'on ignore.

Pour faire fortune, ce n'est pas de l'esprit qu'il faut, c'est de la délicatesse qu'il ne faut pas.

premier

primer ainsi, étaient d'obliger de toutes les manières, sans qu'on se doutât d'où cela provenait, et ce genre de surprise était pour son cœur une jouissance céleste(1), mais à la longue tout se sait, et les administrateurs de la colonie, que la reconnaissance tourmentait quelquefois, en disaient une partie, et l'on devinait le reste..... Je n'ai su tout ce que je dis là que de cette manière, et j'avoue que moi qui ai aussi, j'ose le dire, un bon cœur, épris d'une délicatesse aussi pure, j'ai senti s'allumer en moi jusqu'au feu de l'enthousiasme pour un homme aussi rare, et je conviens que c'est me faire valoir même

(1) Les petits esprits font du bruit dans le monde, à-peu-près comme une voiture vide qui roule avec rapidité dans les rues.

que d'avoir entrepris l'éloge de tant de vertus et qui ne consiste que dans la relation naïve de ses actions. Je ne serai sûrement pas le seul qui en aurait parlé, et une plume plus exercée que la mienne réparera, ou ce que je ne sais pas, ou ce que je n'ai pas le talent d'approfondir en lui. J'ai fait souvent mon étude de sa personne, comme voisin, comme camarade, comme passant une partie de ma vie dans sa société, comme témoin oculaire de ses actions, et cependant comme s'il eût voulu souvent m'échapper, je sens que je n'ai pu encore en saisir tous les traits, et qu'il manque une infinité de choses dont je n'ai point parlé. L'abondance de la matière, la variété infinie de ses formes qui suivaient

les temps et les individus, ont fait naître dans mes idées une espèce de confusion que je ne puis encore développer. Aussi je cherche de toutes parts, et les renseignemens que je donne aujourd'hui sont plus le fruit de l'opinion publique des colons honnêtes, que mes propres idées, et j'ai souvent observé par les yeux d'autrui, me méfiant moi-même de ma propre expérience et de mon amitié. Dieu soit loué, si j'ai eu le bonheur d'ébaucher le sujet que je traite et que je voudrais écrire avec une plume d'or.

L'épouse de ce respectable chef, et le meilleur de mes amis, est la fille aînée du trop fameux Jean Milhët, homme dont on a tant parlé dans l'affaire de la Louisiane

en 1769, pour n'avoir pas voulu être Espagnol, pour avoir voulu rester fidèlement attaché à la France, à qui son attachement pour les français lui vallut, de la part des Espagnols, la confiscation de plusieurs millions de fortune, un emprisonnement perpétuel, et bientôt la mort, après que le Roi de France l'eut réclamé, et huit jours après qu'il fut réuni dans sa famille au Cap-Français. Cette chère et tendre épouse est la nièce du célèbre Joseph Milhët, qui, comme son frère aîné, ne voulant pas être Espagnol, arbora la cocarde française, et qui fut inhumainement fusillé pompeusement avec plusieurs français sur la place publique de la Nouvelle-Orléans, par l'ordre de l'infame

O-Relly, irlandais, à qui la cour d'Espagne, en lui conférant le titre de gouverneur général de la Louisiane, lui donna imprudemment *carte blanche*. Cette fille aînée, jolie et sage comme un ange, a toujours brillé par l'esprit le plus fin et le plus aimable, par la mémoire la plus heureuse et la mieux garnie de connaissances solides ; elle s'est toujours fait remarquer par une simplicité et une pureté de mœurs qui la fesaient aimer, estimer et admirer même des femmes.

La fille cadette de ce célèbre Jean Milhët, et la digne épouse de monsieur Moreau-de-St.-Méry, conseiller d'état, administrateur général des états de Parme, Plaisance, Guatalla et autres lieux ;

cette dame a grandement marché sur les traces de son aînée ; sa bonté, son amabilité n'ont point de bornes, et elle est aussi l'exemple des mœurs et de la sagesse, quoique remplie d'agrémens.

La troisième fille de ce brave et inappréciable Jean Milhet, est veuve du fameux et savant Arthaud, médecin du roi, et elle ne le cède pas à ses sœurs pour la pureté des mœurs et la conduite la plus honnête. Toutes trois ont chacune un enfant qui paraît destiné à porter dignement le nom de leurs pères, et de ces trois un seul est garçon, fils de madame Moreau-de-St.-Méry, et qui laisse entrevoir la disposition de soutenir la réputation de son père. On me permettra de m'arrêter un instant

sur le chapitre de mademoiselle Eléonore, que j'ai vu naître pour ainsi dire, et que je connais le mieux; si je ne me trompe, elle a maintenant 18 à 19 ans; il n'est pas possible d'avoir une plus belle figure, une plus belle bouche, de plus jolis yeux, un teint plus agréable, et un ensemble plus séduisant; mais ce qui la dis- distingue sur-tout à mes yeux comme à ceux de tout le monde, c'est cette candeur répandue dans tous ses traits, cette modestie qui relève ses charmes, cette réserve qui fait deviner ses vertus; c'est la raison entourée des graces, c'est la beauté gardée par la bonté, et la vertu la plus aimable, défendue par des principes invariables; elle est la consolation de son père et

de sa mère ; c'est d'elle que le colonel son père a dit :

« J'ai tout perdu, c'est vrai, mon habit est
» de bure ;
» Mais j'ai plus que de l'or, ma fille est
» ma parure ! »

Elle n'a, je crois, que faiblement les talens du jour, mais elle sait parfaitement bien trois langues vivantes, et son esprit est orné de tout ce que les meilleurs auteurs ont écrit de mieux sur la sagesse et l'art de plaire avec une noble simplicité. Si jamais elle me lit, qu'elle croie à ce que je dis d'elle ; elle n'a pas besoin d'encouragement, parce qu'elle est née avec la plus heureuse organisation ; mais il entre dans mon plan de la donner pour modèle, comme il est de son aimable constitution de ne jamais changer et de se for-

tifier à jamais dans les vertus dont sa respectable mère lui donne l'exemple tous les jours. Ces deux êtres si dignes d'éloge, se confondent pour le mérite, et pour me servir des termes mêmes du colonel, ce sont les *béquilles* de sa vie. Leur courage dans les malheurs est une chose étonnante pour les ames perverses qui ne regardent la vertu que comme une chose de pure circonstance, et qui ne sait pas résister aux privations. Dieu bénisse cette famille réellement vertueuse, et la console bientôt des longues peines qu'elle a essuyées pendant la révolution coloniale de St.-Domingue; personne n'a été plus dignement loué, et plus indignement calomnié que ce colonel; mais dans

ces deux cas, son attitude a toujours été unique. Dans le premier cas, il a justifié au-delà les éloges, et dans l'autre, il n'a répondu que par des faits qui ont toujours confondu ses ennemis. Témoin cette fameuse affaire de Léogane, en 1791, où ses ennemis le conduisirent à un *grand conseil de guerre*, tenu par beaucoup d'officiers supérieurs; il s'y présente sans savoir, sans vouloir savoir ce qu'on lui voulait; ce conseil de guerre se tenait au gouvernement même du Port-au-Prince. On lui lit les chefs d'accusation; il n'eut d'autre réponse à faire que de justifier des ordres qu'il avait reçus et de l'impossibilité d'avoir fait ce dont on l'accusait; bientôt ce conseil de guerre

est terminé, il se change en assemblée d'amis, et le colonel est embrassé et félicité de toutes parts. Ses ennemis sont confondus, déshonorés et vilipandés dans tous les lieux où ils avaient fait transpirer leurs calomnies ; on n'a jamais eu raison contre lui, parce que sa conduite n'a jamais été une affaire de calcul, mais une suite indispensable de ses principes rigoureux (1).

Sa douceur et sa bonté sont d'un homme recommandable par son caractère. Envisage-t-on le sang-froid que lui a donné la nature dans des circonstances où tant d'hommes en manquent? On est

(1) La méthode des hommes de génie ressemble à ces rivières qui communiquent à l'Océan par des routes imperceptibles aux yeux du peuple.

assuré que la prudence dirige ses opinions ; il met une activité extrême à exécuter ses résolutions, inspirées par la sagacité la plus rare, et l'on est étonné de sa constance, de la fermeté qu'il montre dans ses entreprises qu'il suit avec une vigilance et de soins inimaginables ; rien ne le rebutait, ni travaux, ni calomnie, ni revers ; il semble même que plus il est persécuté pendant la révolution, plus il est fertile en expédiens, et il étonne toujours par sa présence d'esprit. Toujours maître de lui et supérieur aux orages, il est comme une montagne au milieu d'un ouragan ; il ne manque jamais de garder l'usage entier de son excellente tête ; modeste avec ses égaux, il semble qu'il n'est

que comme un autre, parlant peu et approuvant toujours ce que disent ses amis ; il profite avec bonhomie des avis qu'on lui donne, et sa société est la plus douce que je connaisse ; il fait beaucoup valoir les autres et ne parle jamais de lui ; d'un caractère naturellement timide quand il croit parler à des supérieurs, on le croirait sans moyens si on ne le connaissait pas, et dans les choses indifférentes, on croirait qu'il pense à peine ; mais est-il irrité par un grand qui l'opprime ou qui fait souffrir les siens ? C'est l'audace de la poule qui défend ses petits ; à l'instant on l'entend parler d'or et frapper de sa massue d'Hercule ; rien de plus fécond alors que son imagination, rien de plus redou-

table que l'invention de son génie, bon, mais juste dans ce qui se rapporte à la subordination raisonnable ; il était le père de ceux qu'il commandait ; on lui était attaché par affection, et on lui obéissait avec confiance. On était si persuadé de ses lumières, de son expérience, de sa sagacité, on le voyait si complettement maître de lui-même au millieu des flammes de la révolution, qu'on ne cessait de se rattacher à lui tant on croyait qu'il était fait pour venir à bout de tous les grands obstacles ; témoins le fait où une troupe considérable d'un parti opposé déserta l'étendard d'un chef patriote, et demanda à passer sous les bannières de Crête ; il les refusa par respect pour les dragons qu'il

ne voulait point mésallier ; mais ces déserteurs admiraient le chef de leurs prétendus ennemis, tandis qu'ils méprisaient celui qui était à leur tête à Léogane, à cause de sa lâcheté et de son avarice. L'un toujours sur la même ligne avec les dragons, combattait comme eux corps à corps le plus souvent, et l'autre ne sortait jamais de chez lui, et ses ordres étaient impérieux. Le premier donnait volontiers tout ce qu'il avait ; mais l'autre, loin de donner, exigeait souvent qu'on lui donne.

Je satisfais mon cœur ; je publie la reconnaissance de tous ceux qui ont eu l'honneur de servir sous lui ; je rends hommage A MON DÉFUNT MAÎTRE ET MON ROI LOUIS SEIZE, qui avait su l'apprécier et l'avait

choisi ; je paye enfin une dette à la patrie, en faisant connaître les grandes actions d'un homme qui ne se connaît pas lui-même, et qui par sa modestie est d'une trop grande indifférence sur sa propre vie. Il ne lui a manqué que d'être sur un grand théâtre pour être admiré du monde entier ; et si la colonie de St.-Domingue n'eût pas eu une révolution qui a devoré presque tous ses individus, ce colonel aurait eu plus d'une trompette de sa renommée dans chaque contrée, et l'on aurait eu du plaisir à chanter par-tout, en prose et en vers, celui qui s'est conduit avec tant de sagesse, qui, au péril de sa vie, a si souvent servi la cause de l'humanité, qui a mis tant de désintéressement et de générosité

dans les actions privées et publiques, qui aujourd'hui même encore, malgré son infortune, partage le peu qu'il se procure par un travail excessif avec huit individus malheureux, dont trois seulement forment sa famille. Quel est le cœur dur qui ne serait pas attendri sur un homme vertueux, et qui dans le siècle où nous sommes fait sans s'en apercevoir la critique de tant d'égoïstes, qui ne détacheraient pas de leur immense superflus la plus petite partie pour soulager une famille infortunée!.... Lui qui a tout perdu jusqu'à sa brillante jeunesse, qui n'a plus d'autre fortune qu'une santé, que le penchant trop fort au travail peut déranger d'un instant à l'autre, qu'un état médio-

cre auquel la parcimonie la plus honteuse n'accorde que des appointemens à peine alimentaires, lui qui paraît ne pas même s'occuper de son avenir, outre les cinq infortunées qu'il soulage dans sa maison, trouve encore le secret de glisser de temps en temps quelques écus à une famille indigente, qui ne rougit pas de le dire à ceux que le hasard lui permet de voir quelquefois, et d'où je le sais ! Il est vrai que sa respectable dame, que son incomparable demoiselle l'entretiennent dans ces admirables dispositions, et qu'elles ne sont jamais plus contentes que le jour où elles manquent même du plus absolu nécessaire pour avoir obligé un plus malheureux que elles..... et je ne serais pas attendri

jusqu'aux larmes sur une famille aussi méritante, aussi pieuse, et mon cœur enchanté ne publierait pas avec transport tant de vertus !.. Quelles que soient les ames assez viles, les sots assez ignorans pour ne pas croire au mérite, pour me supposer un enthousiasme injuste, une partialité mensongeresse, malgré pourtant ma sévérité naturelle, et j'oserais dire mon avarice pour distribuer mes louanges, je me livre à l'inspiration de la vérité, et je dis tout ce que je sais d'un homme dont les ennemis même n'ont servi dans tous les temps que d'ombres à son brillant tableau.

Mais d'un autre côté, nous sommes encouragés par la considération que les honnêtes gens nous sauront gré de notre travail ; ils

nous pardonneront même les imperfections dont il est entouré. Il me semble que le cadre le plus simple n'est même pas aperçu autour d'un beau sujet. Je ne rapporte sûrement pas tous les beaux traits de la vie de ce colonel ; d'ailleurs ce n'est pas sa vie que je donne, ce ne sont que quelques traits détachés, et il n'est pas étonnant qu'il ne nous en soit beaucoup échappé. Ce n'est pas un homme en place que nous louons, ce n'est pas un homme riche dont nous caressons les écus (1), notre éloge porte sur un individu qui fut quelque chose autrefois, qui

(1) Les flatteurs trouvent leur compte auprès des grands, comme les médecins auprès des malades imaginaires. Ceux-ci payent pour des maux, et ceux-là pour des vertus qu'ils n'ont pas.

n'est plus rien, qui ne peut plus rien, et qui même paraît oublié d'une manière décourageante (1),.. oubli qu'il ne doit à la vérité qu'à son obstination pour la retraite, qu'au mépris qu'il a pour tout ce qui paraît une voie détournée, et sut l'intriguer.

Enfin, nous osons le dire, c'est pour la postérité que nous travaillons ; quelque jour, sans doute, on fera l'histoire de St.-Domingue, et personne plus que M. Baudry-Deslozières ne mérite d'y briller. Ce sont des matériaux que nous avons rassemblés, qui pouvaient

(1) Il faut une continuelle attache auprès des ministres, si nous voulons qu'ils se souviennent de nous. Leur mémoire en cela a du rapport à une glace qui ne reçoit les impressions qu'autant que l'objet lui est présent.

rester inconnus dans les décombres de St.-Domingue, et que je retire du marais où ils étaient précipités.

On ne doit point juger d'un homme par ce qu'il ingnore, mais par ce qu'il sait. Ce n'est rien d'ignorer beaucoup de choses lorsqu'on est capable de les concevoir, et qu'il ne manque que de les avoir apprises. Notre zèle supplée donc aux talens, et notre hommage, à la vérité, ne peut manquer sûrement d'avoir quelque prix aux yeux de ceux qui savent que préconiser la vertu c'est en avoir un peu, et les méchans seuls ou les orgueilleux rongés d'envie, peuvent seuls nous contredire quelquefois par le désespoir où ils seront de n'en pas mériter autant. J'aurais pu attendre, me dira-t-on,

qu'il ne soit plus pour parler de lui ; ce raisonnement est pitoyable par-tout, et il est encore plus insoutenable, quand il s'agit d'un homme qui n'est plus sur son théâtre, et dont la vie retirée est une espèce de mort. Au surplus, quand on le ferait revivre, comme il le mérite encore, n'est-ce pas une preuve de ce qu'il vaut, de ce qu'il peut valoir, et n'est-il pas trop sage pour changer de principes ? Peut-on croire que la vérité des louanges soit dans le cas d'enivrer un homme aussi modeste et fait pour vivre au milieu de l'encens.. Dans le temps de sa jeunesse a-t-il été ébloui de plusieurs éloges qu'on a fait de lui ? C'est peut-être même cette justice qui lui vaudra l'honneur de mériter d'être

loué long-temps après sa mort. Enfin, je brave toutes les critiques de la méchante envie, pour rendre hommage à des vérités vivantes, et pour charmer mon cœur par des sentimens qui n'ont pas besoin d'illusion pour être délicieux.

FIN.

HOMMAGE UNIVERSEL

Par les nouveaux Citoyens de l'Amérique ?,

à Mr. Baudry Deslozières.

Pere et protecteur de l'humanité libre et souffrante depuis des Siècles dans le nouveau monde ?.

Son bienfait commença en 1789. et notre hommage en 1791.

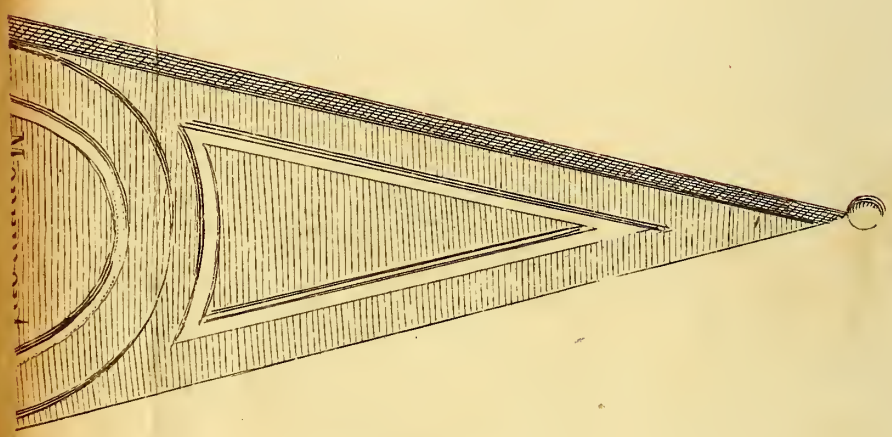

ERRATA.

PITRE DÉDICATOIRE, ligne 16, au-lieu
de *prouverons*, lisez prouver.
ge 7, lig. dernière, *Ferrand-de-*
Labaudieres, lisez Férand-de-Baudiere.
g. 22, lig. 1.re, *Milhet*, lisez Milhët.
g. 23, lig. 13, *Léonvel*, lisez Léonval.
ag. 29, lig. 14, *égaliser*, lisez égaler.
ag. 42, lig. 1.re, *se ralentit*, lisez le
ralentit.
ag. 52, lig. 4, *donna à tête baissée*,
lisez donna tête baissée.
ag. 60, lig. 8, *la tranquillité serait*,
lisez la tranquillité ne fut.
Pag. 99, lig. 3, *socours*, lisez secours.
Idem, lig. 19, d'*Ingirac*, lisez d'Inginac.

Pag. 124, lig. 13, *fermés*, lisez formé

Pag. 129, lig. 4, *varra*, lisez verra.

Pag. 158, lig. 16, *eu l'honneur*, lis
ayant eu l'honneur.

Pag. 185, ligne 11, *Louis Narcis*, lis
Louis Narcisse.

Pag. 186, lig. 3, *Philippine d'Escourbo*
lisez de la famille des *Phelipai*
d'Escourbon-de-Langres.

Pag. 188, à la note, *Rabaille-Maalto*
lisez Rabaille-Maltor.

Pag. 198, lig. 12, *hauteur qui convien*
c'est là qu'on doit mettre le poin
virgule qu'on a placé trop en avant
et mettre une virgule à sa place.

Pag. 200, lig. 7, *Saphos*, lisez Soph

Pag. 206, lig. 12, *le coton naimal*, lis
le coton animal.

Idem, lig. 21, *hommes remarquables*
lisez êtres remarquables.

Pag. 214, lig. 9, *Dufour de Rions*, lis
Dufour de Riams.

Pag. 214, lig. 14, *assouvissaient*, lisez asservissaient.

Pag. 217, lig. 7, *vinstallant*, lisez en l'installant.

Pag. 229, lig. 18, *la veut bien*, lisez le veut bien.

Pag. 230, lig. 18, *ascives*, lisez lascives.

Pag. 233, lig. 10, *que je puis nommer*, lisez que je ne puis nommer.

Pag. 241, lig. 3, *panesse*, lisez paresse.

Pag. 280, lig. 4, *Lefebvre de St.-Quintin*, lisez Lefébvre (de St.-Quentin.)

Pag. 302, lig. 1.re, *sur la propriété*, lisez sur la prospérité.

Pag. 304, lig. 19, *qu'on le perdit*, lisez qu'on le pendit.

Pag. 327, lig. 15, *qu'on lui donne*, lisez qu'on lui donnât.

Pag. 333, lig. 8, *et sut l'intriguer*, lisez et sent l'intrigue.

E804
C489p